Rapport annuel 2005-2006

S.T. Dupont
PARIS

Société anonyme au capital de 21.211.336,20 euros
Siège Social : 92 Boulevard du Montparnasse
75014 Paris
R.C.S. Paris 572 230 829

Rapport Annuel 2005-2006

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2006, conformément à l'article 211-6 du règlement général de l'AMF, dépôt répertorié sous le numéro 06-0741.
Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires de nos derniers rapports annuels et de leurs éventuelles actualisations sont disponibles sans frais auprès de la société S.T.Dupont au 92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet (www.st-dupont.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le présent Document de Référence

Monsieur William Christie
Président du Directoire

1.2. Attestation des personnes responsables des informations contenues dans le présent Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques de l'exercice clos le 31 mars 2006 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.6.3 dudit document, qui contient des observations.

Monsieur William Christie
Président du Directoire

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Monsieur Hervé Panthier
Date de début du premier mandat : 19 septembre 2003
Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Hervé Panthier est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 Paris
Représenté par Monsieur Gilles de Courcel
Date de début du premier mandat : 30 septembre 1996
Dernier renouvellement : 11 septembre 2002
Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

PricewaterhouseCoopers Audit et Ricol, Lasteyrie & Associés sont enregistrés comme Commissaires aux Comptes placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Pierre Coll
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Date de début du premier mandat : 19 septembre 2003
Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Monsieur René Ricol
2, avenue Hoche
75008 Paris
Date de début du premier mandat : 30 septembre 1996
Dernier renouvellement : 11 septembre 2002
Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Messieurs Pierre Coll et René Ricol sont enregistrés comme Commissaires aux Comptes placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1. Chiffres clés

Les chiffres-clés de la société établis conformément aux normes comptables IFRS sont les suivants :

En millions d'euros	Chiffres consolidés annuels au 31/03/2006 Normes IFRS	Chiffres consolidés annuels au 31/03/2005 Normes IFRS	Chiffres consolidés annuels au 31/03/2004 Normes Françaises
Produits des activités ordinaires	83,8	91,2	86,0
Marge brute	35,9	41,9	41,0
(%)	***42,8 %***	***46,0 %***	***47,7 %***
Résultat opérationnel	(47,6)	(3,0)	(3,0)
Résultat opérationnel (hors pertes de valeur)	(25,1)	(3,0)	(3,0)
Coût de l'endettement financier net	(1,9)	(1,4)	(0,3)
Résultat net part du Groupe	(51,5)	(5,4)	(5,3)
Résultat net par action (€)	(8,27)	(0,86)	(0,85)
Endettement financier net	26,6	22,4	9,7
Capitaux propres	(21,3)	29,5	33,4

Chiffre d'affaires net « Produits » par zone géographique (en M€)

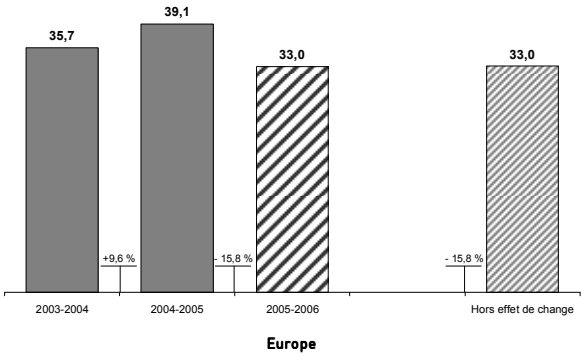

Europe

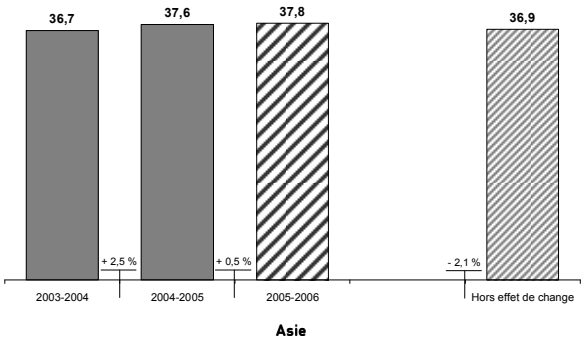

Asie

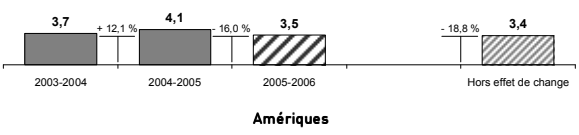

Amériques

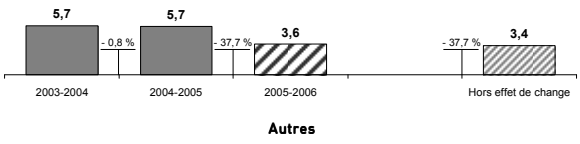

Autres

Répartition des ventes « Produits » par zone géographique

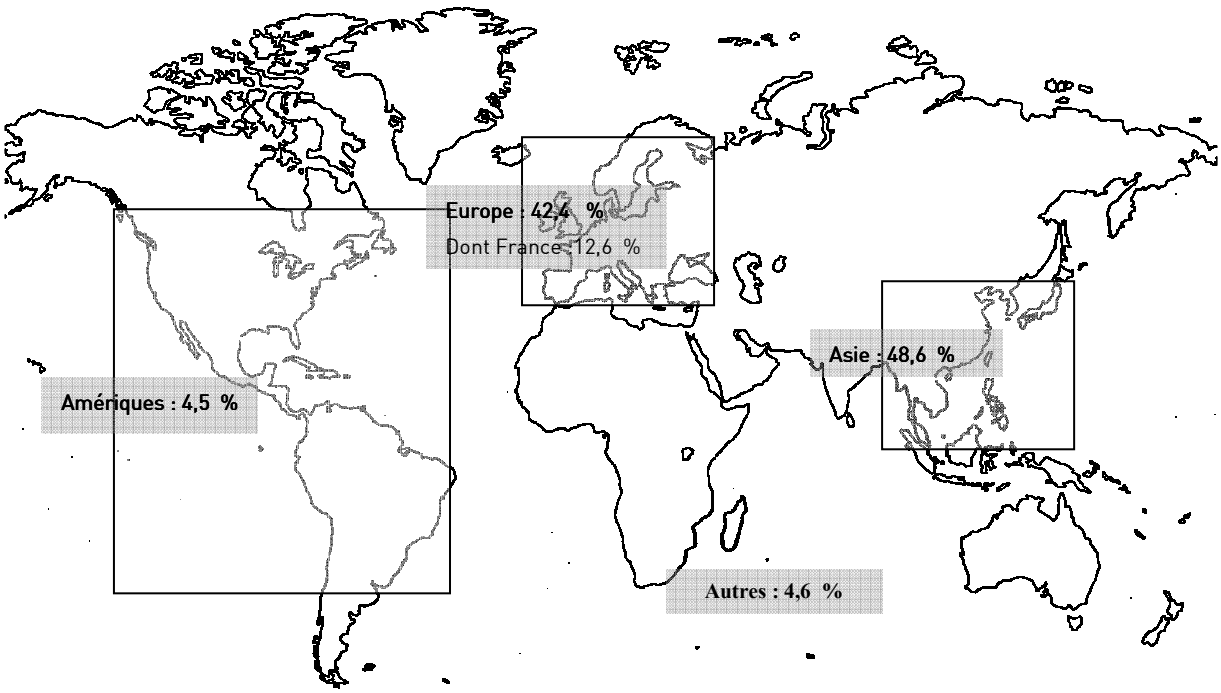

-

Chiffre d'affaires net « Produits » par activité (en M€)

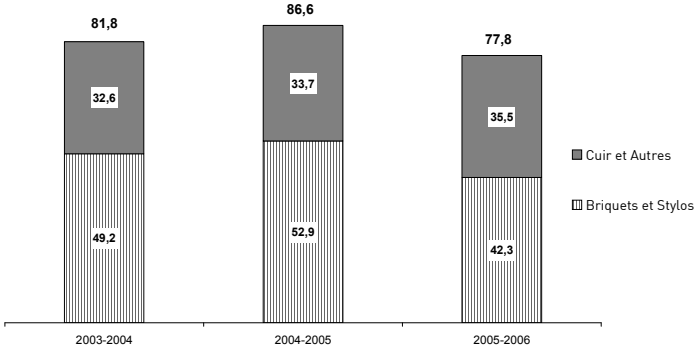

Analyse du chiffre d'affaires net "Produits" (en M€)

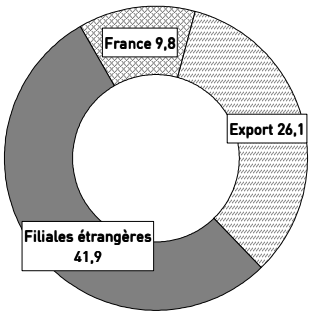

Distribution contrôlée

Magasins exploités directement

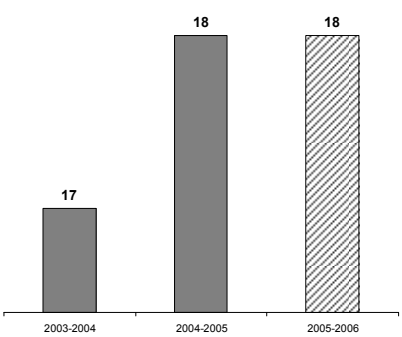

Magasins sous contrat

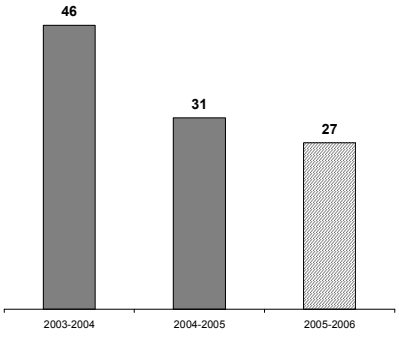

Magasins Shop-in-shops

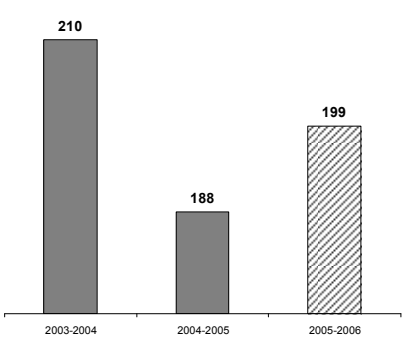

Résultat net (en M€)

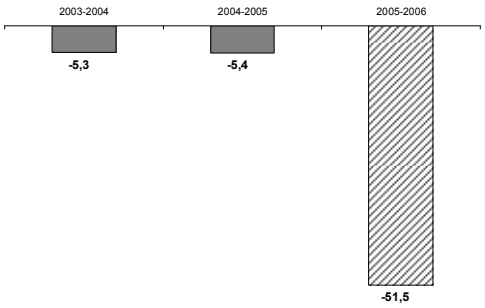

Marge brute, y compris royalties (en M€)

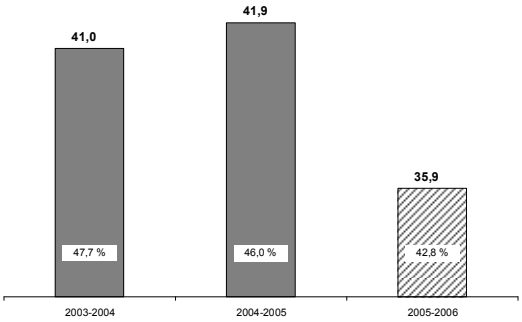

Evolution des capitaux propres (en M€)

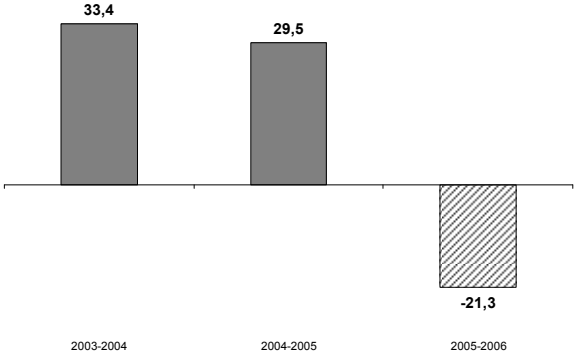

Evolution de l'endettement net (en M€)

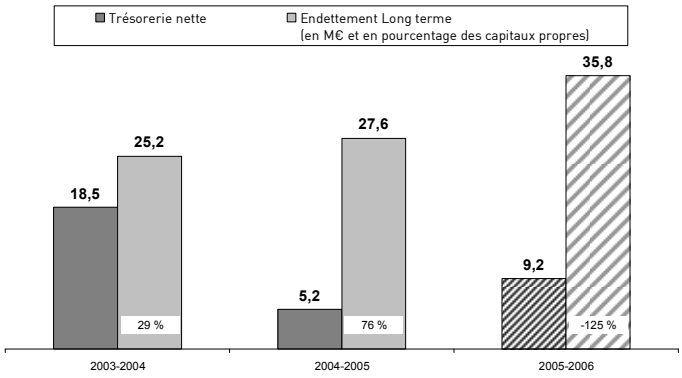

Dividende net prévu

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,0	0,0	0,0

Endettement net

2003-2004	2004-2005	2005-2006
9,7	22,4	26,6

Effectifs

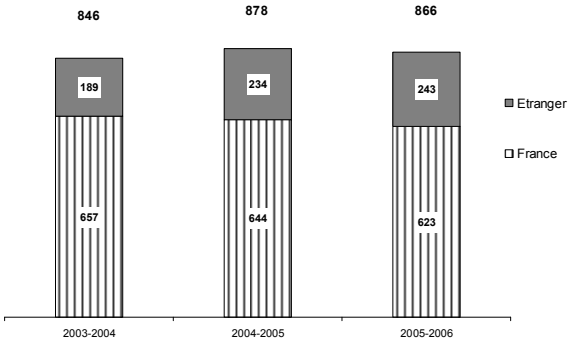

3.2. Carnet de l'actionnaire

Place de cotation
L'action S.T.Dupont (code 5419) est cotée à Euronext Paris S.A. depuis le 6 décembre 1996 (Compartiment C small caps)

Cours de l'action

Mois	Cours (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux traités (en M€)
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)		
octobre 2004	5,20	4,78	5,11	80 570	411,15
novembre 2004	5,55	4,85	5,08	230 283	1 191,20
décembre 2004	5,14	4,40	4,99	285 928	1 404,00
janvier 2005	5,60	4,98	5,28	82 489	436,34
février 2005	6,17	5,50	5,81	246 068	1 445,92
mars 2005	5,64	5,31	5,44	111 357	607,98
avril 2005	5,34	4,23	5,10	60 581	304,15
mai 2005	4,30	3,80	4,02	138 738	547,45
juin 2005	4,30	3,80	4,05	132 986	545,82
juillet 2005	4,01	3,81	3,91	60 988	237,68
août 2005	4,67	3,96	4,19	121 894	529,91
septembre 2005	5,15	4,45	4,70	81 461	384,41
octobre 2005	5,00	4,03	4,46	131 112	578,12
novembre 2005					
décembre 2005					
janvier 2006					
février 2006					
mars 2006	2,70	0,93	2,01	3 412 877	6 484,21
avril 2006	2,11	1,71	1,85	552 665	1 065,21
mai 2006	1,88	1,40	1,67	173 628	291,47
juin 2006 *	0,79	0,10	0,24	51 280 773	7 895,72

Code ISIN FR0000054199 *Source : Euronext Paris SA*

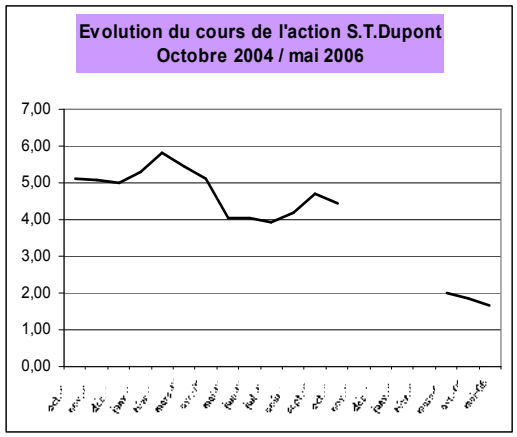

Code ISIN FR0000054199 *Source : Euronext Paris SA*

* Dans le cadre de l'augmentation de capital, l'action a été séparée en deux : l'action d'une part et le droit préférentiel de souscription d'autre part.

Cours de l'OCEANE émise en avril 2004

(en euros)

Mois	Plus haut	Plus bas	Moyen
octobre 2004	5,65	4,82	5,44
novembre 2004	5,80	5,40	5,53
décembre 2004	5,60	5,12	5,46
janvier 2005	5,75	5,50	5,63
février 2005	6,34	5,90	6,16
mars 2005	6,24	5,70	6,05
avril 2005	5,90	4,90	5,67
mai 2005	5,43	4,82	5,04
juin 2005	5,25	4,95	5,10
juillet 2005	5,20	5,00	5,08
août 2005	5,50	8,00	3,98
septembre 2005	5,64	5,05	5,34
octobre 2005	5,30	4,95	5,09
novembre 2005			
décembre 2005			
janvier 2006			
février 2006			
mars 2006	4,30	3,60	3,86
avril 2006	3,66	3,33	3,54
mai 2006	3,95	3,35	3,76
juin 2006	4,45	3,66	3,95

Code ISIN FR0010070532 *Source : Euronext Paris SA*

Les obligations ont une durée de 4 ans et 352 jours et portent intérêt au taux annuel de 7 %.
Elles sont remboursables en totalité le 1er avril 2009.

Chaque porteur d'obligation pourra exercer son droit de conversion/échange à raison de 4,166 actions S.T.Dupont pour une obligation (depuis l'augmentation de capital du 29 Juin 2006).

Note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 04-185 en date du 23 mars 2004.

Remarque : La cotation de l'action S.T.Dupont et de l'OCEANE ont été suspendues du 25 octobre 2005 au 6 mars 2006

Site internet www.st-dupont.com

La rubrique financière du site Internet **www.st-dupont.com** livre une information financière complète et facilement accessible : rapports annuels et documents de référence déposés auprès de l'AMF, rapports semestriels et mises à jour du document de référence, communiqués de presse, notes d'opérations. Le site offre également la possibilité de télécharger tous les documents publiés par le Groupe, le cours de Bourse de S.T.Dupont mis à jour régulièrement et le calendrier des publications et événements de la communication financière du Groupe. Enfin, un système d'inscription pour tout visiteur du site permet de recevoir automatiquement les informations actualisées du Groupe.

Le Club des Actionnaires : une relation privilégiée

Le Club des Actionnaires est ouvert à tout actionnaire détenant plus de 25 actions S.T.Dupont, qui en fait la demande.
Les membres du Club bénéficient de contacts privilégiés avec le Groupe S.T.Dupont, puisqu'en tant qu'adhérents, ils sont invités à des événements autour de la marque.

Contacts

Apporteur de liquidité Exane BNP Paribas (33) (0)4 72 10 40 31	S.T.Dupont (33) (0)1 53 91 30 00

L'information financière est accessible :

Sur Internet	Par téléphone, télécopie ou mail	Par courrier
Sous la rubrique finance du site principal www.st-dupont.com	Michel Suhard, Relations Investisseurs Tél. : (33) (0)1 53 91 30 37 Fax : (33) (0)1 53 91 30 83 e-mail : msuhard@st-dupont.com	S.T.Dupont Michel Suhard Relations Investisseurs 92, bd du Montparnasse 75014 Paris

Calendrier des publications

- Août 2006 : Chiffre d'affaires premier trimestre 2006-2007
- Septembre 2006 : Assemblée générale 2005-2006
- Novembre 2006 : Chiffre d'affaires second trimestre 2006-2007
- Novembre 2006 : Résultat 1er semestre 2006-2007
- Février 2007 : Chiffre d'affaires troisième trimestre 2006-2007
- Mai 2007 : Chiffre d'affaires annuel 2006-2007
- Juin 2007 : Résultats annuels 2006-2007
- Septembre 2007 : Assemblée générale 2006-2007

4. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque qui peuvent influer de façon sensible sur l'activité de la société sont les suivants :

4.1. Risque lié à la réalisation du Plan d'Affaires

Le 1er mars 2006, la société a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'affaires arrêté par le Directoire le 14 février sur lequel le Conseil de Surveillance a émis, le même jour, un avis favorable. Ce plan, pour la partie concernant le personnel, est actuellement soumis à la procédure d'information et de consultation du comité central d'entreprise et des comités d'établissement concernés, une réunion « T0 » a eu lieu le 16 mars 2006.

La réalisation de ce plan d'affaires devrait permettre à la société de revenir à une situation d'exploitation équilibrée à l'horizon 2008, sans nouvel appel au marché, au travers d'une réduction des coûts de production et de fonctionnement associée à une optimisation de l'offre produit et des circuits de distribution.
Toutefois, les coûts de mise en œuvre de ce plan et les économies qui devraient en résulter sont des estimations de la société. Bien que la société les juge réalistes, ces estimations pourraient varier significativement.

En outre, les mesures de réduction des coûts de la société sont basées sur la conjoncture actuelle. Elles ne tiennent pas compte d'éventuelles augmentations futures des coûts, qui pourraient résulter de changements dans le secteur d'activité de la société ou d'autres facteurs, ni d'une augmentation des coûts liés à des difficultés dans la mise en œuvre du plan d'affaires ou à un rallongement de ses délais de mise en œuvre.

Bien qu'au cours de l'exercice 2006-2007, la société anticipe une baisse de son chiffre d'affaires, l'amélioration de la marge au cours de cet exercice est essentiellement due à une réduction des coûts directs et indirects permettant un retour à l'équilibre d'exploitation à l'horizon 2008 sans nouvel appel au marché. De même, la société prévoit au cours des exercices suivants une progression du chiffre d'affaires de 10 % par an en moyenne.

Cette croissance du chiffre d'affaires dépend en grande partie de la perception par les clients de S.T.Dupont du redéploiement de l'offre S.T.Dupont et du succès des nouveaux produits et séries limitées qui seront lancés à compter des exercices ouverts à compter du 1er avril 2007.

L'activité sera également dépendante de la capacité de la société à redynamiser son réseau de distribution et à réaliser de nouvelles ouvertures de points de vente.

Bien que la société estime que les objectifs en terme d'activité qu'elle s'assigne sont réalistes, il n'existe aucune certitude qu'ils soient atteints, et il ne peut être exclu, dans le secteur concurrentiel du luxe dans lequel évolue la société, que l'objectif de progression du chiffre d'affaires escompté ne soit pas réalisé et que les nouveaux produits et séries limitées ne recueillent pas le succès qu'en attend la société.

Indépendamment des facteurs de succès qui lui sont propres, l'activité de la société est fortement dépendante de facteurs exogènes et plus particulièrement des changements potentiels en matière de réglementation, notamment pour les briquets. De même, l'évolution du contexte économique mondial, et plus particulièrement dans les pays où ses marchés sont en forte croissance (Asie et Europe de l'Est principalement) peut avoir un impact significatif sur son activité.

Si la société devait rencontrer des difficultés pour augmenter ses parts de marché sur ces marchés ou si ces pays venaient à connaître un développement moindre, ceci pourrait avoir une influence significative sur la réalisation du Plan d'Affaires.

Si la société ne parvient pas à mettre en œuvre avec succès les mesures de réduction de coûts de production et de fonctionnement ou si ces efforts ne permettent pas de réaliser les économies prévues ou entraînent des coûts plus élevés que prévus ou un rallongement des délais de mise en œuvre, les résultats financiers de la société pourraient s'en trouver affectés, et la société pourrait ne pas revenir à une situation d'exploitation équilibrée à l'horizon 2008.

4.2. Risque de liquidité

L'échéancier au 31/03/2006 des grandes catégories de dettes (hors intérêts courus) se présente comme suit :

Nature de la dette	Taux d'intérêt	Montant (en milliers d'euros)	Échéances		Couvertures
Emprunt obligataire	Taux fixe	22 499	2009	* **	néant
Concours bancaires et crédits bancaires court terme					
Euro	Taux variable	9 327	2006		Néant
Dollar de Hong Kong	Taux variable	1 592	2006		(Crédits conservés en taux variables dans leur monnaie d'origine)
Dollar de Taïwan	Taux variable	868	2006		
Yen	Taux variable	4 354	2006		
Autres dettes					
Prêt D and D International B.V.	Taux variable	7 000	2006		néant
Financement régional	Taux fixe	40	2006/2014		néant
Lignes de crédit confirmées non tirées					
Euro	Taux variable	2 124	2006/2007	***	
Franc suisse	Taux variable	95	2006		
Dollar de Hong Kong	Taux variable	721	2006/2007		
Dollar de Taïwan	Taux variable	1 258	2006		
Dollar de Singapour	Taux variable	25	2006		
Emprunts sur Locations Financement		586			

* Emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions S.T.Dupont nouvelles ou existantes, et remboursable à compter du 1er avril 2009

** Hors intérêts courus, l'emprunt obligataire représente 49 % de l'endettement (y compris la part de l'Océane classée en Capitaux propres (en conséquence des Retraitements IFRS)

*** Clause de défaut sur 3 000 milliers d'euros (dont 2 000 milliers d'euros non tirés) supprimée jusqu'au renouvellement des facilités le 30 juin 2007

Le 14 avril 2004, S.T.Dupont a émis 4 756 871 OCEANE pour un montant de 22 499 999, 83 euros, dont 71,55 % sont actuellement détenus par l'actionnaire majoritaire de la société.
Cette émission est intervenue dans le cadre du plan de redéploiement de la marque présenté à la fin de l'exercice 2003-2004.
Les porteurs des 4 756 664 OCEANE encore en circulation au 31 mars 2006, représentant une dette de 22 499 020,72 euros, pourront en demander le remboursement à partir du 1er avril 2009.
En dépit du succès du plan d'affaires et de la réalisation des opérations de recapitalisation mentionnées ci-dessous, il existe un risque que la société ne dispose pas des liquidités suffisantes pour rembourser l'intégralité des OCEANE - y compris celles actuellement détenues par l'actionnaire majoritaire - qui représentent, hors intérêts courus, 49 % de son endettement.
En outre, cette situation pourrait limiter la capacité de la société à recourir à des emprunts bancaires ou obligataires supplémentaires.

Afin de se doter des moyens nécessaires à son redressement et à son développement dans la durée, la société S.T.Dupont a lancé le 2 juin 2006 une augmentation de capital, à laquelle son actionnaire majoritaire s'est engagé à souscrire de manière irrévocable, et dont il a garanti la réalisation à hauteur de 41 800 milliers d'euros. Au 31 mars 2006, l'actionnaire majoritaire a versé 7 000 milliers d'euros à titre d'avance en compte courant, destinés à être incorporés au capital dans le cadre de cette augmentation de capital.

4.3. Risques sur les lignes de crédit

Le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit confirmées et non confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidité significative.
Le montant des lignes de crédit non confirmées accordées aux entités du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2006 s'élève à 5 179 milliers d'euros, dont 1 466 milliers ne sont pas utilisés. Les accords relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de l'entité en question ni à ceux de la société, ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

En outre, le 29 mars 2006, les négociations menées entre la société mère, ses banques créancières et l'Actionnaire Majoritaire ont abouti à la conclusion d'un protocole aux termes duquel les banques créancières de la société se sont engagées à maintenir leurs concours bancaires dans les termes et conditions initiaux jusqu'au 30 juin 2007. Le montant total de ces lignes de crédit, devenues confirmées depuis la signature de cet accord, s'élève à 8 638 milliers d'euros au 31 mars 2006. A cette date, ces lignes sont intégralement utilisées. Les accords relatifs à ces lignes de crédit ont été conditionnés à la réalisation effective de l'augmentation de capital avant le 30 juin 2006.

A titre de garantie pour la mobilisation de ces lignes confirmées, le Groupe a apporté aux partenaires bancaires de la société des créances professionnelles sous forme de cession Loi Dailly non notifiée (cession inscrite au bilan pour 7 294 milliers d'euros au 31 mars 2006).

Le Groupe dispose également de lignes de crédit confirmées qui, autorisations de découvert mis à part, existent sous la forme d'une ligne de crédit court terme octroyée à S.T.Dupont Marketing Ltd. et mobilisable par tranche multiple de 1 000 milliers d'euros sur des périodes renouvelables de un, deux, trois ou six mois pour un total ne dépassant pas 3 000 milliers d'euros. En complément, S.T.Dupont Investment Pte Ltd. dispose d'une ligne de crédit court terme type spot (pour un montant global de 10 000 milliers de dollars de Hong-Kong, soit environ 1 060 milliers d'euros), et d'un crédit global d'exploitation utilisable à concurrence de 50 000 milliers de dollars de Taiwan (1 258 milliers d'euros) sous forme de découvert ou de crédit court terme. La ligne de crédit amortissable annuellement de 500 milliers d'euros (solde au 31 mars 2005) pour S.T.Dupont S.A. (France) a expiré le 4 août 2005.

Seul le contrat accepté par S.T.Dupont Marketing Ltd. mentionne un cas de défaut qui aurait pour conséquence l'exigibilité anticipée (immédiate) de la portion de ligne utilisée ou l'annulation de cette ligne de crédit confirmée lorsqu'elle n'est pas tirée. Ce cas de défaut porte sur le respect d'un montant maximum d'endettement calculé en proportion des fonds propres tous les semestres. Cette clause, supprimée en juillet 2005 jusqu'au renouvellement des facilités, le reste jusqu'au 30 juin 2007 par application du protocole du 29 mars 2006, également approuvé par la banque créancière de S.T.Dupont Marketing Ltd.

4.4. Risque de taux d'intérêt

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

La Trésorerie du Groupe S.T.Dupont gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de reporting mensuel de trésorerie avec indication de la dette par nature et par type de taux (fixe-variable). En complément, la société mère fournit semestriellement dans le cadre de la préparation des comptes consolidés la structure de sa dette en détaillant la part fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés pour chaque dette. Elle précise également les produits dérivés qui lui sont éventuellement attachés ; comme défini par la politique financière du Groupe, ces instruments sont dits simples (swaps de taux, contrats de taux à terme par exemple) et impérativement traités avec des contreparties bancaires de premier plan.

Le taux d'intérêt moyen sur le poste significatif de la dette que constitue l'émission obligataire 2004 est de 7 %.

Aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2006.

L'échéancier au 31 mars 2006 de la dette brute (hors intérêts courus) et des actifs financiers avant et après gestion est présenté ci-après. Il est précisé qu'aucune dette n'a été contractée à taux révisable.

(hors intérêts courus) (en milliers d'euros)		Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total actifs financiers		19 496	-	-	19 496
	Fixe	6 991			6 991
	Variable	12 505			12 505
Total passifs financiers *		(23 767)	(22 533)	-	(46 300)
	Fixe	(6)	*(22 533)		(22 539)
	Variable	(23 761)			(23 761)
Position nette avant gestion		**(4 271)**	**(22 533)**	**0**	**(26 804)**
Position hors bilan					-
Position nette après gestion		**(4 271)**	**(22 533)**	**0**	**(26 804)**

*(y compris la part de l'Océane classée en Capitaux propres)

Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2006, sur la base de la position de clôture, l'impact d'une hausse des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux augmenterait de 106 milliers d'euros la charge nette annuelle de financement du Groupe, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable.

4.5. Risque de change

Risque de conversion

De par la localisation géographique des entités juridiques filiales du Groupe, leurs actifs, passifs, produits et charges sont exprimés en différentes devises (monnaies principalement liées au dollar US et au yen). Les comptes de la société mère sont en euros. Les actifs, passifs, produits et charges des filiales libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent donc être convertis en euros pour être consolidés dans la monnaie de la société mère.

Si l'euro s'apprécie par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera. A l'inverse, si le cours de l'euro diminue par rapport à une monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise augmentera. Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges non libellés en euro, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

La proportion du chiffre d'affaires net du Groupe par monnaie se répartit de la façon suivante :

EUR	44 %
USD	30 %
JPY	15 %
Autres	11 %
Total	**100 %**

De ce fait, et sur la base des chiffres de l'exercice 2005-2006, le Groupe estime qu'une variation de 1 % du cours de change dollar US et monnaies liées (HKD, CNY, TWD, SGD, MYR) contre euro aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires net du Groupe d'environ 232 milliers d'euros, et un impact négatif de 170 milliers d'euros sur le résultat net consolidé du Groupe.

Ce risque n'est pas couvert à ce jour par la société.

Risque de transaction

Outre ce risque de conversion, le Groupe S.T.Dupont est exposé dans ses activités au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable ; celles-ci sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des taux de change peut alors entraîner une baisse de la valeur de la transaction dans la devise d'origine ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

Le principe du Groupe est en général de facturer à partir de la société mère les filiales dans leur monnaie locale, sauf dans les cas exceptionnels où cette monnaie n'est pas convertible sur les marchés financiers. De plus, certains clients export sont également facturés en devise étrangère.

Aussi, et s'agissant des modalités de couverture, la seule société mère a donc mis en place une gestion mutualisée des risques de change en compensant les flux de sens opposés, i.e. les flux découlant des approvisionnements, essentiellement européens, et ceux induits par la facturation à partir de la société mère, à laquelle s'ajoute les royalties et la facturation en devises étrangères de certains clients export. La position nette de change du Groupe ainsi déterminée, position nette export, est couverte sur le marché.

Au travers de la politique du Groupe en matière de gestion du risque de change, politique que la société a voulu dynamique, S.T.Dupont poursuit plusieurs objectifs :

- couvrir la position à gérer à horizon douze mois, tout en tenant compte d'un encours à la clôture ;
- protéger systématiquement le cours de référence défini dans le cadre budgétaire ;
- conserver suffisamment de souplesse pour profiter des évolutions favorables des parités ou absorber les aléas sur les montants à gérer.

Dans ces conditions, la stratégie de gestion revient à combiner les différents instruments de couverture disponibles afin de répondre au mieux aux trois critères cités précédemment. Des niveaux d'alerte sont prédéterminés ; s'ils sont atteints, ils déclenchent des opérations de couverture.

Le netting des flux par devise fait donc l'objet d'une stratégie de couverture consistant à combiner :

- des couvertures de change par des ventes à terme pour des ventes futures hautement probables, puis pour la position bilancielle, ce en adéquation avec le cycle d'exploitation des filiales et les conditions de règlement,
- des couvertures de change au moyen d'options pour des ventes futures hautement probables.

Les instruments financiers dérivés détenus au bilan au 31 mars 2006, et contractés par la société mère pour couvrir les transactions commerciales non encore dénouées de l'exercice 2005-2006 se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant nominal	Primes payées	Juste valeur	Nominal des Instruments qualifiés en couverture de flux futurs
Changes à terme				
Achat euro contre devises				
EUR/USD	-	-	-	
EUR/JPY	-	-	-	
EUR/HKD	428	0	4	428
EUR/CHF	-	-	-	
Total changes à terme	**428**	**0**	**4**	**428**
Options de change				
Options EUR/USD	-	-	-	
Options EUR/JPY	-	-	-	
Options EUR/HKD	-	-	-	
Options EUR/CHF	-	-	-	
Total options de change	**0**	**0**	**0**	
dont options achetées	**0**	**0**	**0**	
dont options vendues	**0**	**0**	**0**	
Total	**428**	**0**	**4**	**428**

Au 31 mars 2006, toutes les options de vente de devises acquises par la société mère pour assurer un taux minimum de change pour les flux hors zone euro sur l'exercice 2005-2006 sont échues ou ont été exercées.

Pris également en compte les niveaux d'alerte prédéterminés, les contrats de change affectés à la couverture des positions en devises ont permis d'afficher des cours moyens de couverture sur l'ensemble de l'exercice 2005- 2006 proches de :

- EUR / USD 1.2364 ;
- EUR / JPY 138.2056 ;
- EUR / CHF 1.5498 ;
- EUR / HKD 9.9904.

Il est précisé cependant que, depuis la fin de l'année civile 2005, compte tenu des difficultés financières de S.T.Dupont, et malgré la signature le 29 mars 2006 de la Convention de Règlement Amiable entérinant leur soutien jusqu'au 30 juin 2007, les banques créancières de la société mère ont souhaité limiter l'utilisation des instruments de couverture par S.T.Dupont aux seuls achats d'options. Pour éviter de devoir dégrader le résultat de l'exercice 2005-2006 de la valeur des primes à payer, S.T.Dupont a choisi de solder ses positions au moyen de ventes de devises au comptant.

Aussi, au 31 mars 2006, il en ressort une position en devises globale non couverte au bilan pour un montant de 4 581 milliers d'euros. Toutefois la performance globale pour l'exercice 2005-2006 (scénario catastrophe) n'est pratiquement plus sensible aux variations des cours.

Compte tenu de la situation financière actuelle de S.T.Dupont, de la recapitalisation prévue et des relations avec ses partenaires bancaires, la société avait décidé de n'engager aucune opération de couverture du risque de change tant que la recapitalisation n'était pas effective.

Actuellement, la société est en train de rechercher les moyens nécessaires à la reprise de la gestion de son risque de change.

4.6. Risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle une entité du Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par la société mère après appréciation de la solidité financière de la contrepartie. Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Enfin, le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

4.7. Risque sur actions

Le risque action est le risque lié à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus.

Le Groupe ne détient pas de titres de sociétés cotées, mais un portefeuille de 11 908 actions propres comptabilisé dans les livres de la société, et valorisé au 31 mars 2006 en valeur de marché à environ 24 milliers d'euros. Ce portefeuille a été constitué par le biais d'une convention d'animation conclue dans la limite de 305 milliers d'euros auprès d'une Société de Bourse en vue d'assurer l'animation du marché boursier ainsi qu'une liquidité suffisante du titre S.T.Dupont.

En tant que société cotée, la valeur du Groupe S.T.Dupont est soumise aux aléas des marchés. Mais la faiblesse du nombre de titres d'autocontrôle, notamment depuis l'augmentation de capital réalisée en juin 2006 (cf. paragraphe 20.6.1.7.2 « Augmentation de capital »), fait qu'une décote de 10 % de la valeur de marché du titre S.T.Dupont n'affecterait pas les comptes de façon significative.

4.8. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Cependant, opérant dans le secteur du briquet, elle subit les conséquences des différentes réglementations touchant à des domaines connexes :

- La lutte anti-tabac

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont, pour des raisons de santé publique, initié des politiques visant à réduire la consommation de tabac. Selon les pays, cette politique peut prendre la forme d'interdiction de publicité pour le tabac, d'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public ou sur les lieux de travail, d'affichage de messages sur les paquets de cigarettes ou les boîtes de cigares portant sur les risques attachés à la consommation de tabac sur la santé, ou encore d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans.

Si ces législations ne constituent pas, en elles-mêmes, une limitation à la vente de briquets, elles ont néanmoins pour effet de réduire le nombre de consommateurs de tabac et par conséquent, la clientèle susceptible d'acheter un briquet.

La poursuite de cette lutte anti-tabac et/ou son durcissement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la société.

- La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions

Un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Asie interdisent, dans les avions, le transport de briquets à gaz en cabine. Cette interdiction constitue un véritable obstacle à l'achat des briquets à gaz et a déjà fortement impacté la vente de briquets dans les espaces de duty free, dans la mesure où les briquets (vides ou pleins) ne peuvent être transportés qu'en soute, alors que l'accès aux espaces de duty free n'est possible qu'après l'enregistrement des bagages.

- La réglementation européenne en matière de sécurité enfant

Le 9 février 2006, la Commission européenne a publié un projet de décision imposant aux Etats membres de la communauté européenne de prendre des mesures visant à assurer que les briquets placés sur le marché européen comprennent une « sécurité enfant ».

Le projet de décision actuel ne porte pas sur les briquets de luxe et de semi luxe fabriqués par la société. Une évolution de ce projet pourrait toutefois étendre l'obligation de mettre en place une sûreté pour enfant aux briquets fabriqués par la société.

La mise en place d'un tel système de sécurité entraînerait des surcoûts dans le processus de fabrication des briquets qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de la société.

4.9. Risques juridiques

La société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux.

En tant que fabricant, la société est très attentive à la sécurité des briquets. Ainsi la marque GS « Sécurité Contrôlée » a été attribuée à S.T.Dupont par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour les principales lignes de briquets. La société s'assure que ses produits sont conformes aux normes en vigueur. Ce respect des normes est particulièrement important depuis l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Sécurité Générale des Produits. Dans ce cadre, S.T.Dupont est membre de la Commission de Normalisation Briquets à l'AFNOR.

La société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'enregistrement de ses marques, en particulier à Hong-Kong en ce qui concerne la marque « S.T.Dupont » pour le prêt-à-porter. La société est confrontée comme toutes les marques de prestige à de nombreux cas de contrefaçons de ses produits, notamment en Chine. Pour une meilleure réactivité, la société a confié la surveillance des marchés sensibles à des cabinets spécialisés. S.T.Dupont est également impliquée dans certaines procédures liées aux relations avec les salariés et aux créances qu'elle détient sur ses clients. La société n'estime pas que le coût ou les conséquences de ces litiges en cours puissent avoir un effet négatif significatif sur la situation financière consolidée ou les résultats de la société.

La filiale allemande de S.T Dupont fait face actuellement à un litige avec l'administration fiscale allemande pour les années 1988 à 1998. La société estime que les demandes de l'administration fiscale ne sont pas justifiées et a déposé auprès de la Commission Européenne une demande d'arbitrage. L'administration fiscale allemande n'a accepté de soumettre à l'avis de la commission que les redressements afférents à la période 1988 à 1990, au motif que pour les périodes ultérieures (1991 à 1998) l'avenant prolongeant la convention européenne au-delà de 1999 n'avait pas été ratifié par l'ensemble des Etats membres. La Commission d'arbitrage a rendu sa décision le 29 avril 2005, elle a estimé que la politique de prix de transfert retenue par le Groupe était correcte et a ordonné le dégrèvement total des redressements allemands. La filiale allemande a été remboursée des redressements de la période 1988 à 1990.
Si le refus de l'administration allemande persistait, il conviendrait, à partir de novembre 2006, de saisir une nouvelle commission d'arbitrage pour la période 1991 à 1998, l'obstacle législatif soulevé par l'administration fiscale allemande ayant été résolu en 2004. La décision de cette nouvelle commission ne pourra être connue avant mi 2008.

La société considère qu'il n'existe à ce jour, aucun autre fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société ou du Groupe.

4.10. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs, mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

4.11. Autres facteurs de risque

Risque lié à la République Populaire de Chine

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République Populaire de Chine. Son succès dépendra aussi de la poursuite de la lutte contre les contrefacteurs.

Risques environnementaux extérieurs

Le Groupe reste exposé à des risques liés à des risques exogènes, qu'ils soient liés aux problèmes de santé publique (tels que l'épidémie de grippe aviaire et de maladie du chikungunya), ou aux événements politiques (attentats, etc.), qui ont pour conséquence de réduire la fréquentation touristique et les voyages d'affaires. Ces événements, s'ils se reproduisaient, pourraient entraîner une baisse conséquente des ventes et de la rentabilité sur les marchés touchés.

4.12. Assurances

La société mène une politique globale de couverture et d'assurance financière destinée à prévenir et réduire les conséquences éventuellement dommageables de ses activités tant en France que dans ses filiales implantées à l'étranger. Les programmes d'assurances dommages et perte d'exploitation sont garantis par un pool d'assureurs dont le leader est GAN/GROUPAMA (à l'exception de la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux garantie par le Groupe AIG. L'assurance Transport est garantie par un pool d'assureurs dont le leader est le Groupe ALLIANZ).

La société considère que son programme d'assurance et de couverture des risques est adapté à sa taille et à ses activités.

Les programmes d'assurance concernent :

- la Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police a pour objet de garantir S.T.Dupont S.A. et la plupart de ses filiales contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité, y compris après livraison des produits, ainsi que les conséquences pécuniaires de la faute inexcusable visée à l'article L452-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, commise par l'assuré ou par une autre personne que l'assuré s'est substitué dans la direction de l'entreprise.
Elle couvre en outre les frais de retrait engagés par la société ou par un tiers (y compris le client) pour procéder à une mise en garde du public et/ou au retrait d'un produit, soit en cas d'injonction d'une autorité compétente, soit à l'initiative de l'assuré lorsque le produit présente un danger de dommages corporels dont l'assuré doit prouver l'existence.

Cette police garantit :

– au titre de la Responsabilité Civile Exploitation :
. les dommages corporels à hauteur de 6 100 000 euros par sinistre ;
. les dommages matériels/immatériels, toutes causes confondues à hauteur de 2 286 000 euros par sinistre ;
. les dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel à hauteur de 380 000 euros par sinistre ;

– au titre de la Responsabilité Civile après livraison des produits :
. les dommages corporels/matériels/immatériels toutes causes confondues à hauteur de 2 286 000 euros par année ;
. les dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel à hauteur de 380 000 euros par année ;
. les frais de retrait des produits à hauteur de 100 000 euros par année.

La Responsabilité Civile garantit au premier euro la France, l'Italie, la Belgique et la Grande-Bretagne, en DIC DIL la Suisse, le Japon et l'Allemagne.

- la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

La société a mis en place une assurance couvrant les dirigeants de droit et de fait, tant en France que dans les filiales implantées à l'étranger contre toute réclamation mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire dans des conditions qu'elle juge satisfaisante.

- la Responsabilité Civile Environnement

La société dispose en outre d'une responsabilité civile environnement particulière couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers lorsque ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits qui se produisent dans l'enceinte des sites.

Par atteinte à l'environnement, on entend l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage. La limite de garantie est de 4 573 470 euros par année avec une franchise de 15 244 euros.

- l'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)

Cette police d'assurance couvre :

- les dommages que peuvent subir les sites industriels, les bureaux, boutiques et dépôts (bâtiments ou risques locatifs, mobilier, matériel, marchandises) en valeur à neuf, les frais et pertes divers tels que par exemple, la reconstitution des modèles, moules, dessins, archives, programme et tous supports d'information,
- les pertes d'exploitation résultant desdits dommages,
- la valeur vénale du fonds de commerce.

En ce qui concerne l'Assurance Dommages :

- les sites industriels (bâtiments et/ou risques locatifs, mobilier, matériel) sont assurés à hauteur de 51 969 340 euros et les marchandises à hauteur de 22 993 100 euros,
- les bureaux, boutiques, dépôts (risques locatifs et/ou bâtiments) sont assurés à hauteur de 9 131 000 euros, le matériel, mobilier et marchandises à hauteur de 2 534 345 euros.

Le montant garanti pour l'Assurance Perte d'Exploitation s'élève à 67 472 000 euros. Enfin, la valeur vénale du fonds de commerce est garantie à hauteur de 3 900 000 euros.

L'assurance Dommages et Perte d'Exploitation couvre en Libre Prestation de Service la France, l'Italie et en DIC DIL l'Allemagne, la Grande Bretagne et la Belgique.

- l'Assurance Transport

La police Transport couvre les trajets en France et au départ de la France vers l'étranger.

Cette police couvre :

- dans le monde entier, toutes les marchandises en cours de transport maritime, terrestre, aérien ou fluvial,
- en France Métropolitaine, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et au Japon, toutes les marchandises pour lesquelles l'assuré a un intérêt à l'assurance, stockées en entrepôts et/ou dans ses magasins.

La garantie couvre tous risques y compris vol total ou partiel, aux conditions de la Police Française d'Assurance Maritime sur Facultés. Les garanties s'exercent sans aucune interruption depuis le moment où les marchandises conditionnées pour l'expédition sont prises dans les magasins de l'expéditeur ou dépôt d'un tiers, et se terminent après le complet déchargement du dernier véhicule de transport dans le magasin et/ou entrepôt du destinataire.

La garantie transport est limitée à 609 795 euros par sinistre avec une franchise de 1 500 euros par sinistre. La garantie stockage est limitée à 304 895 euros par sinistre.

Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits.

- L'assurance flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la société.

Cette assurance couvre la flotte automobile de S.T.Dupont S.A ainsi que les véhicules des salariés en mission professionnelle.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Bien que la société estime avoir des niveaux de couverture adéquats à sa taille et à ses activités, l'on ne peut exclure que le plafond maximum assuré puisse, dans des cas exceptionnels, être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couvert par l'assurance.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le coût total des assurances s'est élevé à 0,6 % du chiffre d'affaires de la société.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Historique et évolution de la société

Dénomination
S.T.Dupont

Registre du Commerce et des Sociétés
La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

Code NAF
366E.

Date de constitution et durée
S.T.Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Siège social
92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris – Téléphone : 01 53 91 30 00.

Forme juridique
Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

Exercice social
L'année sociale commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Commissaires aux Comptes
La société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société
Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la société.

Objet social (article 3 des statuts)
La société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement et indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- La fabrication, la vente, la distribution et la promotion d'objets en métaux précieux et de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc.
- L'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables",
- Toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la société par des tiers,
- La conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
  - la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités,
  - la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Présentation de S.T.Dupont

Monsieur Simon Tissot Dupont a ouvert son premier atelier en 1878, et la société S.T.Dupont a été créée en 1934.

L'activité initiale de la société, la maroquinerie de luxe, s'est peu à peu diversifiée et s'est étendue aux briquets de luxe puis à partir des années 1970 aux stylos, lunettes, parfums, cigares, montres ainsi qu'au prêt-à-porter.

La société estime être, à ce jour, le premier acteur du marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché de 70 %, et le deuxième acteur sur le marché mondial des instruments à écrire.

S.T.Dupont est aujourd'hui implantée dans les principales régions du globe et notamment en Russie et en Chine où elle a identifié d'importantes opportunités de croissance.

A la suite d'une baisse du chiffre d'affaires sur la période courant du 31 mars 2002 au 31 mars 2004, la société a réalisé dès la fin de l'exercice 2003-2004, d'importants investissements afin de relancer la marque S.T.Dupont.

Cependant, les coûts d'investissements générés par la relance de la marque et le retournement brutal du marché du briquet du fait du renforcement des politiques anti-tabac ainsi que des mesures visant à lutter contre le terrorisme, ont été autant d'obstacles au redéploiement de la marque.

5.2. Investissements

Les informations relatives au présent paragraphe figurent, pour l'exercice précédent, aux pages 6, 11, 42 et 89 du Document de Référence 2004-2005.

Les investissements pour l'exercice 2005-2006 ont été limités au maintien de l'outil de production et à la poursuite de l'adaptation du réseau de distribution en termes d'ouverture et de fermeture de magasins comme présenté aux paragraphes 3.1 « Chiffres clés » et 6.4 « Dépendance éventuelle - Distribution contrôlée » du présent document.

Il n'y a pas eu d'investissement significatif susceptible d'être individualisé.

La société n'envisage pas, dans les prochains mois, d'investissements significatifs dans le réseau de distribution, à l'exception de la poursuite de la rénovation du mobilier de vente et de l'ouverture de shop-in-shops.

La société envisage, sur le site industriel de Faverges, une réorganisation du processus de production, actuellement organisé en deux lignes de production (une pour les briquets et une pour les instruments à écrire) en une seule ligne qui serait une succession d'ateliers capables de traiter indifféremment des briquets ou des instruments à écrire (mécanique, guilloche ou laque, polissage, placage, montage).

Cette nouvelle organisation du processus de production doit contribuer à une plus grande flexibilité et une amélioration de la productivité des différents ateliers.

Le coût prévu pour cette nouvelle organisation est de 493 milliers d'euros, et interviendra dans le courant du 1er semestre de l'exercice 2006-2007.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

S.T.Dupont S.A. fabrique et/ou commercialise des briquets, instruments à écrire, accessoires, maroquinerie et prêt-à-porter dans le domaine de la mode pour homme.

Les produits fabriqués ou de négoce sont distribués soit en direct vers des grossistes, soit via des filiales de distribution implantées principalement en Europe et en Asie.

Les principaux marchés géographiques du Groupe sont l'Europe de l'Ouest, l'Asie, l'Europe de l'Est et, accessoirement, les Amériques et le Moyen Orient.

S.T.Dupont S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Le marché primaire sur lequel la société est cotée est la Bourse Euronext.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 23 juin 2006 et réitérés le 21 juillet 2006. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

6.1. Principales activités

Ces informations sont présentées au paragraphe 20.6.1.3 « Évolution de l'activité » du présent document, et aux pages 12, 19, 20, 21, 37, 39 et 40 du Document de Référence 2004-2005 pour l'exercice précédent.

La société n'a pas lancé de nouveaux produits sur le marché au cours de l'exercice..

6.2. Principaux marchés

Ces informations sont présentées au paragraphe 20.6.1.3 « Évolution de l'activité » du présent document.

6.3. Faits marquants

Les informations relatives au présent paragraphe sont présentées aux paragraphes 20.6.1.2 « Faits marquants » et 20.6.2.5.1.2. « Continuité de l'exploitation » du présent document.

6.4. Dépendance éventuelle

Dépendance de la société à l'égard de certains clients

La société n'a aucune dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients.

Dépendance de la société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs

En ce qui concerne les plumes utilisées pour les stylos-plumes, la société s'approvisionne actuellement auprès d'un seul fournisseur. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins de 20 % du volume des ventes de stylos de la société. De même, un sous-ensemble du briquet "X.tend" est actuellement fabriqué par un seul fournisseur. Dans les deux cas, en cas de défaillance de ces fournisseurs, la société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable. Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux représentent environ entre 5 et 10 % du coût direct des produits.

Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

Au cours des trois derniers exercices, entre 34,9 % et 38,8 % du chiffre d'affaires consolidé a résulté de la vente de briquets. Le marché mondial du briquet de luxe étant plutôt en retrait, la croissance de la société dépend aussi en grande partie du développement de ses autres lignes de produits et de l'accueil qu'elles recevront auprès du public. Ainsi, tout au long de l'exercice, S.T.Dupont a renforcé ses efforts de recherche et développement afin de préparer dans chaque gamme, le lancement de produits créatifs, modernes et luxueux. L'accueil des consommateurs, la maîtrise technique et le déploiement commercial seront les facteurs clés du succès de ces produits sur les prochains exercices.

Distribution contrôlée

(En nombre de points de vente)	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Ouverture	Fermeture
Magasins exploités directement	17	18	18	1	1
Magasins sous contrats	46	31	27	6	10
Magasins shop-in-shops	210	188	199	41	30

Contrairement à de nombreuses sociétés du secteur du luxe, la distribution des produits de la société est encore très dépendante de réseaux de distribution "multi marques".

Cette distribution "non contrôlée" représentait au 31 mars 2006 encore 80 % du chiffre d'affaires total de la société et reflète la variété des activités de la marque : civettes, spécialistes stylos, spécialistes maroquinerie, bijouteries, spécialistes cadeaux, etc.

Par ailleurs, on observe - en particulier en Europe - une disparition graduelle de cette distribution financièrement fragilisée par le développement de réseaux de distribution organisés par enseigne.

La diversité des canaux de distribution de la société rend très difficile la construction d'une image de marque uniforme, et fragilise par conséquent la stratégie de développement et de diversification de la marque.

6.5. Source des déclarations de l'émetteur sur sa position concurrentielle

Étant donné la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T.Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas, à proprement parler, de société directement comparable.

La société est le premier acteur sur le marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché estimée par la société à 70 %. Les principaux concurrents sont Cartier, Dunhill et Zippo.

Sur le marché mondial des instruments à écrire, MONTBLANC est leader avec une part de marché de 70 % (source MONTBLANC), la société estime être le deuxième ou troisième acteur avec Cartier, OMAS ou Montegrappa.

Sur les autres marchés où la société à une activité (maroquinerie, ceintures, accessoires), sa part de marché est très réduite.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description sommaire

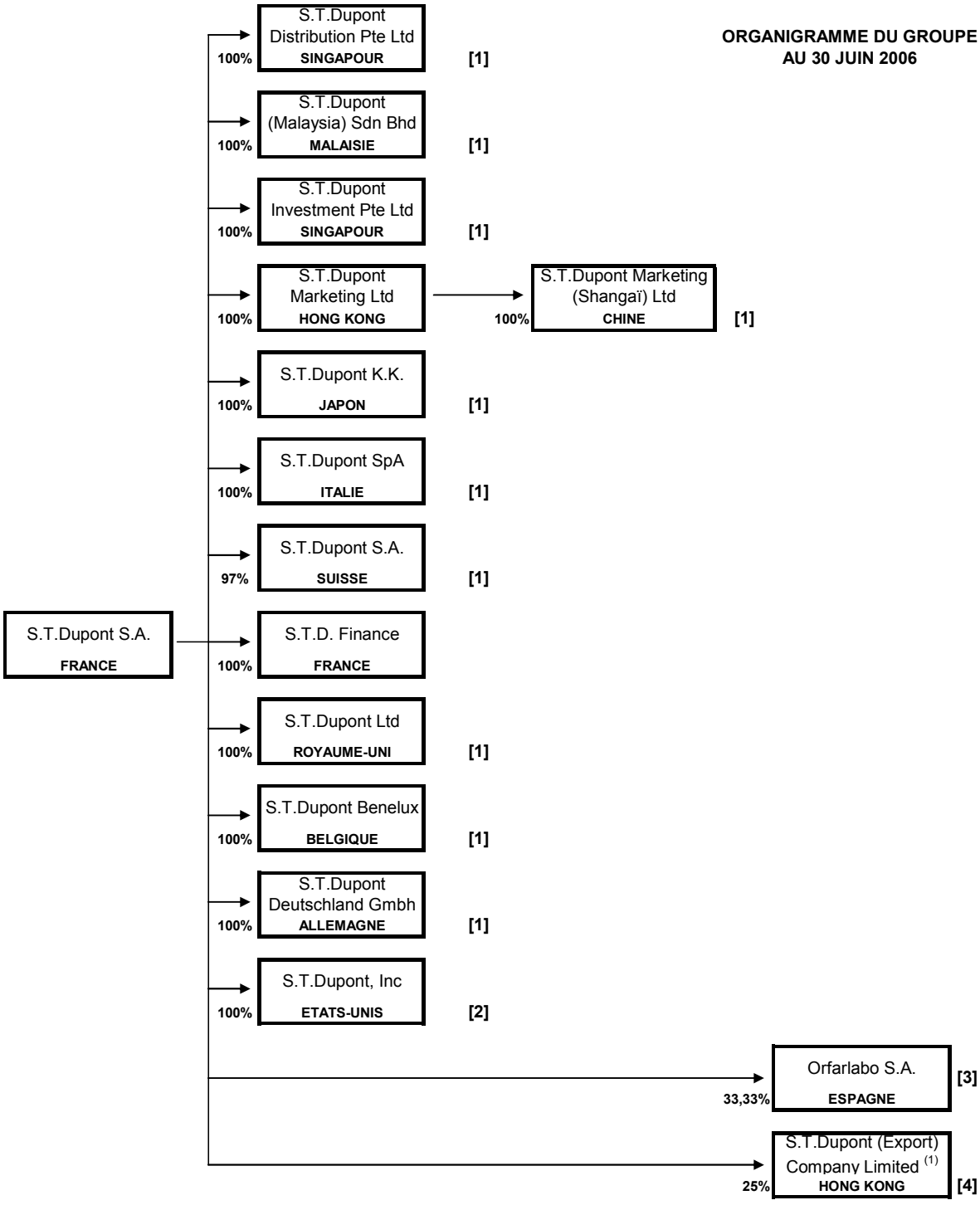

[1] *Hormis S.T.Dupont S.A. et S.T.D. Finance, les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution .*

[2] *La filiale S.T.Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive*

[3] *Orfarlabo S.A. est une fililale de S.T.Dupont SA à hauteur de 33,33% qui assure notamment la distribution des produits S.T.Dupont sur le marché Espagnol.*

[4] *S.T.Dupont (Export) Company Limited est détenue à hauteur de 75% par D and D International B.V. qui détient également environ 55,5% de S.T.Dupont S.A. (68,9 % depuis le 29 juin 2006, date effective de l'augmenation de capital). Cette filiale est dormante à ce jour.*

7.2. Liste des filiales importantes

Présentation de l'activité des filiales

Le Groupe possède 13 filiales et a des participations dans 2 entités.

A l'exception de STD Finance, filiale française en sommeil, toutes les filiales et participations du Groupe sont situées à l'étranger. Leur activité est dédiée à la distribution des produits de la marque S.T.Dupont. Les deux filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont la filiale de Hong Kong et la filiale japonaise.

S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont Marketing (Shangaï) Ltd distribuent les produits S.T.Dupont sur les territoires de Hong Kong, Chine, Macao, qui représentent, à fin mars 2006, 21 % du chiffre d'affaires produits consolidé du Groupe.

Par ailleurs, les trois filiales S.T.Dupont Marketing Ltd, S.T.Dupont S.A. Suisse, S.T.Dupont K.K. sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produits, dédiées à des territoires spécifiques.

Relations avec les parties liées

Au paragraphe 20.6.2.5.26 « Transactions avec les parties liées », le Groupe indique le montant des transactions de l'exercice 2005-2006 avec des sociétés liées, ainsi que la position bilantielle des créances et dettes à la clôture.

1. Pour trois de ses filiales en Asie - S.T.Dupont Distribution Pte Ltd, S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont (Malaysia) Sdn Bhd – afin de bénéficier de coûts de structures optimums, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.
2. S.T.Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat particulier de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.
3. Un contrat de licence pour la fabrication et la commercialisation de prêt-à-porter et de maroquinerie sur le territoire chinois existe entre la filiale S.T.Dupont Marketing Ltd et Bondwood Investiment, pour lequel le Groupe S.T.Dupont comptabilise d'importants montants de royalties.
4. Profitant de l'expertise et de l'implantation de son actionnaire principal en Chine, S.T.Dupont Marketing (Shangaï) Ltd a signé un contrat commercial pour l'ouverture d'un point de vente dans un des grands magasins Seibu de l'actionnaire majoritaire.
5. Au Japon, notre filiale fournit les mêmes prestations que celles décrites au paragraphe (1) ci-dessus pour une société liée.
6. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et de façon tout à fait comparable avec des tiers.
7. Des contrats de service fees ont été mis en place entre S.T.Dupont S.A. et l'ensemble de ses filiales détenues à 100 % directement ou indirectement. La société mère refacture ainsi les différents coûts engagés pour la mise en œuvre du plan de « rebranding », afin de développer l'activité des filiales.
8. Avance en compte courant de D and D International B.V. pour un montant de 7,0 millions d'euros au 31 mars 2006 qui a été incorporé au capital à l'occasion de l'augmentation de capital du 29 Juin 2006.

Ces informations sont détaillées au paragraphe 25 « Informations sur les participations » du présent document.

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

L'essentiel des immobilisations corporelles se trouve sur le site industriel de Faverges, propriété de la société.

Les immobilisations sont présentées, par nature, au paragraphe 20.6.2.5.6 « Immobilisations corporelles » du présent document. Au 31 mars 2006, en valeur brute avant amortissement et dépréciation pour perte de valeur, le site industriel de Faverges représentait la totalité des postes « terrains » et « constructions », la quasi-totalité du poste « installations » (19,3 millions d'euros sur un total de 19,6 millions d'euros) et plus de la moitié du poste « agencements » (5,1 millions d'euros sur un total de 9,8 millions d'euros).

Par ailleurs, la société est locataire des bureaux de son siège social sis 92, boulevard du Montparnasse, à Paris (XIVème). Le bail commercial correspondant, d'une durée de neuf ans, a été renouvelé le 1er avril 2005 et expire le 31 mars 2014.

8.2. Incidences environnementales sur l'utilisation des immobilisations

Ces informations figurent au paragraphe 20.6.1.8.1.2 « Informations environnementales ».

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière

Ces informations sont détaillées au paragraphe 20.1 « Informations financières historiques » et 20.6. « Informations financières annuelles » du présent document.

9.2. Résultat d'exploitation

Ces informations sont détaillées au paragraphe 20.1 « Informations financières historiques » et 20.6. « Informations financières annuelles » du présent document.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de la société

Les variations des capitaux propres ont été retraitées de l'incidence du passage aux normes comptables IFRS et sont détaillées dans le présent document :

- au paragraphe 20.6.2.6.2.2.2 « Tableau de variation des capitaux propres au 1er avril 2004 »,
- au paragraphe 20.6.2.6.2.3.3 « Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2005 »,
- au paragraphe 20.6.2.4 « Tableau de variation des capitaux propres ».

Le tableau ci-dessous résume les capitaux propres au 31 mars 2006, conformément aux normes comptables IFRS :

(En millions d'euros)

Capitaux propres au 31 mars 2005	29,5
Résultat net de l'exercice 2005-2006	(51,5)
Variation des écarts de conversion et autres éléments	0,7
Capitaux propres au 31 mars 2006	(21,3)

10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la société

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.2.3 « Tableau des flux de trésorerie » du présent document complété par le paragraphe 20.6.1.5 « perspectives ».

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

Les informations concernant l'exercice 2004-2005 ont été retraitées de l'incidence du passage aux normes comptables IFRS aux paragraphes 20.6.2.6.2.3.4 « Tableau des flux de trésorerie au 31 mars 2005 » et 20.6.2.5.1.24 « Tableau des flux de trésorerie » du présent document.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de la société

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

Endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/03/2006 IFRS	31/03/2005 IFRS	01/04/2004 IFRS	31/03/2004 Normes Françaises Publié
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	19 496	13 754	21 233	21 285
Emprunt obligataire convertible	(22 329)	(21 795)	(12 504)	(12 513)
Emprunts et dettes financières (dont découverts *)	(16 767)	(14 333)	(6 348)	(5 821)
Avance de l'actionnaire principal	(7 000)	-	(12 600)	(12 600)
Total	**(26 600)**	**(22 374)**	**(10 219)**	**(9 649)**

* 2006 : 10 331 milliers d'euros de découverts
2005 : 8 571 milliers d'euros de découverts
1/04/04 : 2 731 milliers d'euros de découverts
31/03/04 : 2 731 milliers d'euros de découverts (normes françaises)

10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Non applicable.

10.5. Source de financement additionnelle obtenue

La baisse d'activité de la société et la crise de trésorerie qu'elle a engendrée (cf. paragraphe 20.6.1. « Rapport d'activité de l'exercice 2005-2006 » du présent document), ont fait ressortir un besoin de trésorerie significatif pour l'exercice 2006-2007, qui a conduit la société à entreprendre, avec son actionnaire majoritaire, les opérations de recapitalisation nécessaires à son redéploiement et à la mise en œuvre de son plan d'affaires devant lui permettre de revenir à une situation d'exploitation équilibrée à horizon 2008.

En vue de l'augmentation de capital à laquelle l'actionnaire majoritaire s'est engagé à souscrire et/ou garantir pour un montant maximum de 41,8 millions d'euros, la société a convoqué une assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 4 avril 2006 (ci-après l' « Assemblée ») et qui a adopté les projets de résolutions qui lui ont été soumis tendant notamment à la reconstitution des capitaux propres (cf. paragraphe 10.5.1 « Opération de reconstitution des capitaux propres »), et la société a conclu un protocole d'accord avec ses banques créancières le 29 mars 2006 (cf. paragraphe 10.5.2 « Protocole d'accord avec les banques »).

10.5.1. Opérations de reconstitution des capitaux propres

Lors de sa réunion du 4 avril 2006, l'Assemblée a décidé, après apurement du compte Report à Nouveau déficitaire, la constitution d'un compte de réserves indisponibles, pour un montant de 10 031 710,58 euros, par imputation sur les réserves disponibles, afin de permettre l'apurement des pertes de l'exercice en cours à due concurrence lorsque celles-ci auront été définitivement constatées dans le bilan de l'exercice clos le 31 mars 2006 lors de leur approbation par l'assemblée générale annuelle (ci-après le « Compte de Réserves Indisponibles »).

L'Assemblée a également décidé de réduire le capital social d'un montant de 9 651 422,20 euros, par réduction de la valeur nominale des actions de 1,6 euro à 0,05 euro, par affectation au Compte de Réserves Indisponibles. Le capital social de la société après réduction du capital social s'élèverait ainsi à un montant de 311 336,20 euros. Cette décision de réduction de capital a été suivie d'un délai d'opposition des créanciers d'une durée de vingt jours calendaires et n'est donc devenue définitive qu'après constatation de l'absence d'opposition ou de rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce.

A l'issue de ces deux mesures d'assainissement des capitaux propres, le compte de Réserves Indisponibles s'élèvera à un montant de 19 683 132,78 euros et permettra ainsi d'apurer environ 37 % des pertes au 31 mars 2006, qui sont estimées à 53 millions d'euros.

Afin de recapitaliser la société, l'Assemblée a autorisé le Directoire, après autorisation préalable du Conseil de Surveillance, et sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction du capital social, à augmenter le capital social d'un montant de 41,8 millions d'euros. Les résultats de cette augmentation de capital sont détaillés au paragraphe 20.6.1.7.2 « Augmentation de capital ».

10.5.2. Protocole d'accord avec les banques

La société, son actionnaire majoritaire et les banques créancières de la société ont conclu un protocole d'accord signé le 29 mars 2006.

Aux termes de ce protocole :

- sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 41,8 millions d'euros décrite ci-dessus avant le 30 juin 2006, les banques créancières de la société se sont engagées à maintenir leurs concours bancaires, dans les termes et conditions initiaux, pour un montant de 8 638 milliers d'euros jusqu'au 30 juin 2007 ;
- sous la condition suspensive de la réduction de capital évoquée ci-dessus, de l'absence d'opposition des créanciers ou le cas échéant de rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce, de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus d'émission, l'actionnaire majoritaire s'est engagé à souscrire et/ou faire souscrire et/ou garantir l'augmentation de capital de 41,8 millions d'euros évoquée ci-dessus.

L'ensemble des conditions suspensives incluses dans l'accord avec les banques sont levées à la date d'établissement de ce document.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Marques, brevets et modèles appartenant à la société

La protection des droits de propriété industrielle ou intellectuelle est un élément essentiel de la stratégie de la société. Pour ce faire, la société consacre un budget significatif à la protection et au maintien en vigueur des marques, brevets et modèles.

La société possède un large portefeuille de marques. Ces marques comprennent « S.T.Dupont », « D », « X.tend » et plusieurs marques figuratives parmi lesquelles le carré graphique dit « icône ». La société dépose également les noms de lignes de produits. La marque principale de la société, « S.T.Dupont », est très largement enregistrée dans le monde pour de nombreux produits, et sa protection est étendue chaque année à de nouveaux pays ou produits.

La société protège également les dessins et modèles de ses produits, en France et à l'étranger.

La société a mis en place des procédures de surveillance des marchés principaux ou à risque, afin de protéger ses marques, modèles et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle. Elle adhère depuis plusieurs années à des organismes de lutte contre la contrefaçon.

Dès qu'elle l'estime nécessaire, la société engage des procédures pour empêcher que soient enregistrées ou utilisées des marques considérées comme étant susceptibles de créer une confusion avec la société, ses marques ou ses produits.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté l'exploitation

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.1. « Rapport d'activité 2005-2006 » du présent document.

12.2. Existence de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la société

Les informations relatives au présent paragraphe figurent aux paragraphes 4. « Facteurs de risque » et 20.6.1.5 « Perspectives » du présent document.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13.1. Prévisions

Les prévisions de résultat sont détaillées au paragraphe 13.1 de l'actualisation du document de référence 2004-2005. Depuis cette actualisation, aucun élément significatif n'est venu modifier les prévisions.

13.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions

Le rapport des commissaires aux comptes sur ces prévisions se situe au paragraphe 13.2 de l'actualisation du document de référence 2004-2005.

14. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1. Organes de direction et de surveillance

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.1.6.2 du présent Document.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

Les membres du Directoire n'ont à ce jour aucune fonction de mandataire social en dehors du Groupe.

Certains membres du Conseil de Surveillance ont en revanche des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de sociétés susceptibles de contracter avec le Groupe dans le cadre d'opérations de nature commerciale, telles que des concessions de licences, ou de nature financière, telles que des octrois de crédit. Dans la mesure où de tels contrats sont négociés et conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres du Directoire et Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients, les fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné.

Aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a accepté de restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social de la société.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.1.6.3 du présent Document.

15.1. Rémunération des dirigeants sociaux

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.1.6.3.1 du présent Document.

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.1.6.3.2 du présent Document.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1. Date d'expiration des mandats actuels

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance expirent aux dates respectives suivantes :

Monsieur Walter Wuest : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007

Monsieur Joseph Wan : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008

Monsieur Robert Nüesch : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009

Monsieur André Tissot-Dupont : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

16.2. Contrat de services liant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

La société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place un Comité d'audit ou des rémunérations.

La société estime que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels Comités.

16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet de distinguer les fonctions de direction assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle interne dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation est conforme aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Les statuts de la société offrent par ailleurs la possibilité de nommer des censeurs qui sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance et qui peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

En outre, la société indique qu'elle a mis en place des procédures de contrôle interne décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2005-2006 figurant au paragraphe 20.6.9 du présent document.

La société est conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

16.5. Modifications des pouvoirs des organes de direction et de surveillance

16.5.1. Limitation des pouvoirs du Directoire

Dans le contexte des opérations de recapitalisation réalisées (Cf. paragraphe 10.5 « Source de financement additionnelle obtenue »), l'assemblée générale mixte qui s'est réunie le 4 avril 2006 a modifié l'article 26 des statuts afin de soumettre à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société.

16.5.2. Nomination et révocation des membres du Directoire

L'assemblée générale mixte qui s'est réunie le 4 avril 2006 a modifié l'article 14 des statuts afin de permettre au Conseil de Surveillance de réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

Cette même assemblée a confirmé que les fonctions de Président du Directoire et, le cas échéant, le pouvoir de représentation, attribué à un membre du Directoire, peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

17. SALARIES

17.1. Nombre de salariés

Au 31 mars 2006, l'effectif moyen du Groupe était de 866 personnes, dont 623 en France et 243 à l'étranger. Il se répartit comme suit :

Effectif moyen	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
France	**623**	**644**	**657**
Dont :			
Cadres	92	91	85
Agents de maitrise- VRP	17	17	19
ETAC-ETA-Ouvriers	514	536	553
Étranger	**243**	**234**	**189**
Total	**866**	**878**	**846**

Cependant, ces données seront amenées à changer dans le cadre du plan social actuellement soumis à la procédure d'information/consultation des représentants du personnel dont la mise en œuvre vise à réduire les coûts pour les adapter au niveau d'activité prévu sur les 3 prochaines années.

Ce plan se traduira par une réduction d'effectif dans les filiales déficitaires qui touchera entre 30 et 35 personnes au travers d'un allègement des structures et de la fermeture de trois boutiques.

En ce qui concerne la société, il est prévu de fermer une boutique et de réduire les effectifs de 165 à 170 personnes sur l'ensemble du siège et du site de production de Faverges.

Ce plan social fait actuellement l'objet d'une procédure d'information/consultation des instances représentatives du personnel.

17.2. Participation et stock-options.

Plan d'options de souscription d'actions du 6 mars 1997

Date du plan	6 mars 1997 (Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 1996 – Directoire du 6 mars 1997)
Nombre d'options	12 600 (dont 10 600 affectées aux dirigeants) 1 option donne le droit de souscrire à 1 action
Nombre d'options caduques ou annulées au 31 mars 2006	7 400
Prix de souscription	26,41 euros
Délai de validité de l'option	6 mars 2007 inclus
Exercice du droit d'option	Les options ne pouvaient être levées avant le 6 mars 2002, sauf en cas d'invalidité grave, retraite, préretraite ou décès du bénéficiaire. À compter du 6 mars 2002 et jusqu'au 6 mars 2007 inclus, les options peuvent être exercées à tout moment chaque année du 1er août au 30 novembre et du 1er mars au 31 mai.
Nombre de personnes concernées	2 (dont 1 dirigeant)
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2006	0

Liste des membres du Directoire bénéficiaires du Plan d'options de souscription d'actions

Membre du Directoire bénéficiaire	Nombre d'actions sur lequel porte l'option
Monsieur Christian Gayot	3 200
Total	**3 200**

Aucune levée d'option n'est intervenue depuis le 1er avril 2005.

Au cours de l'exercice, les personnes mentionnées ci-dessous ont abandonné le bénéfice des options qui leur avait été accordées :

- Monsieur William Christie (4 200 options accordées le 6 mars 1997)
- Madame Catherine Py-Leducq (3 200 options accordées le 6 mars 1997)

Le plan d'options de souscription d'actions du 4 janvier 2005 concernant Monsieur Chuck Jayson est devenu caduc du fait de l'abandon de ses options (311 355 actions) par Monsieur Chuck Jayson dans le courant de l'exercice 2005-2006.

Sur l'exercice 2005-2006 :

- Aucune option n'a été consentie à un mandataire social, que ce soit au niveau de la société ou de ses filiales.
- Aucune option n'a été souscrite ou achetée pendant l'année par aucun bénéficiaire de plan existant

17.3. Participation des salariés au capital

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 21.1.3 « Capital social autorisé mais non émis » du présent document.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnariat de la société

Les informations relatives au présent paragraphe figurent au paragraphe 20.6.1.6.4 du présent Document.

18.2. Existence de droits de vote différents

Droit de vote double

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote du Second Marché Euronext Paris S.A. des actions S.T.Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : *"Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit article. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué."*

Limitation des droits de vote

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

18.3. Contrôle de la société

Au 31 mars 2006, D and D International B.V. détient 55,5 % du capital social et 71,5 % des droits de vote de la société.

Cette participation a été modifiée par l'augmentation de capital de 41,8 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 4 avril 2006 (cf. paragraphe 20.6.1.7.2 « Augmentation de capital »).

Cette augmentation de capital, ouverte à tous les actionnaires, a été émise à 0,10 € par action (dont 0,05 € de prime d'émission).

Cette augmentation de capital est fortement dilutive pour les actionnaires qui n'y ont pas participé à hauteur de leurs droits.

La société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au sein de laquelle les fonctions de direction n'appartiennent qu'au Directoire et les fonctions de contrôle qu'au Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet ainsi d'assurer l'indépendance du Directoire de la société à l'égard de l'actionnaire de contrôle représenté au niveau du Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut être composé de censeurs, et la moitié de ses membres n'a aucun lien avec l'actionnaire majoritaire. Le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

La société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited
East Ocean Center
98 Granville Road
Kowloon
Hong Kong

Autres titres donnant accès au capital de la société

OCEANE 2004

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, le Directoire a décidé le 19 mars 2004 de procéder à une émission obligataire pour un montant de 22 499 999,83 euros, représentée par 4 756 871 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 4,73 euros.

Règlement des rompus

Lorsque le nombre d'actions ne sera pas un nombre entier, le porteur d'obligations optant pourra demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas il lui sera versé en numéraire une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire, évaluée sur la base du premier cours coté sur le Second Marché d'Euronext Paris SA le dernier jour de bourse de la période d'exercice au cours duquel l'action de la société est cotée ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base déterminée à l'alinéa précédent.

Les obligations sont décrites dans une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 04-185, en date du 23 mars 2004, et sont cotées au Second Marché d'Euronext Paris S.A.
La réduction du nominal des actions a entraîné la modification de la parité de conversion, conformément à la note d'opération du 23 mars 2004.
La nouvelle parité fixée par le Directoire est de 4,166 actions pour 1 OCEANE.

PROGRAMME D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 9 septembre 2005 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 8 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été initialement décrites dans la note d'opération publiée par la société en août 2005.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Au 31 mars 2006, le Groupe n'a pas procédé à des nantissements de titres de son capital.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Ces informations figurent aux paragraphes 20.6.2.5.9 « Créances clients et comptes rattachés », 20.6.2.5.19 « Fournisseurs », 20.6.2.5.26 « Transactions avec des parties liées » du présent document.

19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

Aux Actionnaires
S.T. DUPONT S.A.
92 boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec S.T. Dupont S.p.A.

Au cours de ses réunions du 24 juin 2005 puis du 14 février 2006, votre Conseil de Surveillance a autorisé les deux abandons de créance suivants en faveur de la filiale S.T. Dupont S.p.A. :

- abandon de créance pour reconstitution du capital social de la filiale d'un montant de 150 217 euros (réunion du 24 juin 2005)

- abandon de créance consenti en raison des difficultés rencontrées par la filiale d'un montant maximum de 504 661 euros (réunion du 14 février 2006).

Ces conventions concernent Messieurs William Christie et Christian Gayot, Président et membre, respectivement, du Directoire de S.T. Dupont S.A. et administrateurs de S.T. Dupont S.p.A.

1.2 Avec Monsieur William Christie, Président du Directoire de S.T. Dupont S.A. du début de l'exercice jusqu'au 9 septembre 2005 et depuis le 10 janvier 2006

Au cours de sa réunion du 22 décembre 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un accord transactionnel avec Monsieur William Christie suite à la cessation de son mandat de Président du Directoire. Cet accord prévoit le versement à Monsieur Christie d'une indemnité conventionnelle de licenciement de 30 665 euros et d'une indemnité transactionnelle d'un montant brut de 344 955 euros. Le montant net de ces indemnités s'élève à 316 038 euros.

1.3 Avec Monsieur Marc Lelandais, Président du Directoire de S.T. Dupont S.A. du 9 septembre 2005 au 10 janvier 2006

Au cours de sa réunion du 13 janvier 2006, votre Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un accord transactionnel avec Monsieur Marc Lelandais suite à la cessation de son mandat de Président du Directoire. Cet accord prévoit le versement à Monsieur Lelandais d'un montant brut de 400 000 euros comprenant une indemnité compensatrice de préavis, une indemnité transactionnelle et un bonus.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec les filiales ci-dessous désignées

Contrat de prestations de services entre S.T. Dupont S.A. et les filiales ci-dessous désignées afin de les faire bénéficier de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque. En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont S.A. reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et Retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale majorés de 8 %. Les produits constatés à ce titre par votre société au cours de l'exercice s'élèvent à :

S.T. Dupont K.K. (Japon)	234 261 euros
S.T. Dupont S.p.A.	38 547 euros
S.T. Dupont Benelux	13 322 euros
S.T. Dupont Ltd (U.K.)	3 399 euros
S.T. Dupont Marketing Ltd	254 209 euros

2.2 Avec S.T. Dupont S.A. (Suisse)

Autorisation de l'octroi d'un prêt à court terme ou d'avance rémunérée auprès de S.T. Dupont S.A. (Suisse) par tranche de 100 000 francs suisses, avec un maximum de 1 000 000 francs suisses, par périodes d'un, trois ou six mois, reconductibles. Seules les sommes effectivement utilisées produiront intérêt à un taux indexé sur le Libor francs suisses. Les taux et marge pourront être révisés en fonction des conditions du marché. Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Contrat de prestations de services relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse. En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont S.A. refacture à S.T. Dupont S.A. (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion. Les produits constatés à ce titre par votre société au cours de l'exercice s'élèvent à 15 025 euros.

2.3 Avec S.T. Dupont Benelux

Contrat de prestations de services en rémunération de l'administration par S.T. Dupont S.A., société mère, de l'activité cadeaux d'affaires et distribution Duty-Free Shops au Benelux. En rémunération de cette activité, S.T. Dupont S.A. refacturera à S.T. Dupont Benelux une quote-part des salaires du personnel de S.T. Dupont S.A. mis à la disposition de S.T. Dupont Benelux sur une base prorata temporis ainsi qu'une quote-part du loyer majorées de 5 %. Cette convention n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006.

2.4 Avec S.T. Dupont Ltd (U.K.)

Contrat d'agent commercial par lequel S.T. Dupont S.A. confie à S.T. Dupont Ltd (U.K.) la distribution de gros au Royaume Uni et en Irlande. En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont Ltd (U.K.) versera une commission de 20 % sur le chiffre d'affaires réalisé. Le contrat prévoit également le remboursement par S.T. Dupont S.A. de la totalité des salaires du personnel de vente sur les stands des magasins Harrod's et Selfridge's majorés de 5 % pour frais de gestion. Les charges constatées à ce titre par votre société au cours de l'exercice s'élèvent à 72 301 euros.

2.5 Avec S.T.D. Finance

Convention d'intégration fiscale.

3. Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

3.1 Avec D and D International B.V.

La société D and D International B.V., actionnaire majoritaire de S.T. Dupont S.A., a consenti au profit de votre société des avances en comptes courant effectuées le 24 novembre 2005, le 13 décembre 2005 et le 16 janvier 2006 pour respectivement 2, 3 et 2 millions d'euros. Ces avances qui totalisent ainsi 7 millions d'euros étaient destinées à permettre à la société de tenir ses engagements financiers à court terme puis à être incorporées au capital dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital dont la réalisation est devenue effective en juin 2006.

A compter de leur mise à disposition, ces avances ont donné lieu à paiement d'intérêts par S.T. Dupont S.A. calculés sur la base du taux Euribor trois mois +1,25 %. Ces avances et leur rémunération ont fait l'objet d'une autorisation a posteriori par le Conseil de Surveillance du 23 juin 2006. Les frais financiers enregistrés par S.T. Dupont S.A. au titre de l'exercice s'élèvent à 76 408 euros.

La procédure d'autorisation préalable de cette opération n'a pas pu être appliquée dans la mesure où la situation financière de l'entreprise requérait des mesures d'urgence qui ont nécessité une forte mobilisation des organes de Direction.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 juillet 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés

représenté par
Gilles de Courcel

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Les informations relatives au présent paragraphe figurent, s'agissant des exercices clos les 31 mars 2004, 2005 et 2006, respectivement aux pages 45 à 84 et 97 à 103 du document de référence 2003-2004 de la société, aux pages 47 à 85 et 99 à 105 du Document de Référence 2004-2005 et au paragraphe 20.6.2. « Comptes annuels consolidés » du présent document.

Ces informations sont actualisées par les éléments suivants :

En application du règlement (CE) 1606/2002, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été retraités en normes comptables IFRS et sont présentés ainsi dans les états financiers comparés établis à compter de l'exercice 2005-2006. Le présent document (Cf. 20.6 « Informations financières annuelles ») présente dans sa partie 20.6.2.6 la transition aux normes comptables IFRS.

20.2. Informations financières pro-forma

Non applicable.

20.3. États financiers

Les informations relatives au présent paragraphe figurent, s'agissant des exercices clos les 31 mars 2004, 2005 et 2006, respectivement aux pages 45 à 84 du document de référence 2003-2004 de la société, aux pages 47 à 85 du Document de Référence 2004-2005 au paragraphe 20.6.2. « Comptes annuels consolidés » du présent document.

20.4. Vérification des informations historiques annuelles

20.4.1. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Les informations financières historiques auditées relatives au présent paragraphe figurent, s'agissant des exercices clos les 31 mars 2004, 2005 et 2006, respectivement aux pages 84 et 85 du document de référence 2003-2004 de la société, aux pages 86 et 87 du Document de Référence 2004-2005 et au paragraphe 20.6.3 du présent document.

20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Non applicable

20.5. Date des dernières informations financières

Les derniers comptes audités sont ceux de l'exercice clos le 31 mars 2006.

20.6. Informations financières annuelles

20.6.1. Rapport d'activité de l'exercice 2005-2006

20.6.1.1. Activité et résultats consolidés de l'exercice 2005-2006

En millions d'euros	Chiffres consolidés annuels au 31/03/2006 Normes IFRS	Chiffres consolidés annuels au 31/03/2005 Normes IFRS	Chiffres consolidés annuels au 31/03/2004 Normes Françaises
Produits des activités ordinaires	83,8	91,2	86,0
Marge brute	35,9	41,9	41,0
(%)	***42,8 %***	***46,0 %***	***47,7 %***
Résultat opérationnel	(47,6)	(3,0)	(3,0)
Résultat opérationnel (hors pertes de valeur)	(25,1)	(3,0)	(3,0)
Coût de l'endettement financier net	(1,9)	(1,4)	(0,3)
Résultat net part du Groupe	(51,5)	(5,4)	(5,3)
Résultat net par action (€)	(8,27)	(0,86)	(0,85)
Endettement financier net	26,6	22,4	9,7
Capitaux propres	(21,3)	29,5	33,4

20.6.1.2. Faits marquants

- Changements de Président

Marc Lelandais a été nommé Président du Directoire le 9 Septembre 2005 en remplacement de William Christie.

Marc Lelandais a quitté ses fonctions le 10 janvier 2006.

Dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau Président, le Conseil de Surveillance a demandé à William Christie de bien vouloir reprendre ses fonctions de Président du Directoire.

- IFRS

Pour la première fois, le Groupe applique les normes comptables du référentiel IFRS. Afin d'assurer la comparabilité des informations, les données de l'exercice précédent ont été retraitées et sont présentées selon ce nouveau référentiel.

L'impact de l'application des IFRS est détaillé aux paragraphes 20.6.2.6.2 « Impact de la transition aux IFRS selon les états financiers consolidés » et 20.6.2.5.1 « Principes comptables ».

- Dépréciation des Actifs

Dans le cadre de l'IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les tests de valeur effectués par un expert indépendant sur la base des comptes au 30 septembre 2005 ont montré qu'il convenait de passer une provision pour pertes de valeur d'un montant de 32,2 millions d'euros au titre du 1er semestre 2005 sur certaines UGT de la zone Europe alors que d'autres UGT font apparaître des valeurs recouvrables supérieures aux valeurs comptables (pour 33,1 millions d'euros). La norme IAS 36 ne permettant pas de déprécier un actif au-delà du plus élevé de sa juste valeur ou de sa valeur d'utilité, la dépréciation n'a pu porter que sur les actifs incorporels et corporels des Unités Génératrices de Trésorerie concernées à hauteur de 22,5 millions d'euros.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 mars 2006, les tests de valeur ont été reconduits pour les écarts d'acquisition (goodwill) entraînant une dépréciation complémentaire de 0,1 million d'euros pour deux entités.

En ce qui concerne les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles, dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005 pour certaines UGT, les tests de valeur effectués au 31 mars 2006 ont montré :

- une baisse très significative de la valeur comptable des UGT, due notamment à la prise en compte des pertes de valeur au 30 septembre 2005 et à la prise en compte d'une provision pour restructuration ;
- une quasi stagnation de la valeur recouvrable des UGT dépréciées au 30 septembre 2005, ce qui est normal compte tenu du fait qu'aucun des évènements prévus dans le plan d'affaires et susceptible d'affecter la valeur recouvrable n'est intervenu dans le courant du second semestre.

La baisse de la valeur comptable des UGT (question strictement comptable) a un effet sur la comparaison avec la valeur recouvrable des UGT et aurait pu conduire à une reprise potentielle au 31 mars 2006 d'une partie de la dépréciation des actifs (pertes de valeur). Néanmoins, les incertitudes liées aux résultats futurs utilisés pour déterminer la valeur recouvrable des UGT relatives au niveau d'activité prévisionnel, à la réussite du plan d'adaptation des coûts, au maintien des financements externes dans la durée et le risque de liquidité au moment du remboursement de la dette OCEANE, associé à la forte sensibilité de la valeur recouvrable des UGT aux principaux paramètres de valorisation (WACC et taux de croissance à l'infini) ont conduit à la conclusion qu'une reprise de dépréciation des actifs n'était pas encore justifiée au 31 mars 2006.

- Crise de trésorerie

Compte tenu de la baisse de l'activité constatée sur le 2ème trimestre, la société a émis un premier avertissement sur ses résultats en date du 6 octobre 2005 puis, devant une situation de trésorerie de plus en plus tendue, un second avertissement sur les résultats et la trésorerie et la suspension du cours de bourse le 25 octobre 2005.

Afin de faire face à cette crise financière, le Président du Directoire, a engagé des négociations avec l'actionnaire majoritaire, tout en préparant un plan d'affaires.

Ces négociations se sont traduites par des avances en compte courant effectuées par l'actionnaire majoritaire les 24 novembre 2005, 13 décembre 2005 et 16 janvier 2006 pour des montants respectifs de 2, 3 et 2 millions d'euros, destinées à permettre à la société de tenir ses engagements financiers à court terme.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité de l'exploitation, l'actionnaire majoritaire s'est engagé, sous réserve du maintien des concours bancaires, à souscrire et/ou garantir une augmentation de capital de la société à hauteur de 41,8 millions d'euros. L'augmentation de capital est réalisée par souscription en numéraire ou par compensation de créances. A cet effet, un mandat a été signé avec la banque HSBC en date du 18 janvier 2006 afin d'accompagner la société dans la réalisation de cette augmentation de capital.

Le 14 février 2006, le Directoire a arrêté un plan d'affaires visant à restaurer la rentabilité de l'entreprise ayant fait l'objet d'un avis favorable du Conseil de Surveillance le même jour.

La stratégie du Directoire, telle qu'elle résulte du plan d'affaires sur cinq ans (portant sur les exercices clos du 31 mars 2007 au 31 mars 2011), vise à mettre en valeur les atouts de la marque en cherchant à créer une image forte autour d'une gamme de produits recentrée et s'articule autour des trois axes suivants :

- Une refonte de l'offre produits visant à simplifier les gammes de produits, notamment en ce qui concerne les briquets et instruments à écrire, permettant une différentiation des produits et une meilleure lisibilité pour les clients et le réseau de distribution. Ce recentrage sera complété sur le haut de gamme des briquets et des instruments à écrire par la poursuite du lancement de séries limitées à forte marge, par le développement de la clientèle féminine, ainsi que par une offre sur les produits d'entrée de gamme destinée à élargir la clientèle de S.T.Dupont aux jeunes ;
- Une redynamisation du réseau de distribution au travers d'une sélection des détaillants les plus performants permettant aux forces de ventes de déployer les efforts de marketing opérationnel sur les points de vente présentant un potentiel de développement ;
- Une forte réduction des coûts en vue de les adapter à l'activité de la société.

Cette réduction des coûts passe par un plan de sauvegarde de l'emploi qui fait actuellement l'objet, pour la France, de la procédure d'information/consultation auprès des instances représentatives du personnel.

En ce qui concerne les filiales, les opérations d'adaptation des coûts au niveau d'activité ont été engagées.

Le dernier aspect de la réduction des coûts vise à réduire les prix de revient des produits à travers une analyse de la valeur permettant d'optimiser les coûts d'achat des composants et/ou les process de fabrication.

Le Plan d'Affaires devrait se traduire à l'horizon 2006-2011 par un redressement du compte d'exploitation permettant à la société de revenir à une situation d'exploitation équilibrée à l'horizon 2008, sans nouvel appel au marché.

Les négociations entre la société, ses banques créancières et l'Actionnaire Majoritaire ont abouti, le 29 mars 2006, à la conclusion d'un protocole aux termes duquel les banques créancières de la société se sont engagées à maintenir leurs concours bancaires dans les termes et conditions initiaux, pour un montant de 8 638 milliers d'euros jusqu'au 30 juin 2007, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital avant le 30 juin 2006, augmentation de capital à laquelle l'Actionnaire Majoritaire s'est engagé à souscrire et/ou faire souscrire et/ou garantir à hauteur d'un montant de 41,8 millions d'euros.

En vue de permettre la recapitalisation de la société, une assemblée générale mixte s'est tenue le 4 avril 2006 et a notamment décidé d'apurer les capitaux propres, en réduisant le capital social d'un montant de 9 651 422,20 euros pour le ramener de 9 962 758,40 euros à 311 336,20 euros en réduisant la valeur nominale des actions de 1,6 euro à 0,05 euro par affectation à un compte de réserves indisponibles, et par affectation des réserves disponibles d'un montant de 10 031 710,58 euros à ce même compte de réserves indisponibles qui est ainsi porté à 19 683 132,78 euros. Ce compte sera affecté à l'apurement des pertes de l'exercice en cours à due concurrence telles qu'elles ont été définitivement constatées dans le bilan de l'exercice clos le 31 mars 2006 lors de l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle devant se tenir en septembre 2006.

Une note d'opération relative à l'augmentation de capital a été déposée à l'AMF qui a apposé le visa numéro 06-160 en date du 30 mai 2006. L'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, s'élève à 42 341 723,2 euros, prime d'émission comprise, par émission de 423 417 232 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,10 euro à raison de 68 actions nouvelles pour 1 action existante. Cette augmentation de capital était garantie par l'actionnaire majoritaire à concurrence de 41,8 millions d'Euros. Elle a été réalisée du 6 au 16 juin 2006 (cf. paragraphe 20.6.1.7 « Évènements postérieurs à la clôture »).

Le niveau de la perte 2005-2006 conduit à ce que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
L'augmentation de capital intervenue en juin 2006 permet la reconstitution des capitaux propres.
L'Assemblée Générale Ordinaire sera amenée à se prononcer sur la non dissolution de la société.

20.6.1.3. Évolution de l'activité

L'évolution économique globale durant l'exercice 2005-2006 se caractérise par les éléments suivants :

- Croissance soutenue aux Etats-Unis d'Amérique ;
- Très forte croissance économique dans la zone Asie-Pacifique
- Croissance faible en Europe de l'Ouest
- Croissance un peu plus élevée dans les pays d'Europe de l'Est, Russie notamment.

Parallèlement, l'évolution des parités Euro contre les autres monnaies est restée relativement stable tout au long de l'exercice.

En ce qui concerne les marchés sur lesquels ST.DUPONT opère, on peut noter les éléments suivants :

- Baisse du marché du briquet du fait du :
  - Renforcement des mesures anti-tabac, notamment dans les pays d'Europe ;
  - Renforcement des mesures anti-terroriste, notamment en matière aérienne, qui a fortement affecté le marché des ventes en duty-free.
- Légère décroissance du marché des instruments à écrire
- Progression du marché de la maroquinerie et des accessoires

■ **Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique**

	Chiffre d'affaires au 31/03/06 effet de change inclus		Variation % versus 31/03/05	Chiffre d'affaires au 31/03/06 au taux de mars 2005		Variation % versus 31/03/05	Chiffre d'affaires au 31/03/05	
	Millions d'Euros	%		Millions d'Euros	%		Millions d'Euros	%
France	9,8	12,6 %	- 8,2	9,8	12,8 %	- 8,2	10,7	12,3 %
Europe (hors France)	23,1	29,8 %	- 18,6	23,2	30,2 %	- 18,6	28,5	32,9 %
Asie	37,8	48,6 %	0,5	36,9	48,0 %	- 2,1	37,6	43,5 %
Amériques	3,5	4,5 %	- 16,0	3,4	4,5 %	- 18,8	4,1	4,8 %
Autres	3,6	4,5 %	- 37,7	3,4	4,5 %	- 37,7	5,7	6,6 %
Chiffre d'affaires produits	**77,8**	**100,0 %**	**- 10,2**	**76,7**	**100,0 %**	**- 11,4**	**86,6**	**100,0 %**

France

Le recul provient principalement des produits « durs » et plus particulièrement de l'activité instrument à écrire. Ce secteur a subi de plein fouet le recul du segment « cadeaux d'affaires ».

En ce qui concerne la maroquinerie et autres, les ventes restent quasiment au même niveau que sur l'exercice précédent.

La production pour tiers est stable avec une baisse des instruments à écrire compensée par une augmentation des accessoires.

Europe

L'activité en Europe est en très net recul. Ceci concerne autant les ventes réalisées par les filiales (Allemagne, Benelux et Italie) que vers les grossistes (Europe du Sud). Seules les ventes dans les pays de l'Est restent stables.

Cette situation a conduit la société à engager une opération de restructuration de ses filiales européennes visant à restaurer la rentabilité des-dites filiales.

Asie

En léger recul à taux de change constant, le chiffre d'affaires de l'Asie présente des disparités par pays.

Si le Japon a connu une année difficile, notamment dans le briquet, du fait de la défaillance d'un de ses principaux clients, les ventes dans les autres pays d'Asie (Chine, Taiwan, Corée) ont progressé par rapport à l'année dernière.

Amériques

Les ventes aux Amériques ont subi les conséquences du plus faible nombre de lancement de produits et/ou de séries limitées que durant l'exercice précédent.

Autres pays

Tout comme les Amériques, les autres pays sont des cibles privilégiées pour les séries limitées. Ils en subissent donc les aléas.

- **Evolution du chiffre d'affaires par Ligne de Produits**

	Chiffre d'affaires au 31/03/06 effet de change inclus		Variation % versus 31/03/05	Chiffre d'affaires au 31/03/06 au taux de mars 2005		Variation % versus 31/03/05	Chiffre d'affaires au 31/03/05	
	Millions d'Euros	%		Millions d'Euros	%		Millions d'Euros	%
Briquet & Stylos	42,2	50,4 %	- 20,2	41,9	50,7 %	- 20,8	52,9	58,0 %
Maroquinerie & autres	35,6	42,4 %	5,6	34,8	42,1 %	3,3	33,7	36,9 %
Chiffre d'affaires produits	**77,8**	**92,8 %**	**- 10,2**	**76,7**	**92,8 %**	**- 11,4**	**86,6**	**95,0 %**
Licences	6,0	7,2 %	31,9	5,9	7,2 %	29,8	4,6	5,0 %
Chiffre d'affaires net	**83,8**	**100,0 %**	**- 8,1**	**82,6**	**100,0 %**	**- 9,3**	**91,2**	**100,0 %**

Briquets & Stylos

L'activité recule sensiblement par rapport à l'exercice précédent (- 20,8 %) à taux de change constant.

Ce recul est la résultante de plusieurs éléments :

- Politiques anti-tabac dans les pays occidentaux impactant fortement le marché du briquet de luxe ;
- Restrictions anti-terroristes au transport de briquets dans les avions à partir ou vers certains pays d'Asie et d'Amérique, ce qui a considérablement affecté les ventes dans le circuit des duty-free ;
- Réduction du nombre de lancements de séries limitées, que ce soit pour les briquets ou les instruments à écrire ;
- Difficultés financières d'un important client au Japon, marché traditionnellement important pour les briquets;
- Baisse des cadeaux d'affaires dans le domaine des instruments à écrire ;

Cette baisse a conduit la société à lancer une action visant à restructurer l'offre produits pour la rendre plus compréhensible pour le détaillant et le client final, que ce soit en terme de produit ou en terme de prix de vente en fonction de la finition. Cette action se poursuivra tout au long de l'exercice 2006-2007.

Maroquinerie & autres

A taux de change constant, la diversification progresse de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Alors que la maroquinerie et les accessoires sont restés stables durant l'exercice, la progression la plus significative est à noter sur l'activité prêt-à-porter (+ 13,1 %), notamment en Corée et à Hong-Kong/Chine.

De la même manière que les produits « durs », l'activité maroquinerie et autres nécessite une réflexion sur l'offre produit afin de réduire le nombre de références et de se focaliser sur les articles à plus forte rotation.

Licences

La très forte progression des licences a un caractère exceptionnel dans la mesure où l'exercice a connu le versement d'une indemnité compensatrice de la part d'un de nos licenciés. Hors cet élément exceptionnel, la progression ressort à environ + 8 %, ce qui reflète bien la valeur que portent nos licenciés à la marque S.T.Dupont.

Durant cet exercice, deux contrats (lunettes et parfums) ont été renouvelés à des conditions plus avantageuses, que ce soit en matière de redevance pure ou de dépenses de communication à la charge du franchisé qui ont vocation à renforcer l'image de la marque.

20.6.1.4. Évolution des résultats

20.6.1.4.1. Situation financière

La structure financière telle qu'elle ressort du tableau des flux de trésorerie fait apparaître une dégradation sensible de la capacité d'autofinancement à - 6,7 millions d'euros contre + 0,7 million d'euros en 2004-2005, conséquence directe de la baisse de volume de l'activité et du taux de marge brute.
L'action sur la maîtrise du Besoin en Fonds de Roulement a permis de compenser, et au-delà, cette variation permettant de dégager des flux de trésorerie liés aux opérations positifs de 0,7 million d'euros contre - 4,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

En ce qui concerne les investissements, l'exercice précédent avait supporté la plus grande partie des investissements liés au rebranding, ce qui n'a pas été le cas cette année où les investissements se sont limités à l'ouverture de shop-in-shop et aux investissements de maintien de la capacité de production sur le site industriel de Faverges. En conséquence, les flux liés aux opérations d'investissements ont diminué pour passer de - 7,9 millions d'euros en 2004-2005 à - 3,3 millions d'euros pour l'exercice.

Les flux de trésorerie liés au financement passent de + 5,3 millions d'euros en 2004-2005 à 8,1 millions d'euros pour cet exercice et se composent principalement des avances en compte courant effectuée par l'actionnaire majoritaire pour 7 millions d'euros en vue de l'augmentation de capital à intervenir au début de l'exercice 2006-2007.

20.6.1.4.2. Résultat d'exploitation

Compte tenu de la relative stabilité de l'Euro face aux autres monnaies durant tout l'exercice 2005-2006, l'impact des effets de change est relativement limité cette année.

20.6.1.4.2.1. Marge Brute

La marge brute ressort à 42,8 % contre 46,0 % pour l'exercice précédent.
Cette baisse de 3,1 % est la résultante de deux éléments :

Un élément positif non récurrent correspondant à l'indemnité reçue de la part d'un licencié (+ 1,3 %) et l'impact direct de la baisse d'activité qui n'a pas permis d'absorber les coûts fixes de production ni l'intégralité des frais de personnel variable de production (- 4,5 %).

Cette augmentation du prix de revient est une des raisons pour laquelle la société a engagé une procédure d'information/consultation avec les organes représentatifs du personnel qui vise à réduire les effectifs tant au niveau du centre industriel que du siège social. L'objectif de ce plan de redéploiement est d'adapter les coûts au niveau d'activité et, partant, de restaurer la rentabilité de la société mère.

La même action a été engagée sur les filiales déficitaires afin qu'elles redressent leur exploitation.

En parallèle, une action visant à rechercher une optimisation des prix de revient des composants achetés à l'extérieur, a été engagée sur le second semestre de l'exercice. Cette analyse de valeur ne produira son plein effet qu'en 2006-2007 et est fortement liée à la réussite du plan de redéploiement, à la refonte de la gamme de produits et à la simplification des process de fabrication.

Les effets de change ont eu un impact favorable sur l'exercice de 0,9 million d'euros. Ceux-ci se retrouvent au niveau du chiffre d'affaires à hauteur de 1,2 million d'euros. La plupart des coûts étant exposés en euros, la marge enregistre un effet identique.

20.6.1.4.2.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif de 47,6 millions d'euros contre - 3,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette baisse de 44,6 millions trouve son explication dans les éléments suivants :

- Baisse de la marge brute du fait de la baisse du chiffre d'affaires (- 3,8 millions d'euros) ;
- Baisse du taux de marge brute pour les raisons expliquées ci-dessus (- 2,2 millions d'euros) ;
- Réduction des frais généraux afin de les adapter au niveau de résultat (+ 3,5 millions d'euros) portant sur l'ensemble des postes;
- Prise en compte de charges non récurrentes (- 19,6 millions d'euros) concernant la restructuration de l'ensemble des activités tant en France qu'à l'étranger, la fermeture effective ou en cours de 4 boutiques (1 en Angleterre, 1 en France et 2 au Japon) du fait d'emplacements inapropriés compte tenu de l'activité, les coûts exceptionnels de conseils liés à la crise financière du second semestre de l'exercice, les indemnités de départ liés à la crise traversée par le Groupe.
- L'impact des pertes de valeur sur actifs (IAS 36) afin de prendre en compte la valeur réelle des actifs par rapport à leur valeur comptable (- 22,5 millions d'euros).

20.6.1.4.2.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort à - 2,5 millions d'euros en baisse de 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

- Si l'impact des taux de financement a été marginal, la dégradation des résultats a pesé fortement sur la trésorerie et sur les charges financières.
- Compte tenu de la situation de trésorerie de la société mère, une action vigoureuse a été menée visant à diminuer le besoin en fonds de roulement au travers d'une optimisation des stocks et de l'encours clients :

  L'action sur les stocks a concerné principalement les matières premières et les en-cours de production. En ce qui le poste client, nous avons externalisé la fonction relance qui a permis une accélération sensible de la récupération des créances.

  Ceci s'est traduit par une baisse de stocks de 5 millions d'euros en valeur brute et du poste clients de 5,7 millions d'euros (- 1,7 million d'euros au titre de la baisse de l'activité et - 4,0 millions d'euros au titre de l'amélioration de la gestion de l'encours client).

Ceci a permis de limiter l'impact de la baisse du résultat dont la plus grande partie n'a pas d'impact financier sur l'exercice (perte de valeur, provision pour restructuration).

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

20.6.1.5. Perspectives

La perte consolidée 2005-2006 ressort à 51,5 millions d'euros contre – 5,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

La mise en œuvre effective des opérations de recapitalisation ainsi que du plan d'affaires, devraient permettre de revenir à une situation d'exploitation équilibrée à l'horizon 2008, sans nouvel appel au marché.

Cette estimation de retour à l'équilibre est basée sur les éléments suivants :

- Une baisse du chiffre d'affaires « produits » d'environ 12 % pour 2006-2007 par rapport à l'estimé 2005-2006 suivi d'une augmentation d'environ 10 % pour 2007-2008 par rapport à 2006-2007 ;
- Des augmentations d'autres revenus ordinaires récurrents, d'environ 8 % pour 2006-2007 par rapport à l'estimé 2005-2006 et de 11 % pour 2007-2008 par rapport a 2006-2007 ;
- La réalisation effective, et selon le planning prévu, du plan de restructuration envisagé qui vise à réduire les effectifs dans les filiales en perte structurelles, au siège et au centre industriel d'environ 200 personnes qui se traduit par une baisse des frais de personnels ainsi que des frais liés au personnel (télécom, frais de déplacement, coûts informatiques,...) ;
- La fermeture de quatre boutiques (une en Grande Bretagne, une en France et deux au Japon) pour lesquelles il n'existe pas de perspective de rentabilité ;
- Les réductions des prix de revient (entre 5 % et 15 % selon les familles de produits) au travers d'une simplification des processus de fabrication, des renégociations de tarif ou des changements de fournisseurs pour les produits ou composants actuellement sous-traités ;
- La baisse des coûts du mobilier de vente la recherche de fournisseurs différents.

Les prévisions ont été établies en prenant en compte la poursuite de la baisse du marché du briquet, notamment dans les pays occidentaux, le caractère mature du marché des instruments à écrire et le potentiel de développement du secteur de la maroquinerie et des accessoires.

L'inflation a été estimée entre 1,5 % et 2,0 % sur la période de prévision et les parités entre les différentes monnaies ont été considérées comme stables sur toute la période.

Un certain nombre de ces mesures ont d'ores et déjà été lancées et porteront leurs fruits dans le courant de l'exercice 2006-2007. En ce qui concerne la mise en œuvre du plan social, la procédure d'information/consultation des organes représentatifs du personnel a été entamée en mars 2006 et se poursuivra dans le courant du premier semestre de l'exercice 2006-2007 et la société estime qu'il pourra être réalisé dans un délai de six mois. Il portera donc son effet sur une partie le l'exercice 2006-2007.

Le retour à l'équilibre d'exploitation, une politique d'investissement au même niveau que les années précédentes, associé à une gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement (principalement sur les stocks et l'encours clients) doit permettre de revenir à un « free cash flow » positif sur l'exercice 2008-2009.

Si l'ensemble de ces éléments (augmentation de capital, réduction des coûts, amélioration du BFR) se réalise pour les montants et dans les délais prévus, il ne sera pas nécessaire de faire de nouvel appel au marché pour assurer le financement de l'exploitation. Néanmoins, le « free cash flow » positif de 2008-2009 ne sera pas suffisant pour rembourser l'intégralité de l'emprunt OCEANE à son échéance du 1 avril 2009, soit le premier jour de l'exercice 2009-2010, étant entendu que l'actionnaire majoritaire détient 71,55 % de ces OCEANE.

20.6.1.6. Informations concernant la société mère S.T.Dupont SA

20.6.1.6.1. Activité de la société mère S.T.Dupont SA

L'activité de la société mère (S.T.Dupont S.A.) se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

Les principaux éléments du compte de résultat sont :

- Le chiffre d'affaires net ressort à 60,7 millions d'euros, soit une baisse de 16,4 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de sa position de fournisseur quasi exclusif des produits durs, S.T.Dupont S.A. supporte le poids du recul de l'activité briquets et instruments à écrire constaté en consolidé.
- Du fait d'une politique de réduction des stocks, les achats ont décru de 30,0 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes sont en recul de - 23,9 % du fait de l'arrêt du recours à l'intérim, la réduction des dépenses de communication et la maîtrise des autres coûts.
- Les frais de personnel sont en recul de 5,8 % et n'ont pas pu être intégralement adaptés au niveau d'activité constaté, ce qui a conduit à la mise en œuvre d'un projet de plan de restructuration actuellement en cours.
- Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations passent de 3,7 millions d'euros en 2004-2005 à 22,2 millions d'euros pour l'exercice du fait de l'impact des tests de valeurs pratiqués au 30 septembre 2005.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice fait apparaître une perte - 32,4 millions d'euros contre - 7,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est quasi stable + 1,4 million d'euros grâce à l'augmentation des dividendes (+ 1,9 million d'euros) qui a permis de compenser l'impact des différences de change [- 1,3 million d'euros) qui, du fait de la position des banques créancière, n'ont pu être gérées de manière aussi optimale que les exercices précédents. L'impact de la baisse de la capacité d'autofinancement sur la trésorerie a pu être compensé par la politique de réduction du besoin en fonds de roulement engagée sur le second semestre.

Le résultat exceptionnel affiche une perte de - 16,7 millions d'euros contre un profit de 0,1 million d'euros pour l'exercice précédent. Ceci provient des coûts exceptionnels engagés sur l'exercice (provision pour restructuration, coûts liés à la crise de trésorerie, indemnités de départ, etc).

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort à - 47,6 millions d'euros contre - 5,5 millions d'euros en 2004-2005.

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :

La Capacité d'autofinancement ressort à - 10,6 millions d'euros à fin mars 2006, contre - 2,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de l'activité qui n'a pas été intégralement compensée par une baisse corrélative des coûts.
Néanmoins, grâce à une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement sur le second semestre de l'exercice, cette baisse de la capacité d'autofinancement a pu être partiellement compensée. La variation de la trésorerie issue de l'exploitation ressort à - 2,8 millions d'euros pour l'exercice contre - 4,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

La variation de la trésorerie issue des investissements est en sensible diminution par rapport à l'exercice précédent à - 1,7 million d'euros contre - 4,8 millions d'euros. Ceci s'explique par le niveau élevé des investissements de l'exercice précédent du aux opérations de « rebranding » et par une réduction des investissements de l'exercice.

Les opérations de financement de l'exercice font apparaître une augmentation de 11,1 millions d'euros (contre + 1,6 million d'euros pour l'exercice précédent). Cette augmentation incorpore les avances effectuées par l'actionnaire majoritaire (7 millions d'euros) destinés à faire face à la crise de trésorerie subie dans le courant du second semestre de l'exercice.

Globalement, la trésorerie s'améliore de 6,7 millions d'euros correspondant quasiment aux avances effectuées par l'actionnaire majoritaire.

Au niveau bilantiel, les principaux éléments concernent :

- La prise en compte de la perte de valeur qui s'est traduit par la dépréciation quasi intégrale des immobilisations corporelles et incorporelles. Le solde restant au bilan correspondant aux coûts engagés sur l'exercice pour la recapitalisation de la société et qui seront imputés sur la prime d'émission après réalisation de cette augmentation.
- La baisse des stocks (- 8,1 millions d'euros) du fait d'une politique de maîtrise du niveau des stocks et de la prise en compte de dépréciations sur certaines lignes de produits arrêtés ou connaissant des difficultés de commercialisation.
- Les capitaux propres, après prise en compte du résultat de l'exercice et de l'impact positif de 2,9 millions d'euros lié au changement de méthode comptable relative à la première application de la nouvelle réglementation sur les actifs, sont négatifs de - 24,6 millions d'euros. A l'issue de l'augmentation de capital intervenue en juin 2006, ils redeviendront positifs à + 17,2 millions d'euros

20.6.1.6.2. Organes de direction et de surveillance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Walter Wuest, Président
Entré en fonction le 13 novembre 1987 et nommé Président le 8 octobre 1996
Monsieur Walter Wuest est également administrateur de Bondwood Investments Limited CJ. Time, Light and Write Limited Carrera Time Limited, Castlereagh Limited, Cheer New Limited, D. Marketing Japan KK, Dickson Concepts (China) Limited, Dickson Concepts (International) Limited, Dickson Concepts (Retail) Limited, Dickson Concepts (Wholesale) Limited, Dickson Concepts Limited, Dickson Enterprises Limited, Dickson Fund Management Limited, Dickson Interior Design Limited, Dickson Investments (HK) Limited, Dickson Licensing Limited, Dickson Trading (Taiwan) Company Limited, Dickson Trading Inc., Dickson Warehousing Limited, Fabulous Fortune Limited, Garrick Gold Limited, Gold Fairy Limited, Gottstadt ltd, Grandall Consultants Limited, Harmonious Time Limited, Home Strong Limited, Ining Investments Limited, Oakline Limited, Polo Ralph Lauren (HK) Company Limited, Precious Time Limited, Pui Chak Enterprises Limited, Raglan Resources Limited, Remstedt Textiles Limited, Schmidt HITC Ltd, Sealway Company, Sinofair Trading Limited, Value Plus Company Limited.

Monsieur Joseph Wan, Vice-Président
Nommé le 27 mai 1999 et nommé Vice-Président le 4 janvier 2005
Monsieur Joseph Wan est également administrateur de la société Harvey Nichols (Londres).

Monsieur André Tissot-Dupont
Nommé le 30 septembre 1995.

Monsieur Robert Nüesch
Nommé le 9 septembre 2006
Par ailleurs, M. Robert Nüesch est administrateur de S.T.Dupont SA (Suisse), et Président de la société DDL Horlogerie SA.

DIRECTOIRE

Monsieur William Christie, Président
Nommé le 10 janvier 2006
Par ailleurs, M. William Christie est administrateur de S.T.Dupont Inc. et, représentant permanent de la société, comme administrateur de S.T.Dupont Benelux et de STD Finance.

Monsieur Christian Gayot
Nommé le 30 octobre 1992
Par ailleurs, M. Christian Gayot est administrateur délégué de S.T.Dupont Benelux, administrateur de S.T.Dupont Japon KK, de S.T.Dupont Limited, de S.T.Dupont SpA et de Orfarlabo

Monsieur Bernard Rony
Nommé le 8 novembre 2005.

Monsieur Michel Suhard
Nommé le 14 février 2006

Par ailleurs, M. Michel Suhard est administrateur de S.T.Dupont Benelux.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou organismes divers.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

i. n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;

ii. n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

iii. n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; ni

iv. n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

20.6.1.6.3. Rémunération et Avantages

20.6.1.6.3.1. Rémunération des dirigeants sociaux

COMITE EXECUTIF

Monsieur William Christie

Monsieur Christian Gayot

Monsieur Éric Sampré

Monsieur Bernard Rony

Monsieur Geoffroy Ebrard

Monsieur Michel Suhard, depuis le 23 janvier 2006

Monsieur Paul-André Vacheron, depuis le 28 novembre 2005

Madame Corinne Delattre, jusqu'au 31 octobre 2005

Madame Anne Monfray-Leopoli, jusqu'au 18 décembre 2005

Madame Catherine Leducq, jusqu'au 31 décembre 2005

Monsieur Marc Lelandais, du 9 septembre 2005 au 10 janvier 2006

Madame Caroline Le Borgne, du 14 novembre 2005 au 31 janvier 2006

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU COMITE EXECUTIF

La rémunération des membres du Directoire et du Comité Exécutif est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

Cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe.

Les variations de rémunération s'expliquent par la prise en compte d'une année pleine pour certains membres du Directoire ou du Comité Exécutif.

REMUNERATION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire ont perçu les rémunérations suivantes au titre de l'exercice 2005-2006 :

Monsieur William Christie : 234 939 euros, (y compris le solde de tout compte) et 375 620 euros à titre d'indemnité

Monsieur Christian Gayot : 144 100 euros y compris 3 050 euros au titre du mandat social

Madame Catherine Leducq : 120 463 euros y compris 3 050 euros au titre du mandat social

Monsieur Bernard Rony : 119 000 euros

Monsieur Michel Suhard : 23 231 euros

Monsieur Marc Lelandais : 145 806 euros (y compris 72 500 euros d'indemnité compensatrice de préavis) au titre du mandat social et 277 500 euros à titre d'indemnité transactionnelle.

En janvier 2006, il a été versé à Monsieur Marc Lelandais une part variable de 50 000 euros au titre de l'exercice 2005/2006.

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 16 912 euros pour Monsieur William Christie et 3 258 euros pour Monsieur Marc Lelandais.

Les avantages en nature, correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction, représentent 4 319 euros pour Monsieur Christian Gayot, 3 500 euros pour M. Bernard Rony, et 3 201 euros pour Madame Catherine Py-Leducq.

Un membre du Directoire bénéficie de 3 200 options de souscription d'actions dans le cadre du plan défini au paragraphe 17.2 « participation et stock-options » du présent document.

REMUNERATION DU COMITE EXECUTIF

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2005-2006 aux membres du Comité Exécutif, hors membres du Directoire, s'élèvent à un montant global de 514 316 euros.

Ce montant comprend les salaires – partie fixe (502 987 €) et partie variable (2 478€) ainsi que les avantages en nature (8 851€).

REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Tissot-Dupont a renoncé au versement des jetons de présences pour l'exercice 2005-2006.
La somme de 2 290 euros a été versée à Monsieur Robert Nuesch au titre de l'exercice.

Conventions réglementées

Les conventions réglementées conclues dans l'exercice 2005-2006 sont présentées dans le Rapport spécial des Commissaires aux Comptes et aucune nouvelle convention n'a été signée entre le 31 mars 2006 et le 27 juillet 2006.

Ces informations sont détaillées par les paragraphes 20.6.2.5.16 « Plans de stock options » et 20.6.2.6.1.5 « Paiements en actions » du présent document d'où il ressort que la société a été amenée à reconnaître une charge cumulative de 499 milliers d'euros en application de la norme comptable IFRS-2 « Paiements en actions », dont 295 milliers d'euros impactant les comptes consolidés au 31 mars 2005 et 204 milliers d'euros impactant les comptes annuels au 31 mars 2006.

20.6.1.6.3.2. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe pas d'avantages particuliers consentis aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

20.6.1.6.4. Actionnariat de la société

Au 31 mars 2006, le capital social est composé de 6 226 724 actions de 1,60 euro. Sa répartition est la suivante :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
D and D International B.V.	3 457 197	55.5	6 914 394	71.5
Membres du Conseil de Surveillance	18 515	0.3	18 717	0.2
Membres du Directoire	55	-	55	-
Public	2 739 049	44.0	2 739 743	28.3
Auto-détenues	11 908	0.2	-	-
Total	**6 226 724**	**100.0**	**9 672 909**	**100.0**

Le nominal des actions a été ramené à 0,05€ par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2006 visant à permettre l'augmentation de capital réalisée en juin 2006.
Par ailleurs, la composition et la répartition du capital social de la société a été sensiblement modifiée suite à l'augmentation de capital intervenue en juin 2006 (cf. paragraphe 20.6.1.7.2 « Augmentation de capital »).

20.6.1.7. Évènements postérieurs à la clôture

20.6.1.7.1. Assemblée Générale Mixte

En vu de permettre la recapitalisation de la société, une assemblée générale mixte s'est tenue le 4 avril 2006 et a notamment décidé d'apurer les capitaux propres, en réduisant le capital social d'un montant de 9 651 422,20 euros pour le ramener de 9 962 758,40 euros à 311 336,20 euros en réduisant la valeur nominale des actions de 1,6 euro à 0,05 euro par affectation à un compte de réserves indisponibles, et par affectation des réserves disponibles d'un montant de 10 031 710,58 euros à ce même compte de réserves indisponibles qui est ainsi porté à 19 683 132,78 euros. Ce compte sera affecté à l'apurement des pertes de l'exercice 2005-2006 à due concurrence lorsque celles-ci auront été définitivement constatées dans le bilan de l'exercice clos le 31 mars 2006 lors de l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle devant se tenir en septembre 2006.

20.6.1.7.2. Augmentation de Capital

Afin de faire face à la crise de trésorerie constatée sur le second semestre de l'exercice 2005-2006, la société a initié une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 42 341 723,2 euros, prime d'émission comprise, par émission de 423 417 232 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,10 euro à raison de 68 actions nouvelles pour 1 action existante. Cette augmentation de capital a été garantie par l'actionnaire majoritaire à concurrence de 41,8 millions d'euros.

L'augmentation de capital, qui s'est déroulée du 6 au 16 juin 2006, est devenue effective le 29 juin 2006, s'élève à 41,8 millions d'euros et, compte-tenu de la garantie donnée, l'actionaire majoritaire D and D International B.V., a vu sa participation au capital passer de 55,5 % à 68,9 %.

20.6.1.8. Développement Durable

Au cours de l'exercice 2005-2006, S.T.Dupont a continué à structurer sa démarche de développement durable qui s'appuie sur les forces traditionnelles de la marque : qualité, innovation, engagement des hommes et respect de l'environnement.

Innovation, qualité, savoir-faire : des gages pour un développement durable

S.T.Dupont est consciente que la pérennité de la marque repose sur une démarche de développement se traduisant notamment par l'innovation, l'engagement envers la clientèle et la transmission de techniques artisanales.

- Innovation

Les difficultés rencontrées par S.T.Dupont au cours de l'exercice ont entraîné un ralentissement dans le processus de lancement de nouveaux produits avec la ligne « pointe de diamant » et une nouvelle génération d'accessoires.

Les recherches se sont focalisées sur les éléments permettant de réduire les coûts de production à travers une simplification du processus de fabrication (interne et composants), une recherche de sous-traitants alliant des coûts inférieurs et une qualité de fabrication au moins égale.

Cette démarche a impliqué une partie significative des effectifs de l'usine (recherche et développement, qualité, production,...) et du siège (marketing) au travers des comités Pandore mis en place dans le courant du second semestre de l'exercice.

- Engagements de qualité

Depuis plus d'un siècle, qualité et fiabilité sont les valeurs fondamentales de la marque.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a notamment renforcé ses actions tant en amont, auprès de ses fournisseurs, qu'en interne, au niveau de la production et auprès des consommateurs, par une assistance aux marchés encore plus active. Elle a ainsi renforcé ses équipes pour assurer une fabrication de très haute qualité de produits de plus en plus sophistiqués.

En créant des produits pérennes, en améliorant sans cesse leur sécurité, en offrant un service après-vente compétent, la société a acquis et gardé la confiance de sa clientèle.

- Formation aux techniques artisanales

Les savoir-faire traditionnels représentent un patrimoine inestimable de l'entreprise et ne peuvent se transmettre que par un long apprentissage.

Pour assurer la transmission de savoirs tels que le polissage, l'application de la laque de Chine ou le montage, les actions de formation initiées durant l'exercice précédent (monitorat) ont été poursuivies.

Engagement des hommes

Quand bien même S.T.Dupont ait connu des difficultés financières durant l'exercice, la politique de gestion des Ressources Humaines de S.T.Dupont reste un élément majeur de sa stratégie.

La résolution de ces difficultés passe, notamment, par une réduction des effectifs tant au siège qu'au centre industriel ou dans les filiales. Un des axes du plan de réduction est d'allier la nécessaire réduction des coûts au maintien dans l'entreprise des talents et expertises qui se sont développés au cours du temps. Cet exercice, est un des principaux enjeux du Plan de Sauvegarde de l'Emploi en cours de négociation

De même, le plan d'affaires intègre la nécessité de renforcer les équipes dans les domaines où la performance de S.T.Dupont est insuffisante (produits, licences, commercial,...) ce qui entraînera le recrutement de personnels d'expérience dans les mois qui viennent.

- La santé et la sécurité

La démarche de prévention des TMS (Troubles musculo-squelettiques) en collaboration avec un kinésithérapeute a été poursuivie et amplifiée au cours de l'exercice.

De même, les actions sur l'ergonomie des postes de travail et la gestuelle adaptée à chacun ont été poursuivies.

Respect de l'environnement

- Prévention des risques

Des audits internes et externes sont régulièrement diligentés pour toutes les installations - bâtiments, équipements - afin d'évaluer les risques potentiels et d'établir des programmes de prévention ou de mise en conformité.

L'évaluation et la prévention des risques ne s'arrêtent pas aux personnes et aux biens de l'entreprise, et s'étendent également à la clientèle. S.T.Dupont s'engage à mettre sur le marché des produits sûrs qui répondent aux normes de sécurité internationales. La société a d'ailleurs obtenu pour ses briquets la marque GS délivrée par le Laboratoire National d'Essais.

- Préservation des ressources naturelles

En complément des actions lancées durant les exercices précédents, notamment sur la maîtrise de la consommation d'eau et les rejets acqueux, le plan relatif à la récupération, au recyclage, à la valorisation et l'élimination des déchets a été réalisé.

- Comité Sécurité-Environnement

Le Comité Sécurité-Environnement mis en place a poursuivi son action par la définition d'indicateurs de performance, la mise en place de tableaux de bord qui permettent de suive l'évolution de S.T. Dupont en matière de sécurité et d'environnement.

20.6.1.8.1. Informations sociales et environnementales

20.6.1.8.1.1. Informations sociales

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la société présente ci-après les principales informations sociales et environnementales pour l'exercice écoulé.

Les principaux éléments d'information sociale sont extraits du bilan social relatif à l'année civile 2005 et concernent en conséquence essentiellement la société mère.

Nos filiales, au nombre de 14, ont exclusivement une activité commerciale et de distribution.

Effectif

Au 31 décembre 2005, le Groupe emploie 868 personnes dont 489 au centre industriel, 132 au siège social et 247 dans les filiales.

Sur cet effectif, 171 personnes (25 en France et 146 dans les filiales) travaillent dans le réseau Retail.

Le personnel variable de production ainsi que le secteur commercial, dont l'activité s'est développée fortement au cours des dernières années, représentent la majorité de l'effectif.

L'évolution des catégories socio-professionnelles de la société mère, Ingénieurs et Cadres, Employés/Techniciens/Agents de Maîtrise et Ouvriers a peu évolué depuis l'année dernière. Les cadres représentent 14,5 % de l'effectif. Les ETAM représentent 28,9 % de l'effectif. Enfin, la proportion des ouvriers est en légère diminution avec 55,4 % de l'effectif global.

Dans le courant de l'année 2005, 38 embauches ont été réalisées au sein de la société mère, principalement pour renforcer certaines structures et pour remplacer des départs. Sur ces 38 embauches, 9 ont été conclues pour des durées déterminées,

essentiellement pour des remplacements de congés maternité et dans les shop-in-shops afin d'assurer les ventes de fin d'année. Parallèlement, nous avons observé pour cette même période 74 départs, dont 28 départs à la retraite, 12 fins de contrats à durée déterminée, et 17 démissions, soit des nombres comparables à ceux de l'exercice précédent.

Dans les filiales, l'effectif global est en progression.

La société n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement en 2005.

La majorité du personnel (plus de 90 %) travaille sous contrat à durée indéterminée, tant en France qu'à l'étranger. Le recours aux contrats à durée déterminée reste très ponctuel. Le recours au personnel intérimaire a été fortement réduit par rapport à l'année précédente, avec 24 500 heures.

Le nombre moyen mensuel de personnel temporaire a été 8,58 pour l'année 2005. Par contre, la durée moyenne des contrats s'est sensiblement réduite, passant de 148 h en 2004-2005 à 78,5 h en 2005-2006, conséquence de la baisse d'activité du site industriel de Faverges. Le montant des charges afférentes s'élève à 495 200 euros.

Au cours de l'année 2005, le centre industriel a eu recours au chômage partiel qui représente 12 000 heures. Cependant, dans certains ateliers, 3 400 heures excédentaires ont été constatées. Ces heures seront récupérées ou payées.

Organisation du temps de travail

L'ensemble des filiales respecte la durée légale du travail de chaque pays, soit par exemple 38h50 en Allemagne et 40h en Italie.

En France, le personnel de production travaille sur une base horaire hebdomadaire de 31h18, les autres catégories de personnel sur une base horaire de 34h64 pour le centre industriel et de 35h au siège social, et le personnel cadre sur la base d'un forfait jours. Au sein des deux établissements, un système d'annualisation du temps de travail et d'horaire variable est en place.

En France, le travail à temps partiel s'est largement développé et 13,6 % de l'effectif de la société mère travaille sous ce régime, soit à 80%, soit à 50%. Cette disposition bénéficie principalement au personnel féminin de la société.

Le taux d'absentéisme de 6,93%, en hausse, est dû essentiellement aux absences pour maladie et maternité, le personnel féminin représentant 55,7 % de l'effectif.

Au siège social, le taux d'absentéisme de 4,09 %, supérieur à celui de l'année précédente, est essentiellement dû aux congés de maternité.

Rémunération

Compte-tenu de la situation difficile de la société, il a été décidé un blocage général des salaires, aussi bien des augmentations générales que des augmentations individuelles, et ce dès le début de l'exercice.

Cette situation circonstancielle ne remet pas en cause la politique salariale du Groupe, qui se veut équitable et transparente et prend en considération pour chaque secteur d'activité, les références du marché.

La politique salariale privilégie les augmentations individuelles pour toutes les catégories de professionnelles. Les évolutions collectives de rémunération sont négociées avec les organisations syndicales et la Direction du Groupe harmonise l'ensemble des augmentations pour le personnel cadre.

Chaque filiale fixe les augmentations de ses collaborateurs en fonction de la situation économique et sociale, en accord avec la Direction Générale du Groupe.

Le Groupe respecte dans l'ensemble des entités les principes d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes tant pour les rémunérations que pour les embauches et les promotions.

Un rapport spécifique sur la situation comparée des hommes et des femmes dans chaque établissement est présenté annuellement aux instances représentatives du personnel de chaque établissement. Ce rapport ne fait apparaître aucune discrimination.

A effectif permanent, l'évolution globale de la masse salariale de la société mère a été relativement bien maîtrisée en 2005 avec une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente et en ligne avec le taux d'inflation. L'ensemble des rémunérations versées au cours de l'année 2005 (DAS) est en diminution de 0,8 % par rapport à 2004.

La rémunération moyenne mensuelle de l'ensemble du personnel de la société mère pour 2005 est de 2 943 euros y compris le 13^{e} mois, en baisse de 0,3 % par rapport à l'année précédente.

Bien qu'un dispositif de participation et d'intéressement ainsi qu'un plan d'épargne entreprise aient été mis en place, les résultats n'ont pas permis de versement aux différents fonds.

Relations avec les partenaires sociaux

Dans le cadre du dialogue social et de la transparence des informations avec les membres du personnel, de nombreuses réunions ont été tenues avec les partenaires sociaux afin de les tenir informés de la situation économique difficile qu'a traversé la société au cours de l'exercice.

Dans le cadre du projet de Plan de Relance et de Restructuration, les instances représentatives du personnel ont été largement informées et/ou consultées.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont l'un des axes prioritaires et la société y consacre un budget significatif, permettant ainsi de maintenir un taux relativement faible de cotisation de sécurité sociale pour les accidents du travail, de 0,9 % pour le siège social et de 2% pour le centre industriel.

Les dépenses en matière d'amélioration des conditions de travail et de sécurité engagées au cours de l'exercice 2005-2006 s'élèvent à 230 202 euros.

Depuis 2004, le centre industriel s'est engagé dans une démarche de prévention des Troubles Muscolosquelettiques (TMS), en collaboration avec un kinésithérapeute. Cette action a été initiée conjointement par le service Ressources Humaines, le service médical et le service prévention des risques. Des groupes pilote, composés du responsable sécurité, d'opérateurs, de techniciens méthodes, de membres du CHSCT, de l'infirmière et du médecin du travail ont été sensibilisés et formés à la prévention des TMS. Par ailleurs, le responsable prévention des risques réalise des études des postes de travail afin de proposer des améliorations. La méthode retenue est basée sur la participation et l'écoute des opérateurs.

Formation

Dans le cadre de la réduction des coûts, la société a dû ajuster son budget Formation, bien que la formation reste un axe stratégique de la politique sociale. Elle a consacré 1,8 % de la masse salariale à la formation, avec l'objectif de maintenir et d'acquérir les connaissances nécessaires à l'évolution de nos métiers et de renforcer la compétitivité par la formation technique.

Par ailleurs, Intranet RH mis en place en 2002 et le journal d'entreprise Dixit facilitent l'accès et le partage de l'information.

Emploi des handicapés

La société accorde une grande importance à l'insertion, l'emploi des travailleurs handicapés et au reclassement de ses salariés présentant des inaptitudes à leur poste de travail. Les travailleurs handicapés représentent 6,9 % de l'effectif total.

La priorité de la société est de tenir compte des handicaps notamment dans l'aménagement des postes de travail.

Par ailleurs, le centre industriel confie du travail de sous-traitance à des ateliers protégés.

Œuvres sociales

Les dépenses concernant les œuvres sociales : restauration, transport, régime de prévoyance, maladie s'élèvent à 1 382 532 euros pour l'année 2005. En outre, les subventions accordées aux comités d'établissement représentent 1,25 % de la masse salariale de la société.

Sous-traitance

La production des produits traditionnels de la marque – briquets, stylos, accessoires – est assurée en grande partie par le centre industriel. Cependant, il est fait appel à de la sous-traitance pour des produits requérant des savoir-faire ou des techniques spécifiques.

La société a recours à la sous-traitance pour la production des produits issus de la diversification tels que prêt-à-porter, maroquinerie, horlogerie qui ne peuvent être fabriqués au centre industriel.

Impact territorial sur les activités en matière d'emploi

Outre les différentes relations que la société entretient avec les organismes publics administratifs et l'enseignement technique en particulier et la Chambre Patronale, le centre industriel participe activement au sein de l'Association Intercommunale pour le développement économique et l'emploi du Pays de Faverges.

Compte tenu de leur activité essentiellement de distribution, les filiales n'ont pas d'impact territorial en matière d'emploi sur le développement régional.

20.6.1.8.1.2. Informations environnementales

Les procédés industriels de S.T.Dupont présentent relativement peu de risques technologiques.

La société s'attache à maîtriser les impacts environnementaux du centre industriel et ses efforts tendent à optimiser la consommation des matières énergétiques, à réduire les rejets de quelque nature qu'ils soient, aqueux, atmosphériques, chimiques et à favoriser le recyclage les déchets.

Rappelons que le plan d'investissement consacré à la réduction des rejets atmosphérique a été mené à son terme depuis l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi les actions engagées dans deux axes principaux :

- la réduction de la consommation d'eau et des rejets aqueux,
- la prévention et la réduction de la pollution par les déchets.

Maîtrise de la consommation d'eau et des rejets aqueux

Au cours de l'exercice écoulé, la consommation d'eau s'est élevée à 38 370 m^3, soit une réduction de 44 % par rapport à l'exercice précédent.

La réduction des rejets aqueux a été poursuivie grâce à l'arrêt de certaines installations et au contrôle des volumes de rinçage avant traitement de surface.

Une chambre de mesure des rejets aqueux permet une mesure et un suivi en continu de leur température, du volume et du pH. Ce suivi est complété par une analyse trimestrielle de la consommation réalisée par un organisme agréé.

Par ailleurs, nous poursuivons les études sur la réduction de la consommation dans les ateliers de traitement de surface et la mise en circuit fermé de certaines installations.

La prévention et la réduction de la pollution par les déchets

En ce qui concerne le traitement des déchets, des procédés d'élimination des déchets (déchets industriels spécifiques ou banals) ont été mis en place et des dispositifs particuliers relatifs à la récupération, au recyclage, au stockage et au transport des déchets sont en place.

Les rejets atmosphériques ou aqueux font l'objet de contrôles périodiques soit par la DRIRE, soit par l'Agence de l'Eau ou le Syndicat Intercommunal du lac d'Annecy.

Par ailleurs, la mise en place de procédures spécifiques tant qu'au niveau du stockage que de la gestion et des habilitations vise à maîtriser les risques chimiques notamment dans l'atelier traitement de surface. Le contrôle de la DRIRE en a certifié la bonne maîtrise.

Enfin, le chauffage du centre industriel, assuré par un système de chauffage urbain, limite de façon importante la consommation de fuel.

Les moyens financiers

Le programme de sécurité incendie a été finalisé comme prévu pour un montant de 25 000 euros.

Par ailleurs, en 2005, le budget formation Sécurité/Environnement s'est élevé à 26 773 €.

Le reporting

Le Comité Développement Durable/Sécurité composé du Directeur du Personnel, de responsables de sécurité, de techniciens et ingénieurs des départements Recherche et Développement et Méthodes/Fabrication et Maintenance, a pour mission d'évaluer les impacts environnementaux et les risques, d'élaborer un plan d'action dans ces différents domaines, de proposer le budget d'investissements nécessaire et d'en assurer le suivi.

Des indicateurs de performance liés à la consommation des sources d'énergie et de l'eau, des matières premières consommables et des emballages, ainsi qu'aux déchets et rejets aqueux, gazeux ou industriels ont été identifiés et suivis.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une assurance des risques « Atteinte à l'environnement » garantit la société contre l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux.

Les contrats d'assurance prévoient des cas de déchéance en cas de non respect des textes légaux et réglementaires auxquels la société est tenue de se conformer.

La limite de garantie est de 4 573 470 euros par an avec une franchise de 15 244 euros.

20.6.2. Compte annuels consolidés

20.6.2.1. Comptes de résultats

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2006 Normes IFRS	31/03/2005 Normes IFRS
Chiffre d'affaires net « produits »	20.6.2.5.3	77 780	86 583
Autres produits des activités ordinaires	20.6.2.5.3	6 032	4 573
Produits des activités ordinaires	20.6.2.5.3	**83 812**	**91 156**
Coûts des ventes	20.6.2.5.28	(47 907)	(49 249)
Marge brute	20.6.2.5.3	**35 905**	**41 907**
Frais de communication	20.6.2.5.28	(5 284)	(7 383)
Frais commerciaux	20.6.2.5.28	(17 765)	(18 092)
Frais généraux et administratifs	20.6.2.5.28	(18 944)	(19 717)
Autres produits et charges	20.6.2.5.29	(18 982)	300
Résultat opérationnel avant pertes de valeur	20.6.2.5.3	**(25 070)**	**(2 985)**
Pertes de valeur sur actifs (IAS 36)	20.6.2.5.23	**(22 534)**	**0**
Résultat opérationnel	20.6.2.5.3	**(47 604)**	**(2 985)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	20.6.2.5.24	381	170
Coût de l'endettement financier brut	20.6.2.5.24	(2260)	(1 543)
Coût de l'endettement financier net	20.6.2.5.3 et 20.6.2.5.24	**(1 879)**	**(1 373)**
Autres produits et charges financiers	20.6.2.5.24	(620)	(538)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		**(132)**	**(54)**
Résultat avant Impôt		**(50 235)**	**(4 950)**
Charges d'impôt sur le résultat	20.6.2.5.3 et 20.6.2.5.21	(1 285)	(410)
Résultats nets avant arrêts ou cessions d'activités		**(51 520)**	**(5 360)**
Résultat net des sociétés arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		**(51 520)**	**(5 360)**
Résultat net – part du Groupe		**(51 520)**	**(5 360)**
Résultat net – intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action (en euros)	20.6.2.5.25	(8,27)	(0,86)
Résultat net dilué par action (en euros)	20.6.2.5.25	(8,27)	(0,86)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

20.6.2.2. Bilan actif et passif

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2006 Normes IFRS	31/03/2005 Normes IFRS
Actif non courant			
Ecarts d'acquisition	20.6.2.5.4	3 325	3 162
Immobilisations incorporelles (nettes)	20.6.2.5.5	0	3 431
Immobilisations corporelles (nettes)	20.6.2.5.6	633	20 338
Actifs financiers	20.6.2.5.11	1 575	1 551
Participations dans les entreprises associées	20.6.2.5.7	636	768
Impôts différés	20.6.2.5.21	257	903
Total de l'actif non courant		**6 426**	**30 153**
Actifs non courants disponibles à la vente		**-**	**-**
Actif courant			
Stocks et en-cours	20.6.2.5.8	21 608	29 533
Créances clients	20.6.2.5.9	13 962	19 505
Autres créances	20.6.2.5.10	4 335	4 200
Impôts courants	20.6.2.5.21	898	1 782
Actifs financiers	20.6.2.5.11 et 20..6.2.5.22	4	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.6.2.5.12	19 496	13 754
Total de l'actif courant		**60 303**	**68 848**
Total de l'actif		**66 729**	**99 001**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2006 Normes IFRS	31/03/2005 Normes IFRS
Capitaux propres-part du Groupe			
Capital	20.6.2.5.13	9 963	9 963
Prime d'émission, de fusion et d'apport	20.6.2.4	1 250	1308
Actions propres		-24	-45
Composante capital des emprunts convertibles	20.6.2.5.17	1943	1943
Juste valeur des instruments de couverture	20.6.2.5.22	9	-27
Réserves		17 269	22 629
Réserves de conversion		-151	-916
Résultat net-Part du Groupe		**-51 520**	**-5 360**
Total capitaux propres-part du Groupe		**-21 261**	**29 495**
Total capitaux propres- part des minoritaires			
Dettes non courantes			
Emprunts obligataires convertibles	20.6.2.5.17	20 754	20 276
Emprunts et dettes financières non courants	20.6.2.5.18	7 040	46
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	20.6.2.5.18	301	134
Instruments financiers (à plus d'un an)	20.6.2.5.22	-	40
Impôts différés	20.6.2.5.21	29	43
Provisions pour risques et charges	20.6.2.5.14	-	-
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	20.6.2.5.14 et 20.6.2.5.15	5 826	6 742
Total des dettes non courantes		**33 950**	**27 281**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		**-**	**-**
Dettes courantes			
Fournisseurs	20.6.2.5.19	4 971	11 451
Autres dettes	20.6.2.5.20	11 191	10 969
Impôts courants	20.6.2.5.21	413	-
Provisions pour risques et charges	20.6.2.5.14	19 464	4 109
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages		-	-
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)	20.6.2.5.17	1 575	1 519
Emprunts et dettes financières courants	20.6.2.5.18	16 141	13 990
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	20.6.2.5.18	285	163
Instruments financiers (à moins d'1 an)	20.6.2.5.22	-	24
Total des dettes courantes		**54 040**	**42 225**
Total du Passif		**66 729**	**99 001**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

20.6.2.3. Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2006 Normes IFRS	31/03/2005 Normes IFRS
I - Activités Opérationnelles		
Résultat net avant impôt	(51 520)	(5 360)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	25 339	4 241
Amortissements des écarts d'acquisition		-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	36	-
Charge (produit) liés aux stock-options	204	295
Variation des provisions	14 399	(823)
Charge nette d'intérêts	2 499	1 911
Plus ou moins-values de cessions	961	12
Charge (produit) d'impôt	1 285	410
Quote-part dans le résultat des sociétés associées, net des dividendes versés	132	54
Capacité d'autofinancement	**(6 665)**	**740**
Variation des stocks et en-cours	8 221	(8 281)
Variation des clients et comptes rattachés	5 557	(464)
Variation des autres créances	(428)	(1 375)
Variation des dettes Fournisseurs	(6 552)	4 472
Variation des autres dettes	90	167
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	**6 888**	**(5 481)**
Intérêts payés	(526)	(522)
Intérêts encaissés	386	167
Impôts sur les résultats payés	658	241
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**741**	**(4 855)**
II – Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors dépenses de développement)	(512)	(1 067)
Dépenses de développement	(598)	(384)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 284)	(6 367)
Acquisition d'autres immobilisations financières	(202)	(664)
Besoin de trésorerie (investissements)	**(3 596)**	**(8 482)**
Cessions d'immobilisations incorporelles		330
Cessions d'immobilisations corporelles	110	217
Cessions d'autres immobilisations financières	177	
Désinvestissements	**287**	**547**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**(3 309)**	**(7 935)**
III – Activités de financement		
Augmentation de capital		1
Rachat d'actions propres	21	7
Émissions d'emprunts et dettes financières	1 259	36 208
C/C Actionnaire	7 000	(12 600)
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(385)	(13 847)
Intérêts payés	(2 260)	(1 543)
Autres flux liés aux opérations de financement	2 476	(2 888)
Dividendes versés		-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**8 111**	**5 338**
Effets de la variation des cours de change sur la trésorerie	199	(27)
Variation nette de la trésorerie	**5 742**	**(7 479)**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 754	21 233
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 496	13 754
Variation nette de la trésorerie	**5 742**	**(7 479)**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Selon le nouveau référentiel comptable (norme IAS 7), les découverts bancaires n'entrent pas dans la détermination de la trésorerie, dès lors qu'ils ont le caractère de financement stable. Ces découverts utilisés atteignaient 10 331 milliers d'euros contre 8 571 milliers d'euros au 31 mars 2005.

20.6.2.4. Tableau de variation des capitaux propres

Avant répartition

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions propres	Composante capitaux propres de l'emprunt obligataire	Part efficace des instruments de couverture de flux futurs	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation	Capitaux propres consolidés	Notes impact IFRS
Au 31/03/2004	**6 226 413**	**9 962**	**1 021**	**-**	**-**	**-**	**22 617**	**(218)**	**-**	**33 382**	
AJUSTEMENTS IFRS				(52)			363	218		529	20.6.2.6.2.2.2.
Au 1er avril 2004	**6 226 413**	**9 962**	**1 021**	**(52)**	**0**	**0**	**22 980**	**0**	**0**	**33 911**	
Conversion d'obligations	311	1	(8)							(7)	
Résultat de la période							(5 360)			(5 360)	20.6.2.6.2.3.1
Réserve de conversion								(916)		(916)	
Plans de stocks options			295							295	
Distribution de dividendes										0	
Auto-contrôle				7						7	
Instruments financiers					1 943	(27)	(351)			1 565	
Au 31/03/2005	**6 226 724**	**9 963**	**1 308**	**(45)**	**1 943**	**(27)**	**17 269**	**(916)**	**0**	**29 495**	20.6.2.6.2.3.3
Conversion d'obligations										0	
Résultat de la période							(51 520)			(51 520)	
Réserve de conversion								765		765	
Plans de stocks options			204							204	
Auto-contrôle				21						21	
Instruments financiers						36				36	
Frais de Recapitalisation			(262)							(262)	
Au 31/03/2006	**6 226 724**	**9 963**	**1 250**	**(24)**	**1 943**	**9**	**(34 251)**	**(151)**	**0**	**(21 261)**	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

20.6.2.5. Notes annexes aux comptes consolidés

Les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.
Le Groupe S.T.Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La maison-mère ultime du Groupe est la société BroadGain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong-Kong et est elle-même détenue par un trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.
La société S.T.Dupont est cotée sur le second marché d'Euronext Paris S.A.

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2005-2006 en date du 23 juin et le 21 juillet 2006.

20.6.2.5.1. Principes comptables

20.6.2.5.1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2006 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.
Ils ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments financiers dérivés compris). Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.
Aucune application anticipée des normes et interprétations comptables ou amendements de normes existantes dont la date d'application est effective ou postérieure aux exercices ouverts à compter du premier avril 2006 n'a été effectuée.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.
La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

20.6.2.5.1.2. Continuité de l'exploitation

Les conventions générales des principes comptables IFRS impliquent de préciser les hypothèses de base retenues pour l'établissement des comptes. Ces hypothèses de base impliquent, entre autres, que la direction évalue la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation, les états financiers devant être établis sur une base de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autres solutions que de liquider l'entreprise ou de cesser son activité.

Les faits marquants de la clôture ou post clôture mettent en évidence les éléments suivants :

- Afin de faire face à une situation prévisible de crise de trésorerie, la société a mené des négociations avec son actionnaire majoritaire qui s'est engagé, sous réserve du maintien des concours bancaires, à souscrire et/ou garantir une augmentation de capital de 41,8 millions d'euros et qui, dans l'intervalle, a effectué des avances en compte courant les 24 novembre 2005, 13 décembre 2005 et 16 janvier 2006 pour des montants respectifs de 2, 3 et 2 millions d'euros, destinées à permettre à la société de tenir ses engagements financiers à court terme.
- Le 14 février 2006, le Directoire a arrêté un plan d'affaires visant à restaurer la rentabilité de l'entreprise sur lequel le Conseil de Surveillance a émis, le même jour, un avis favorable.
- Les négociations avec les banques créancières du Groupe se sont concrétisées par la signature d'un accord le 29 mars 2006 par lequel, sous la condition suspensive que l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus soit réalisée avant le 30 juin 2006, les banques s'engagent à maintenir leurs concours jusqu'au 30 juin 2007.

Compte tenu des faits présentés ci-dessus, la continuité de l'exploitation se trouve être assurée par :

- la réalisation effective de l'augmentation de capital de 41,8 millions d'euros effective au 29 juin 2006
- le maintien des concours bancaires jusqu'au 30 juin 2007 suite à l'accord signé avec les banques le 29 mars 2006, et
- la mise en œuvre effective du plan d'affaires qui a effectivement démarré au niveau de la restructuration des coûts par le processus d'information/consultation du personnel en cours, la restructuration de l'offre et l'analyse de la valeur en vue de réduire le coût des ventes.

20.6.2.5.1.3. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de S.T.Dupont S.A., les filiales dans lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce un contrôle et les entreprises associées sur lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce une influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Les comptes des sociétés contrôlées sont consolidés par la méthode de l'intégration globale ; lors d'une acquisition, les actifs et les passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; l'excédent du coût d'acquisition sur la

juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Les comptes des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.
Le périmètre de consolidation figure au paragraphe 20.6.2.5.2..

20.6.2.5.1.4. Date d'arrêté des comptes

La Date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 mars.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

20.6.2.5.1.5. Éliminations de consolidation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les transactions, les soldes et les résultats d'opérations intragroupe sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession intragroupe ainsi que l'annulation des provisions pour dépréciation de titres consolidés ou sur prêts aux filiales consolidées. Les dividendes et acomptes sur dividendes en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T.Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T.Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

20.6.2.5.1.6. Conversion des états financiers

La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- au cours moyen de la période pour les postes du compte de résultat.

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés dans le poste « réserve de conversion ».

Les taux de conversion des devises « out » en euros sont les suivants:

	Taux de clôture 31/03/06	Taux de clôture 31/03/05	Taux moyen 2005-2006
1 franc suisse	0,6339267	0,6451389	0,6339267
1 yen	0,0070068	0,0072004	0,0072249
1 livre sterling	1,4367451	1,4543651	1,4633175
1 dollar US	0,8222081	0,7738095	0,8222081
1 dollar US *	0,8223132	0,7738095	0,7901438
1 dollar de Hong Kong	0,1059547	0,0992063	0,1064901
1 nouveau dollar de Taiwan	0,0251642	0,0243155	0,0251692
1 dollar de Singapour	0,5084764	0,4687500	0,4924760
1 ringgit de Malaisie	0,2228226	0,2036706	0,2194996

* Taux moyen calculé sur le chiffre d'affaires US Dollar réalisé à l'export

20.6.2.5.1.7. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent la caisse, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs et les emprunts. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

Le Groupe utilise également divers instruments financiers dérivés pour se prémunir de son exposition aux risques de variation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces opérations de couverture sont effectuées avec des établissements de premier rang éliminant ainsi tout risque de contrepartie. Le principe et le mode de comptabilisation sont les suivants :

Couverture des risques de change

Le risque de change résultant des transactions commerciales en devises est apprécié et couvert par la société mère dans le respect des règles de prudence. La société utilise différents instruments financiers dérivés pour couvrir ses positions, principalement des achats/ventes de devises à terme et des contrats d'options. Suivant la charte des engagements financiers entérinée par la direction de la société, le Groupe S.T.Dupont utilise des instruments financiers dérivés. L'utilisation éventuelle d'instruments dérivés n'aura jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des revenus en devises découlant des activités commerciales et industrielles de S.T.Dupont dans le cadre normal d'une bonne gestion.

Couvertures des risques de taux d'intérêts

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'éventuelles détentes de taux par la mise en place de swaps ou d'options de taux.

Les instruments dérivés de change et de taux sont, conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32, comptabilisés au bilan en juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont rapportées au résultat de la période, venant ainsi ajuster les gains ou pertes latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur du risque couvert. Dans le cas de couverture de flux futurs, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Si les instruments dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat.

20.6.2.5.1.8. Immobilisations incorporelles

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T.Dupont et destinés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.
Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation :

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	durée du bail
Moules et empreintes	3 ans
Frais de collection	6 mois
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

20.6.2.5.1.9. Écarts d'acquisition (Goodwill)

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- les écarts d'acquisition positifs ou négatifs afférents à certains éléments identifiables ;
- l'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis.
Ils donnent lieu à des tests de dépréciation, dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur de leur entité économique de rattachement et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, au moins une fois par an.
Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation, les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

20.6.2.5.1.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, le Groupe n'ayant pas opté pour la réévaluation des immobilisations prévue par le référentiel IFRS.
Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique. Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	20- 25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20- 25 ans
Mobilier	3- 10 ans
Matériel et outillage	3- 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5- 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations.

20.6.2.5.1.11. Contrats de location

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils ont en substance pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques attachés à l'usage du bien loué, indépendamment de la propriété.
Les autres contrats sont classés en location simple.

20.6.2.5.1.12. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur constatation.
Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 à savoir :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou son utilité en interne est démontrée.

20.6.2.5.1.13. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation.
Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode « premier entré - premier sorti ».
L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise.
Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

20.6.2.5.1.14. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en frais commerciaux.

20.6.2.5.1.15. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et équivalent de trésorerie correspond aux liquidités, aux dépôts à court terme et aux placements financiers. Les découverts bancaires, les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements financiers enregistrés en équivalent de trésorerie répondent aux critères de l'IAS 7 et sont évalués à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat à la date de clôture.

20.6.2.5.1.16. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

S.T.Dupont S.A. et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les salariés du groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne, la Suisse et le Japon.
Les avantages offerts aux salariés du groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis à vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du Groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.
Les régimes à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût de ces régimes est pris en charge dans le compte de résultat afin de répartir le coût régulièrement sur la carrière des employés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Lorsqu'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés, les taux de référence sont fondés sur le rendement des obligations d'État. Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.
Les contributions du Groupe aux régimes à contributions définies sont prises en charge dans le compte de résultat pendant l'exercice auquel les contributions sont rattachables.
Le Groupe a un régime de couverture de santé pour les employés de S.T.Dupont S.A. qui sont partis en retraite avant le 1er janvier 2001. La valeur actuelle des coûts futurs estimés est intégralement provisionnée. L'évaluation de cet engagement est faite par un actuaire indépendant.

20.6.2.5.1.17. Autres provisions

Les provisions pour risques et charges comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisé quant à leur objet et pour lesquels il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.
En outre, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date du bilan. Cette provision est déterminée sur la base des taux de retour historique.
Enfin, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.
Au cours de l'exercice 2002-2003, le Groupe a signé un accord d'entreprise instituant des dispositifs de cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) et de cessation d'activité des salariés âgés (CASA) pour les employés de S.T.Dupont S.A..
Le coût estimé de cet engagement est provisionné, pour les employés pouvant bénéficier de ces dispositifs selon la méthode des unités de droit projetées. L'évaluation de cet engagement est faite par un actuaire indépendant.
Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation vis à vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques, etc.

20.6.2.5.1.18. Emprunts obligataires convertibles

Suivant la norme IAS 32, les obligations convertibles en actions sont des instruments financiers composés s'analysant en une composante dette et une composante capitaux propres. A la date de l'émission, la juste valeur de la composante dette est déterminée par application du taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires.
La différence entre les produits de l'émission des obligations convertibles et la juste valeur attribuée à la composante dette, qui représente l'option incorporée de conversion du passif en capitaux propres du Groupe, est enregistrée dans les capitaux propres.
La composante dette est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

20.6.2.5.1.19. Constatation des produits

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marques du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.
Les rabais, remises, ristournes et escompte de règlement sont classés en diminution du chiffre d'affaires.
Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base de la dernière déclaration des ventes réelles et calculées conformément aux conditions des contrats auxquels elles se rapportent.
Les autres produits des activités ordinaires contiennent exclusivement les redevances.

20.6.2.5.1.20. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.
Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux d'imposition connu (méthode du report variable). Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur recouvrement est probable. Les impôts différés passifs n'ont pas été déterminés pour les retenues à la source et autres impôts qui seraient dus sur les réserves (non distribuées) de certaines filiales dans la mesure où de telles sommes sont réinvesties en permanence.

20.6.2.5.1.21. Résultat par action

En accord avec la norme IAS 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.
Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options si la réalisation paraît probable compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

20.6.2.5.1.22. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe est amené à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels et incorporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes ou de reprise de valeur les affectant et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, de tester annuellement la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition, de toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.
Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, dès lors qu'apparaissent des indices de perte ou de reprise de valeur les affectant, sans qu'il soit possible de compenser ces dépréciations par les excédents de valeur recouvrable par rapport aux capitaux engagés pouvant exister sur d'autres UGT.
Les UGT pertinentes s'identifient aux entités juridiques du Groupe qui couvrent une zone géographique déterminée, dont les caractéristiques sont homogènes

20.6.2.5.1.23. Information sectorielle

La norme IAS 14 conduit à subdiviser l'entreprise en sous-ensembles différenciables selon leur rentabilité et selon les risques économiques auxquels ils sont exposés. Dans cette optique, le Groupe a retenu deux niveaux d'analyse : un niveau par zone géographique (1er secteur) regroupant les entités juridiques des pays à partir desquels sont distribués les produits du Groupe, et un niveau par activités (2ème secteur) correspondant aux lignes de produits diffusées par le Groupe.

20.6.2.5.1.24. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de financement est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.
La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques et des valeurs mobilières de placement (à l'exception des actions auto détenues).

20.6.2.5.1.25. Stock-options

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS2 "paiement en actions" la valeur des options accordées calculée à la date d'attribution des options est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, généralement 5 ans.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base du modèle binomial. Ce dernier prend en compte les caractéristiques du plan tels que prix d'exercice et période d'exercice, les données de marché lors de l'attribution tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

20.6.2.5.1.26. Capital

Les actions d'auto contrôle acquises dans le cadre réglementaire de la régularisation des cours boursiers sont présentés en diminution des capitaux propres

20.6.2.5.2. Périmètre de consolidation

	Pourcentage d'intérêt		Méthode	
	31/03/06	31/03/05	31/03/06	31/03/05
S.T.Dupont S.A. (France)	-	-	Société mère	
S.T.Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont S.A. (Suisse)	97	97	IG	IG
S.T.Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Ltd (Royaume-Uni)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Deutschland GmbH (Allemagne)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Benelux (Belgique)	100	100	IG	IG
D. Marketing S.N.C. (France)	-	-	-	-
S.T.Dupont Finance (France)	100	100	IG	IG
Orfarlabo (Espagne)	33,33	33,33	MEE	MEE
S.T.Dupont, Inc. (Etats-Unis)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour - succursale à Taïwan)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Export Ltd (Hong Kong)	25	25	MEE	MEE
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	IG	IG

20.6.2.5.3. Information sectorielle

20.6.2.5.3.1. Information 1er secteur : par zone géographique

20.6.2.5.3.1.1. Compte de résultat

Au 31 mars 2006

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	Autres	Intra-secteurs	GROUPE
Chiffre d'affaires « produits »	45 911	31 869	0		77 780
Intra-secteurs	15 942			(15 942)	0
Chiffre d'affaires net produits	**61 853**	**31 869**	**0**	**(15 942)**	**77 780**
Autres produits des activités ordinaires	5 069	963			6 032
Produits des activités ordinaires	**66 922**	**32 832**	**0**	**(15 942)**	**83 812**
Coûts des ventes	(45 000)	(18 849)		15 942	(47 907)
Marge brute	**21 922**	**13 983**	**0**		**35 905**
Frais de communication	(4 357)	(927)			(5 284)
Frais commerciaux	(8 979)	(8 799)	13		(17 765)
Frais généraux et administratifs	(16 609)	(2 324)	(11)		(18 944)
Autres produits et charges d'exploitation	(20 006)	1 038	(14)		(18 982)
Résultat opérationnel avant pertes de valeur	**(28 029)**	**2 971**	**(12)**	**0**	**(25 070)**
Pertes de valeur sur actifs (IAS 36)	(20 832)	(1 702)			(22 534)
Résultat opérationnel	**(48 861)**	**1 269**	**(12)**	**0**	**(47 604)**
Coût de l'endettement financier net	(2 076)	196	1		(1 879)
Autres produits et charges financiers	(483)	(137)			(620)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(132)				(132)
Résultat avant Impôt	**(51 552)**	**1 328**	**(11)**	**0**	**(50 235)**
Impôts sur les résultats	(513)	(771)	(1)		(1 285)
Résultat net avant sociétés arrêtées ou en cours de cession	**(52 065)**	**557**	**(12)**	**0**	**(51 520)**
Résultat net des entreprises intégrées	**(52 065)**	**557**	**(12)**	**0**	**(51 520)**
Résultat net – part du Groupe	**(52 065)**	**557**	**(12)**	**0**	**(51 520)**
Résultat net – intérêts minoritaires					**0**

Au 31 mars 2005

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	Autres	Intra-secteurs	GROUPE
Chiffre d'affaires « produits »	55 023	31 560	0		86 583
Intra-secteurs	18 531			(18 531)	0
Chiffre d'affaires net produits	**73 554**	**31 560**	**0**	**(18 531)**	**86 583**
Autres produits des activités ordinaires	3 709	864			4 573
Produits des activités ordinaires	**77 263**	**32 424**	**0**	**(18 531)**	**91 156**
Coûts des ventes	(48 490)	(19 290)		18 531	(49 249)
Marge brute	**28 773**	**13 134**	**0**		**41 907**
Frais de communication	(6 014)	(1 369)			(7 383)
Frais commerciaux	(10 827)	(7 275)	10		(18 092)
Frais généraux et administratifs	(17 137)	(2 570)	(10)		(19 717)
Autres produits et charges d'exploitation	465	(177)	12		300
Résultat opérationnel avant pertes de valeur	**(4 740)**	**1 743**	**12**	**0**	**(2 985)**
Pertes de valeur sur actifs (IAS 36)	0	0			0
Résultat opérationnel	**(4 740)**	**1 743**	**12**	**0**	**(2 985)**
Coût de l'endettement financier net	(1 483)	110			(1 373)
Autres produits et charges financiers	(451)	(87)			(538)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(54)				(54)
Résultat avant Impôt	**(6 728)**	**1 766**	**12**	**0**	**(4 950)**
Impôts sur les résultats	(97)	(309)	(4)		(410)
Résultat net avant sociétés arrêtées ou en cours de cession	**(6 825)**	**1 457**	**8**	**0**	**(5 360)**
Résultat net des entreprises intégrées	**(6 825)**	**1 457**	**8**	**0**	**(5 360)**
Résultat net – part du Groupe	**(6 825)**	**1 457**	**8**	**0**	**(5 360)**
Résultat net – intérêts minoritaires					

20.6.2.5.3.1.2. Bilan

ACTIF au 31 mars 2006

(En milliers d'euros)	Notes	Europe	Asie	Autres	Groupe
Actif non courant					
Écarts d'acquisition	20.6.2.5.4	0	3 325	0	3 325
Immobilisations incorporelles (nettes)	20.6.2.5.5	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (nettes)	20.6.2.5.6	223	410	0	633
Actifs financiers	20.6.2.5.11	1 849	(607)	333	1 575
Participations dans les entreprises associées	20.6.2.5.7	15 289	(13 155)	(1 498)	636
Impôts différés	20.6.2.5.21	108	149	0	257
Total de l'actif non courant		**17 469**	**(9 878)**	**(1 165)**	**6 426**
Actifs non courants disponibles à la vente		-	-	-	-
Actif courant					
Stocks et en-cours	20.6.2.5.8	15 387	6 221	0	21 608
Créances clients	20.6.2.5.9	9 223	4 739	0	13 962
Autres créances	20.6.2.5.10	3 861	473	1	4 335
Impôts courants	20.6.2.5.21	801	97	0	898
Actifs financiers	20.6.2.5.11	4	0	0	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.6.2.5.12	14 095	5 373	28	19 496
Total de l'actif courant		**43 371**	**16 903**	**29**	**60 303**
Total de l'actif		**60 840**	**7 025**	**(1 136)**	**66 729**

PASSIF au 31 mars 2006

(En milliers d'euros)	Notes	Europe	Asie	Autres	Groupe
Capitaux propres- part du Groupe					
Capital	20.6.2.5.13	9 963	0	0	9 963
Prime d'émission, de fusion et d'apport	20.6.2.4	1 250	0	0	1 250
Actions propres		(24)			(24)
Composante capital des emprunts convertibles	20.6.2.5.17	1 943	0		1 943
Juste valeur des instruments de couverture	20.6.2.5.22	9	0		9
Réserves		20 407	(1 796)	(1 342)	17 269
Réserves de conversion		181	(333)	1	(151)
Résultat net- Part du Groupe		**(52 065)**	**557**	**(12)**	**(51 520)**
Total capitaux propres- part du Groupe		**(18 336)**	**(1 572)**	**(1 353)**	**(21 261)**
Total capitaux propres- part des minoritaires					
Dettes non courantes					
Emprunts obligataires convertibles	20.6.2.5.17	20 754	0	0	20 754
Emprunts et dettes financières	20.6.2.5.18	7 040	0	0	7 040
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	20.6.2.5.18	301	0	0	301
Instruments financiers (à plus d'un an)	20.6.2.5.22	0	0	0	0
Impôts différés	20.6.2.5.21	24	5	0	29
Provisions pour risques et charges		0	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	20.6.2.5.14 et 20.6.2.5.15	5 187	639	0	5 826
Total des dettes non courantes		**33 306**	**644**	**0**	**33 950**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-	-
Dettes courantes					
Fournisseurs	20.6.2.5.19	3 968	810	193	4 971
Autres dettes	20.6.2.5.20	9 909	1 258	24	11 191
Impôts courants	20.6.2.5.21	371	42	0	413
Provisions pour risques et charges	20.6.2.5.14	19 431	33	0	19 464
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages		0	0	0	0
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)	20.6.2.5.17	1 575	0	0	1 575
Emprunts et dettes financières	20.6.2.5.18	10 331	5 810	0	16 141
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	20.6.2.5.18	285	0	0	285
Instruments financiers (à moins d'1 an)	20.6.2.5.22	0	0	0	0
Total des dettes courantes		**45 870**	**7 953**	**217**	**54 040**
Total du Passif		**60 840**	**7 025**	**(1 136)**	**66 729**

20.6.2.5.3.2. Information 2eme Secteur : par activités

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2006	31/03/2005
Chiffres d'affaires (y compris Royalties)			
Briquets et stylos		42 260	52 939
Mode et Maroquinerie		29 279	27 814
Autres Produits		12 273	10 403
Non alloués			
Total		**83 812**	**91 156**
Résultat Opérationnel :			
Briquets et stylos		16 085	22 639
Mode et Maroquinerie		14 168	13 902
Autres Produits		5 653	5 367
Non alloué	(1)	(60 976)	(44 893)
Pertes de valeur sur actifs		(22 534)	
Total		**(47 604)**	**(2 985)**
Actifs Totaux :			
Briquets et stylos		8 338	14 375
Mode et Maroquinerie		4 842	6 380
Autres Produits		1 464	2 163
Non alloués	(2)	52 085	76 083
Total		**66 729**	**99 001**
Investissements de l'année :			
Briquets et stylos		679	3 222
Mode et Maroquinerie		8	179
Autres Produits		33	54
Non alloués		2 674	4 313
Total		**3 394**	**7 768**

Notes :

(1) Au compte de résultat, les éléments non alloués représentent les coûts communs aux différentes activités (développement, marketing, commercialisation, administration).

(2) Au bilan, les stocks de produits finis ainsi que les immobilisations réservées à une gamme de produits déterminée sont affectés par activités. Les autres postes, communs aux activités, ne sont pas affectés. L'impact du calcul de la perte de valeur n'a pas été alloué aux lignes d'activités. Celui-ci provoque la remise à zéro de la quasi-totalité des postes d'immobilisations et ce principalement sur la France qui est la seule entité dont l'affectation des immobilisations de l'usine est possible par activité.

20.6.2.5.4. Écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD INVEST PTE TWN	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
VALEURS BRUTES					
Valeur brute au 31/03/2004	**10 336**	**863**	**212**	**170**	**11 581**
Ajustements IFRS : voir note 20.6.2.6.2.1.1 - les écarts d'acquisition sont désormais rattachés au niveau des entités en monnaie locale, pour leur valeur nette :					
Reclassement des amortissements reconnus jusqu'au 31/03/2004	(7 236)	(863)	(175)	(142)	(8 416)
Ecart de conversion	193	-	(8)	(5)	180
au 01/04/2004	**3 293**	**0**	**29**	**23**	**3 345**
Ecart de conversion	(179)	-	(2)	(2)	(183)
au 31/03/2005	**3 114**	**0**	**27**	**21**	**3 162**
Ecart de conversion	211	-	3	3	217
au 31/03/2006	**3 325**	**0**	**30**	**24**	**3 379**

Amortissements et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD INVEST PTE TWN	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
AMORTISSEMENTS					
Au 31/03/2004	**(7 236)**	**(863)**	**(175)**	**(142)**	**(8 416)**
Ajustements IFRS : voir note 20.6.2.6.2.1.1 - rattachement au niveau des entités en monnaie locale					
Reclassement	7 236	863	175	142	8 416
au 01/04/2004	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Ecart de conversion	-	-	-	-	
au 31/03/2005	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Pertes de valeurs comptabilisées en charges	-	-	(29)	(23)	(52)
Écart de conversion	-	-	(1)	(1)	(2)
au 31/03/2006	**0**	**0**	**(30)**	**(24)**	**(54)**

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD INVEST PTE TWN	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
VALEUR NETTE COMPTABLE					
au 01/04/2004	**3 293**	**0**	**29**	**23**	**3 345**
au 31/03/2005	**3 114**	**0**	**27**	**21**	**3 162**
au 31/03/2006	**3 325**	**0**	**0**	**0**	**3 325**

L'adoption des normes IFRS a entraîné le reclassement des écarts d'acquisition pour leur valeur nette au 31 mars 2004 dans les entités dont ils sont issus. Ce reclassement, concernant les entités situées hors zone Euro, génère des écarts de change enregistrés dans les capitaux propres.
En outre, ces écarts d'acquisition cessent d'être amortis linéairement et font l'objet de tests de valeur dans le cadre de l'application de la norme IAS 36. Les tests pratiqués au 31 mars 2006 ont entraîné la dépréciation des écarts d'acquisition de deux filiales (Singapour, Malaisie).

20.6.2.5.5. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR BRUTE					
au 31/03/2004	**1 064**	**3 827**		**5 503**	**10 394**
Ajustements IFRS	(414)		2 912		2 498
au 01/04/2004	**650**	**3 827**	**2 912**	**5 503**	**12 892**
Acquisitions		300	384	767	1 451
Cessions ou mise au rebus		(321)	(1 400)	(5)	(1 726)
Effet de change	6			(20)	(14)
Autres			456	(211)	244
au 31/03/2005	**656**	**3 806**	**2 352**	**6 034**	**12 848**
Acquisitions			598	513	1 111
Cessions			(1 332)	(124)	(1 457)
Effet de change	41			(8)	32
Autres		56	(230)	(261)	(435)
au 31/03/2006	**697**	**3 862**	**1 388**	**6 153**	**12 099**

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
AMORTISSEMENTS					
au 31/03/2004	**(852)**	**0**	**0**	**(4 012)**	**(4 864)**
Ajustement IFRS	202	(3 640)	(2 386)	817	(5 007)
au 01/04/2004	**(650)**	**(3 640)**	**(2 386)**	**(3 195)**	**(9 871)**
Dotations		(39)	(466)	(621)	(1 126)
Reprises		155	1 400	6	1 561
Effet de change	(6)			19	13
Autres			6		6
au 31/03/2005	**(656)**	**(3 524)**	**(1 446)**	**(3 791)**	**(9 417)**
Dotations		(22)	(326)	(355)	(703)
Reprises			1 274	124	1 398
Effet de change	(41)			6	(34)
Autres		(6)	226		221
au 31/03/2006	**(697)**	**(3 552)**	**(272)**	**(4 016)**	**(8 535)**

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES					
au 31/03/2005					
Pertes de valeur comptabilisées en charges		(311)	(1 116)	(2 139)	(3 566)
Pertes de valeur comptabilisées en réserves					-
Effet de change				2	2
au 31/03/2006		**(311)**	**(1 116)**	**(2 137)**	**(3 564)**

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE					
au 01/04/2004	-	187	526	2 308	3 021
au 31/03/2005	-	282	906	2 243	3 431
au 31/03/2006	-	-	-	-	-

Les « Brevets, marques, savoir-faire » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure. Ils sont totalement amortis.

Les « Droits au bail » correspondent aux droits au bail de boutiques S.T.Dupont en Europe, et sont amortis en normes IFRS sur la durée du bail.

Les « Frais de Recherche et Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant, et les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin. Avant l'adoption des normes IFRS, ces frais figuraient en « charges à répartir » et ont été reclassés au 1er avril 2004 comme suit : en valeur brute pour 2 912 milliers d'euros (dont moules et empreintes : 2 660 milliers d'euros, frais de collection : 252 milliers d'euros) et en amortissements pour 2 386 milliers d'euros (moules et empreintes).
Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

20.6.2.5.6. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-- tions	Agen- cements	Instal- lations	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2004	**162**	**4 144**	**10 746**	**22 758**	**6 949**	**44 759**
Ajustements IFRS					1 176	1 176
au 01/04/2004	**162**	**4 144**	**10 746**	**22 758**	**8 125**	**45 935**
Acquisitions		77	2 241	1 686	2 314	6 318
Acquisitions contrats de location long terme					49	49
Cessions ou mise au rebus			(2 831)	(223)	(996)	(4 050)
Sortie d'un contrat de location long terme					(27)	(27)
Effet de change			(14)	(2)	(107)	(123)
Autres			(53)	(2)	56	1
au 31/03/2005	**162**	**4 221**	**10 089**	**24 217**	**9 414**	**48 103**
Acquisitions			491	564	574	1 629
Acquisitions contrats de location long terme					654	654
Cessions ou mise au rebus			(804)	(5 196)	(635)	(6 635)
Sortie d'un contrat de location long terme					(607)	(607)
Effet de change			44	4	7	55
Autres				3		3
au 31/03/2006	**162**	**4 221**	**9 820**	**19 592**	**9 407**	**43 202**

(En milliers d'euros)	Terrains	Constructio ns	Agen- cements	Instal- lations	Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2004	**-**	**(2 597)**	**(6 971)**	**(18 286)**	**(5 466)**	**(33 320)**
Ajustements IFRS		375	1 107	3 968	(547)	4 903
au 01/04/2004	-	**(2 222)**	**(5 864)**	**(14 318)**	**(6 013)**	**(28 417)**
Dotations		(110)	(860)	(1 195)	(982)	(3 147)
Dotation sur leasing LT					(258)	(258)
Reprises suite à cession ou mise au rebus		60	2 840	188	873	3 961
Reprise sur leasing LT					11	11
Effet de change			14	1	70	85
Autres						
au 31/03/2005	**-**	**(2 272)**	**(3 870)**	**(15 324)**	**(6 299)**	**(27 765)**
Dotations		(51)	(617)	(628)	(613)	(1 909)
Dotation sur leasing LT					(193)	(193)
Reprises suite à cession ou mise au rebus			517	4 616	524	5 657
Reprise sur leasing LT					572	572
Effet de change			(24)	(2)	(23)	(49)
Autres						0
au 31/03/2006	-	**(2 323)**	**(3 994)**	**(11 338)**	**(6 032)**	**(23 687)**

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agence-ments	Instal-lations	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2005	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Pertes de valeur comptabilisées en charges						-
Immobilisations corporelles	(162)	(1 898)	(5 609)	(8 244)	(2 361)	(18 273)
Contrats de location-financement					(643)	(643)
Pertes de valeur comptabilisées en réserves						-
Effet de change					34	34
Autres						-
au 31/03/2006	**(162)**	**(1 898)**	**(5 609)**	**(8 244)**	**(2 969)**	**(18 881)**
VALEUR NETTE COMPTABLE						
au 01/04/2004	**162**	**1 922**	**4 882**	**8 440**	**2 112**	**17 518**
au 31/03/2005	**162**	**1 949**	**6 219**	**8 893**	**3 115**	**20 338**
au 31/03/2006	**-**	**-**	**217**	**10**	**406**	**633**

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de la société mère et de son centre industriel.
Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend :

- d'une part du mobilier de bureau, des agencements divers, et meubles de présentoirs,
- d'autre part des « immobilisations financées par des contrats de location financement » en application du référentiel IFRS, ainsi que décrit à la note 20.6.2.5.1.11.

Au 31/03/2006, ces « immobilisations financées par des contrats de location financement » se répartissent en :

(En milliers d'Euros)	Total
Valeur brute	1 239
Amortissements	(533)
Dépréciation (IAS 36)	(643)
Valeur nette	**63**

La valeur nette comptable des immobilisations en leasing s'élève à 35 milliers d'euros.

20.6.2.5.7. Participations dans les entreprises associées

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Orfarlabo	629	761
Hong Kong Export	7	7
Valeur d'équivalence	**636**	**768**

Chiffres clés des entreprises associées :

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Total Actifs	3 580	4 639
Total Passifs	3 580	4 639
Chiffre d'affaires	4 263	742
Résultat net	(454)	(152)

La société Orfarlabo S.A est une filiale de S.T.Dupont S.A à hauteur de 33,33 % qui assure la distribution entre autres marques des produits S.T.Dupont sur le marché Espagnol.
La société Hong-Kong Export est détenue à 75 % par D and D International B.V. qui détient également environ 55,8 % de S.T.Dupont S.A., cette filiale est dormante à ce jour.
Les chiffres communiqués dans le tableau ci-dessus concernent uniquement la société Orfalabo SA. La filiale Honk-Kong Export est dormante.

20.6.2.5.8. Stocks et en cours

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Matières Premières	3 352	4 057
Produits et en-cours / semi ouvrés	7 400	10 557
Marchandises et Produits finis	18 845	19 544
Pièces détachées et consommables	906	1 374
Total Valeur Brute	**30 503**	**35 532**
Matières Premières	(1 539)	(1 363)
Produits et en-cours / semi ouvrés	(2 947)	(1 736)
Marchandises et Produits finis	(4 112)	(2 669)
Pièces détachées et consommables	(297)	(231)
Total provision pour dépréciation	**(8 895)**	**(5 999)**
Matières Premières	1 813	2 694
Produits et en-cours / semi ouvrés	4 453	8 821
Marchandises et Produits finis	14 733	16 875
Pièces détachées et consommables	609	1 143
Total Valeur Nette	**21 608**	**29 533**

Sur l'exercice, le montant des stocks nets a diminué de 7 925 milliers d'euros soit un retour au niveau du 31/03/2004 soit une diminution de 26,8 %.

Au 31 mars 2006 les stocks sont provisionnés à hauteur de 29,1 %, (contre 16,9 % au 31 mars 2005).

Le montant des destructions de stocks s'élève à 1 087 milliers d'euros.

20.6.2.5.9. Créances clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Clients *	**11 804**	**16 319**
dont créances à recevoir d'entreprises associées		
Orfarlabo	314	475
Effets à recevoir	**1 925**	**3 703**
Créances avec les parties liées	**1 065**	**463**
dont:		
- Harvey Nichols	-	35
- D Marketing Japan	-	1
- Dickson Concept Ltd	1	-
- Seibu	67	104
- Bondwood Investment	704	306
- Leading way apparel shangai	289	-
- Hincl ey Retail Store	-	-
- Autres	4	17
Total valeur brute	**14 794**	**20 485**
Provision pour Dépréciation des Clients	**(832)**	**(980)**
Total valeur nette	**13 962**	**19 505**

* dont 7 294 milliers d'euros de créances cédées à titre de garantie à un pool de banques (4 445 milliers d'euros au 31 mars 2005).

Au 31 mars 2006, le total des créances clients non encore échues s'élève à 13 301 milliers d'euros et les créances échues depuis plus de 6 mois représentent 138 milliers d'euros.

20.6.2.5.10. Autres Créances

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Charges constatées d'avance	646	742
Taxe sur la valeur ajoutée	629	1 193
Autres créances	2 852	1 908
Autres prêts et avances	208	357
Total	**4 335**	**4 200**

Les créances d'impôt sur les sociétés comprises dans la rubrique « Autres créances » intégraient l'an dernier les excédents d'acomptes sur l'impôt exigible et à un « carry back » constaté au 31 mars 1999 dans les comptes de la société S.T.Dupont S.A. pour un montant de 865 milliers d'euros qui était utilisable au plus tard le 31 juillet 2004 ; ce montant a été remboursé en avril 2005 à S.T.Dupont S.A.

Les créances d'impôt sur les sociétés comprises dans la rubrique « Autres créances » incluent également une créance de 284 milliers d'euros (contre 444 milliers d'euros), comptabilisée en liaison avec le risque fiscal existant dans la filiale allemande S.T.Dupont Deutschland GmbH concernant les prix de transfert (cf. note 20.6.2.5.14. « Provisions pour risques et charges ») afin de prendre en compte le principe de non double imposition. Une décision a été rendue qui s'est traduite par un remboursement de l'administration fiscale allemande de 160 milliers d'euros au titre des années 1988-1989-1990. La commission franco-allemande doit se réunir avant octobre 2006 afin de statuer sur une décision pour les années sur lesquelles se poursuit la procédure (soit 284 milliers d'euros)car les autorités fiscales allemandes rejettent la décision applicable aux exercices suivants, au motif que l'avenant prolongeant la convention européenne au-delà de 1999 n'avait pas encore été ratifié par l'ensemble des États membres. Si aucune décision n'était prise lors de cette réunion, une nouvelle commission d'arbitrage serait mise en place afin de clore ce litige.

Au 31 mars 2006, les autres créances intègrent principalement les redevances à recevoir pour un montant de 1 583 milliers d'euros (contre 903 pour l'exercice précédent).

20.6.2.5.11. Actifs financiers

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Autres immobilisations financières	-	-
Instruments financiers dérivés	4	74
Actifs financiers courants	**4**	**74**
Autres immobilisations financières	1 575	1 551
Instruments financiers dérivés	-	-
Actifs financiers non courants	**1 575**	**1 551**

Les immobilisations financières représentent quasi exclusivement des dépôts de garantie. Les instruments financiers dérivés représentent la juste valeur des couvertures de change.

20.6.2.5.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Valeur Mobilières de Placement	7 650	202
Dépôts à terme	2 321	5 916
Comptes courants bancaires	9 525	7 636
Total valeur brute	**19 496**	**13 754**
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement		
Total valeur nette	**19 496**	**13 754**

Les valeurs mobilières de placement correspondent essentiellement à des SICAV. En application du référentiel IFRS, les actions auto détenues sont désormais présentées en diminution des capitaux propres.

20.6.2.5.13. Capitaux propres

Au 31 mars 2006, le capital de S.T.Dupont S.A. s'élève à 9 962 758,40 euros réparti en 6 226 724 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,60 euro.
Aucune conversion d'obligation convertible (OCEANE) n'est intervenue au cours de l'exercice 2005-2006.

Au 31 mars 2006, la société détient 11 908 actions S.T.Dupont pour 60 milliers d'euros. Celles-ci sont provisionnées pour 36 milliers d'euros.

20.6.2.5.14. Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Total provisions courantes	Provisions pour retraites et autres avantages à long terme	Total
Au 31/03/2004	**1 630**	**1 666**	**2 022**	**5 318**	**4 366**	**9 684**
Ajustement IFRS				**0**	2 092	2 092
au 01/04/2004	**1 630**	**1 666**	**2 022**	**5 318**	**6 458**	**11 776**
Dotations	498	962	179	**1 639**	920	**2 559**
Reprises utilisées	(426)	(855)	(1 062)	**(2 343)**	(172)	**(2 515)**
Reprise non utilisées		(384)	(82)	**(466)**	(237)	**(703)**
Effet de change		(39)		**(39)**	(44)	**(83)**
Impact d'actualisation				**-**	(165)	**(165)**
Autres				**-**	(18)	**(18)**
Au 31/03/2005	**1 702**	**1 350**	**1 057**	**4 109**	**6 742**	**10 851**
Dotations	333	436	16 897	**17 665**	782	**18 447**
Reprises utilisées	(528)	(959)	(442)	**(1 929)**	(949)	**(2 878)**
Reprise non utilisées		(430)	(8)	**(438)**	(732)	**(1 170)**
Effet de change		58	(1)	**57**	(17)	**40**
Impact d'actualisation				-		-
Autres				-		-
Au 31/03/2006	**1 507**	**454**	**17 503**	**19 464**	**5 826**	**25 290**

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produis vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée annuellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

L'évolution des provisions pour risques découle principalement de l'actualisation des provisions pour litiges.

Le litige opposant le Groupe S.T.Dupont aux autorités fiscales allemandes à propos des prix de transfert entre la société mère et sa filiale allemande couvrant les exercices 1988 à 1998 a connu une évolution favorable, la Cour Européenne d'Arbitrage ayant rendu une décision en faveur de S.T.Dupont. L'administration fiscale allemande a reversé en octobre 2005 une somme de 160 milliers d'euros au titre des années 1988-1989-1990, mais rejette la décision applicable aux exercices suivants, au motif que l'avenant prolongeant la convention européenne au-delà de 1999 n'avait pas encore été ratifié par l'ensemble des Etats membres. L'issue favorable de ce litige ne faisant aucun doute, le Groupe a repris en totalité la provision correspondante (156 milliers d'euros), devenue sans fondement au regard de la norme IAS 37.

Le Groupe a été amené à rompre sa relation contractuelle avec un intermédiaire qui avait été mandaté pour assurer le suivi d'une production sous-traitée à l'étranger. Il considère avoir subi les conséquences dommageables du non respect des obligations contractuelles et les informations disponibles à ce jour sur l'évolution de ce litige ne sont pas de nature à justifier la constitution d'une provision pour risque.

L'échéance prévue des provisions pour autres risques est comprise dans une fourchette de 1 à 3 ans.

Les provisions pour charges correspondent principalement au solde du plan social en France et à une provision pour une partie de la population du site industriel dans le cadre d'accords de la métallurgie (CATS/CASA) pour un montant de 386 milliers d'euros après utilisation de 480 milliers d'euros au 31 mars 2006 et dotation de 21 milliers d'euros, couvrant les dépenses engagées à ce titre. En effet, le Groupe gère en France un plan de préretraite pour les employés (CATS/CASA). Ce plan est partiellement financé par le gouvernement.

Au 31 mars 2006, le Groupe a constaté une charge liée à la mise en œuvre de son plan d'affaires pour 17 533 milliers d'euros dont 16 872 milliers d'euros sont comptabilisés en provision pour charges, le solde ayant été comptabilisé par certaines filiales en dettes sociales . Cette provision recouvre l'ensemble des coûts estimés pour faire face aux restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe, aux coûts de fermeture de boutiques, etc.

20.6.2.5.15. Régimes d'avantages salariaux offerts aux employés

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite, couverture médicale) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté, médailles du travail), conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », en tenant compte de la nature des régimes applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

En application de la norme IFRS-1, le Groupe a opté pour l'enregistrement des écarts actuariels identifiés au 31 mars 2004, la contrepartie étant imputée sur les réserves consolidées.

Montants comptabilisés au bilan

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Prestations de retraites	(4 785)	(5 620)
Prestations médicales	(1 022)	(1 106)
Sous-total	**(5 807)**	**(6 726)**
Autres avantages à long terme	(19)	(16)
Total	**(5 826)**	**(6 742)**

Ces montants sont déterminés de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Valeur actualisée des obligations financées	(3 612)	(5 828)
Juste valeur des actifs du régime	1 934	2 099
Sous-total	**(1 678)**	**(3 729)**
Valeur actualisée des obligations non financées	(3 147)	(5 048)
Pertes actuarielles non reconnues	(981)	2 050
Coût des services passés non reconnus		
Passif inscrit au bilan avant médailles	**(5 807)**	**(6 727)**
Médailles Japon	(19)	(16)
Passif inscrit au bilan	**(5 826)**	**(6 742)**

Évolution des montants comptabilisés au bilan :

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Provision en début de période	6 727	6 458
Charge de retraite	(723)	676
Cotisations versées par l'employeur	(41)	(45)
Prestations directement payées par l'employeur	(140)	(399)
Variation de périmètre: acquisitions/cessions	-	-
Autres (écarts de conversion)	(17)	37
Total	**5 807**	**6 727**

Montants comptabilisés au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Prestations de retraites	642	(695)
Prestations médicales	84	17
Sous-total	**726**	**(678)**
Autres avantages à long terme	(3)	2
Total	**723**	**(676)**

Le tableau ci-après présente les montants enregistrés au compte de résultat :

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Coût des services rendus	(385)	(415)
Coût financier	(330)	(361)
Cotisations des participants	13	(3)
Réductions/liquidations de régimes	1 374	255
Rendement attendu des actifs du régime	86	(122)
Gains (pertes) actuarielles comptabilisés	(35)	(440)
Coût des services passés	-	410
Total	**723**	**(676)**

Le rendement effectif des actifs de couverture était de 262 milliers d'euros pour l'exercice 2005/2006 et de 246 milliers d'euros pour l'exercice 2004/2005.

Hypothèses actuarielles :

	31/03/2006	31/03/2005
Taux d'actualisation	3,8 %	3,9 %
Rendement attendu des actifs	4,6 %	4,7 %
Taux d'augmentation des salaires	2,6 %	2,5 %

20.6.2.5.16. Plans de stock-options

Conformément à la norme IFRS-2 « Paiements fondés sur des actions », le Groupe a comptabilisé une charge correspondant aux avantages liés à l'octroi d'options de souscription ou d'achats d'actions à un prix convenu.

Sur l'exercice 2005-2006, une charge de 204 milliers d'euros a été ainsi constatée, au titre du plan d'options mis en place le 4 janvier 2005.

20.6.2.5.17. Emprunt obligataire convertible

Le 14 avril 2004, le Groupe S.T.Dupont a procédé à l'émission d'une OCEANE d'un montant de 22 500 milliers d'euros, représentée par 4 756 871 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 4,73 euros. Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 71,55 % par D and D international B.V. Elles sont remboursables en totalité au 1er avril 2009.

Cet emprunt porte intérêt de 7,00 % payable à terme échu le 1er avril de chaque année. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2005-2006, payés le 1er avril 2006, s'élèvent à 1 575 milliers d'euros.

Aucune conversion d'obligations en actions n'est intervenue sur l'exercice en cours.

En application de la norme IAS 32, l'OCEANE s'analyse comme un instrument financier hybride comprenant une composante capitaux propres (liée à la faculté de conversion) et une composante dette. La composante dette est valorisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif avec un taux de 10,13 %. La juste valeur de la composante dette de l'OCEANE incluse dans les dettes non courantes a été déterminée lors de l'émission obligataire, elle a été calculée à partir du taux de marché de 9,21 %. Le montant résiduel entre la juste valeur de l'Océane et la juste valeur de la composante dette à l'émission constitue la valeur de la composante capitaux propres.
Elle est incluse dans le poste 'autres réserves' du capital et s'élève à 1 943 milliers d'euros.

Suivi en nombre et en valeur nominale

(En milliers d'euros)	En nombre	En valeur
Émission du 14/04/2004	4 756 871	22 500
Conversions	(207)	(1)
Au 31/03/2005	**4 756 664**	**22 499**
Conversions	-	-
Au 31/03/2006	**4 756 664**	**22 499**

Situation bilantielle

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Valeur nette	**21 967**	**21 789**
Dont :		
Composante capitaux propres à l'émission nette de frais	**1 943**	**1 943**
Composante dette à l'émission nette de frais	**19 847**	**19 847**
Ajustement du coût amorti	907	429
Composante dette au bilan	**20 754**	**20 276**
Dont part à moins d'un an	-	-
Dont part à plus d'un an	20 754	20 276

Intérêts courus

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Intérêts courus en début de période	**1 519**	**-**
Intérêts comptabilisés	1 575	1 519
Intérêts payés	(1 519)	-
Intérêts courus en fin de période	**1 575**	**1 519**
Dont part à moins d'un an	1 575	1 519

Le Groupe a procédé à la recherche de dérivé incorporé. D'après cette étude, S.T.Dupont n'a aucun dérivé incorporé à comptabiliser séparément hormis l'option de conversion de l'OCEANE.
Au 31 mars 2006, le cours de l'OCEANE est de 3,70 euros.

20.6.2.5.18. Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2006, les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 4 244 k€ et les lignes de crédit non confirmées non utilisées s'élèvent à 1466 k€. Les lignes de crédit sont garanties par des cessions de créances (« Loi Dailly ») pour un montant de 7 294 milliers d'euros au 31 mars 2006.

L'emprunt de 40 milliers d'euros, remboursable sur 10 ans, originellement à partir de 2004, correspond à une subvention obtenue en 2002 dans le cadre de l'équipement d'une salle de stockage des déchets.

(En milliers d'euros)	**31/03/2006**	**31/03/2005**
Découverts	10 331	8 571
Emprunts à court terme	5 810	5 419
Dettes sur contrats de location-financement	285	163
Emprunts et dettes financières courantes	**16 426**	**14 153**
Emprunts à long terme	40	46
Dettes sur contrats de location-financement	301	134
Avance d'actionnaire	7 000	-
Emprunts et dettes financières non courantes	**7 341**	**180**
Total des emprunts et dettes financières	**23 767**	**14 333**

20.6.2.5.19. Fournisseurs

(En milliers d'euros)	**31/03/2006**	**31/03/2005**
Fournisseurs	**3 660**	**9 992**
Effets à payer	**1246**	**1 418**
Dettes avec sociétés liées :	**65**	**41**
Dont :		
- Dickson Concepts Ltd	2	2
- Dickson Concepts (wholesale)	23	7
- Dickson com.Ltd (Open Way Co Ltd)	2	-
- Ever Success Management Ltd	34	-
- Golden Creation Retail division (Hong Kong)	-	7
- Hinkley retail division	-	10
- Asset Pro Apparel (Shenzen) Ltd	-	7
- Autres	4	8
Total	**4 971**	**11 451**

20.6.2.5.20. Autres dettes

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Dettes sociales	5 731	5 838
Taxe sur la valeur ajoutée	979	923
Produit Constaté d'avance	498	198
Intérêts à payer	67	49
Intérêts à payer D and D	76	-
Autres dettes	3 840	3 961
Total	**11 191**	**10 969**

Au 31 mars 2006, les autres dettes comprennent notamment les dettes sur frais de publicité et de promotion (1 042 milliers d'euros) ainsi que les commissions aux agents pour un montant de 465 milliers d'euros. Les dettes Sociales intègrent une fraction de la charge résultant de la mise en œuvre du plan d'affaires pour un montant de 661 milliers d'euros.

20.6.2.5.21. Impôts sur les sociétés et impôts différés

Charge d'impôt sur le résultat

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Impôts courants	(648)	(199)
Impôts différés	(637)	(211)
Total	**(1 285)**	**(410)**

Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Résultat courant avant impôts	**(50 235)**	**(4 950)**
Taux d'impôt théorique en France	34,43%	34,93%
Impôt selon le taux théorique	**17 296**	**1 729**
Différence sur imposition à l'étranger	973	434
Incidence des changements de taux	(416)	(16)
Charges et produits non imposables	(1 665)	714
Utilisation des déficits reportables	-	280
Actifs d'impôts non constatés	(17 483)	(3 571)
Crédits d'impôts et remboursements	163	180
Impôts forfaitaires et régularisations	(153)	(160)
Total	**(1 285)**	**(410)**

Impôts courants

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Actifs d'impôts courants		
Actifs d'impôts courants recouvrables à plus d'un an	-	-
Actifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	898	1 782
Total actifs d'impôts courants	**898**	**1 782**
Passifs d'impôts courants		
Passifs d'impôts courants recouvrables à plus d'un an	-	-
Passifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	(413)	-
Total passifs d'impôts courants	**(413)**	**-**

Impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés recouvrables à plus d'un an	-	577
Actifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	257	326
Total actifs d'impôts différés	**257**	**903**
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés recouvrables à plus d'un an	-	(24)
Passifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	(29)	(19)
Total passifs d'impôts différés	**(29)**	**(43)**

La créance d'impôt reconnue depuis le 31 mars 2002 dans le cadre de la procédure d'arbitrage du litige fiscal allemand a été reprise à concurrence du remboursement reçu de l'administration fiscale allemande en novembre 2005.

Variation des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Solde d'impôts différés actifs ouverture	903	1 147
Solde d'impôts différés passifs ouverture	(43)	(36)
Solde net d'impôts différés ouverture	**860**	**1 111**
Variation au compte de résultat	(637)	(211)
Variation de change	5	(40)
Autres variations	-	-
Solde en fin de période	**228**	**860**
Dont :		
Impôts différés actif	257	903
Impôts différés passif	(29)	(43)

Les actifs d'impôt sur reports déficitaires ordinaires du Groupe non constatés s'élèvent à 15 232 milliers d'euros au 31 mars 2006 (12 048 milliers d'euros au 31 mars 2005).

Compte tenu de situations devenues déficitaires, les impôts différés actifs de la filiale japonaise et de la filiale de Singapour ont été repris en résultat (respectivement - 501 et – 4 milliers d'euros).

20.6.2.5.22. Instruments financiers dérivés

Situation bilantielle

	31/03/2005	
Instruments financiers	**Actif**	**Passif**
(En milliers d'euros)		
Instruments financiers courants	**74**	**24**
Instruments financiers non courants	**-**	**40**

	31/03/2006	
Instruments financiers	**Actif**	**Passif**
(En milliers d'euros)		
Instruments financiers courants	**4**	**-**
Instruments financiers non courants	**-**	**-**

	31/03/2006	31/03/2005
En milliers d'euros)	**Capitaux propres**	**Capitaux propres**
Part efficace des instruments de couverture de flux futurs	**9**	**-27**

Les variations de juste valeur des instruments dérivés constatées sur la période sont les suivantes :

- variation de juste valeur de la part efficace des instruments de couverture de flux futurs de 36 milliers d'euros impactant les capitaux propres
- variation de juste valeur de la part inefficace des instruments de couverture de flux futurs et des instruments non qualifiés comptablement de couverture de (42 milliers d'euros) impactant le compte de résultat.

20.6.2.5.23. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)

La dégradation de la performance économique de l'entreprise durant le premier semestre de 2005-2006 a entraîné une dépréciation significative des actifs figurant au bilan au 30 septembre 2005.

Ainsi qu'exposé précédemment (note 20.6.2.5.1.22), la méthode de test conduit à analyser la performance des différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des zones géographiques. Pour ce faire, les actifs ont été répartis par UGT sur la base des informations comptables. Pour certains éléments, détaillés ci-dessous, des retraitements ont été apportés afin de refléter la situation de chaque filiale comme si elle était autonome. Il s'agit principalement (sur la base du test au 30 septembre 2005) :

- Des stocks de certaines UGT qui sont en livraison directe à partir de la France et qui ne portent donc pas de stock. L'impact net correspond à une diminution du stock de l'UGT France de 1 739 milliers d'euros et une augmentation corrélative des stocks des UGT concernées du même montant.
- De certains frais communs (Communication, Prestations centralisées) qui sont engagés par l'UGT France pour le compte d'autres UGT. Les coûts de l'UGT France ont été diminués de 668 milliers d'euros et ceux des UGT concernées ont été augmentés du même montant. Aussi, certaines éliminations de consolidation ont été neutralisées afin de conserver dans chaque UGT les coûts appropriés.
- Afin de tenir compte de la situation financière de certaines filiales, l'UGT France est conduite à accorder un crédit client qui va au-delà des conditions « normales » de règlement qui sont de 60 jours. Le poste clients de l'UGT France a donc été diminué de 4 967 milliers d'euros pour tenir compte de ce crédit client et le poste fournisseurs des filiales concernées a été augmenté du même montant.
- L'UGT Hong-Kong/Chine prête à l'UGT France un montant de 3 316 milliers d'euros. Ce prêt est annulé en consolidation mais correspond bien dans la notion d'UGT à une ressource financière pour l'UGT France et un emploi pour l'UGT Hong-Kong/Chine. En conséquence, la valeur comptable de l'UGT France a été augmentée de 3 316 milliers d'euros et celle de l'UGT Hong-Kong/Chine diminuée du même montant.

Au 30 septembre 2005, la continuité de l'exploitation était subordonnée à certaines conditions dont notamment la mise en œuvre effective du plan d'affaires. De ce fait, la détermination d'une valeur recouvrable correspondant à une « valeur d'utilité » n'a pas été retenue parce que la non prise en compte du plan d'affaires et de ses effets potentiels futurs ainsi que l'exige la norme IAS 36 conduirait à des flux futurs nets de trésorerie actualisés aboutissant à une valeur recouvrable nulle ou négative.

Les tests de valeur ont donc été réalisés sur la base d'une valeur recouvrable correspondant à la « juste valeur ». Cette valeur a été déterminée en prenant comme hypothèse sous-jacente qu'un investisseur externe serait conduit, non seulement, à recapitaliser la société mais également à adapter ses coûts au niveau du chiffre d'affaires actuel et du potentiel de chiffre d'affaires généré par l'existence d'une marque à forte notoriété disposant d'un réseau de distribution en propre ainsi que de franchisés.

Les tests de valeur ont été réalisés avec l'assistance d'un expert indépendant qui, sur la base des hypothèses transmises par la société, a effectué les opérations d'évaluation des « justes valeurs » sur la base de l'actualisation des flux futurs nets de trésorerie qui pourraient raisonnablement être retenues par un acquéreur potentiel, tels qu'estimés par la direction de la société. Ces tests ont été effectués sur la base d'un taux de WACC compris entre 11,3 % et 12,3 % selon les UGT et un taux de croissance à l'infini compris entre 2,5 % et 3 ,0 %. Les valeurs retenues par l'expert indépendant sont basées sur la comparaison avec un échantillon représentatif de sociétés opérant dans le secteur du luxe, sur la situation particulière de la société et sur les risques associés aux pays dans lesquels la société exerce son activité.

Les résultats de ces tests, tels qu'ils sont exposés ci-dessous, font apparaître que certaines des UGT de la Zone Europe (et notamment l'UGT France) ont des valeurs comptables supérieures à leurs valeurs recouvrables, ce qui conduit à une dépréciation des actifs, alors que la plupart des UGT de la Zone Asie ont des valeurs recouvrables supérieures à leurs valeurs comptables.

(En milliers d'euros)	Capitaux engagés	Juste valeur des actifs	UGT justifiant une perte de valeur	UGT présentant un excédent de valeur	Provision pour pertes de valeur
Europe	38 354	13 650	(27 756)	3 052	(21 120)
Asie	12 998	38 600	(4 444)	30 046	(1 396)
Autres	204	204	-	-	-
TOTAL	**51 556**	**52 454**	**(32 200)**	**33 098**	**(22 516)**

La dépréciation relative aux tests de valeurs a été imputée sur les seules UGT nécessitant une dépréciation.

Une provision pour dépréciation d'actifs de 22 516 milliers d'euros a été inscrite dans les comptes à fin septembre 2005 :

- Les immobilisations incorporelles ont été dépréciées à hauteur de 3 347 milliers d'euros
- Les immobilisations corporelles ont été dépréciées à hauteur de 19 169 milliers d'euros

En application de IAS 36, le surplus de 9 684 milliers d'euros correspondant à la différence entre la perte de valeur estimée (32 200 milliers d'euros) et la provision constatée (22 516 milliers d'euros) n'a pas été comptabilisé étant donné que :

- L'allocation d'une perte de valeur ne peut avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif à un niveau inférieur au plus élevé de sa juste valeur et de sa valeur d'utilité et les actifs des UGT concernées autres que les immobilisations incorporelles et corporelles (stocks et actifs circulants) ne sont pas valorisés à des montants supérieurs à leurs justes valeurs ou valeurs d'utilité.
- La comptabilisation d'un passif pour le surplus de 9 684 milliers d'euros n'est imposé par aucune autre norme IFRS ; ce surplus, correspondant au coût du plan de restructuration qu'un acquéreur potentiel mettrait en place pour assurer la rentabilité future de la société, ne remplit pas les conditions de constatation d'une provision conformément à IAS 37 au 30 septembre 2005.

Au 31 mars 2006, des nouveaux tests de valeur ont été reconduits compte tenu des changements intervenus dans les valeurs comptables des UGT et la prise en compte du plan d'affaires permettant de déterminer une valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable des UGT. Les hypothèses d'actualisation retenues sont un taux de WACC compris entre 12,2 % à 14,1 % selon les UGT et un taux de croissance à l'infini de 2,5 %.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition (goodwill), une dépréciation complémentaire pour deux entités a été comptabilisée, faisant passer les pertes de valeur enregistrées de 22 516 milliers d'euros au 30 septembre 2005 à 22 534 milliers d'euros au 31 mars 2006.

Pour les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles, dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005 pour certaines UGT, les tests de valeur effectués au 31 mars 2006 ont montré :

- une baisse très significative de la valeur comptable des UGT, due notamment à la prise en compte des pertes de valeur au 30 septembre 2005 et à la prise en compte d'une provision pour restructuration ;
- une quasi stagnation de la valeur recouvrable des UGT dépréciées au 30 septembre 2005, ce qui est normal compte tenu du fait qu'aucun des évènements prévus dans le plan d'affaires et susceptible d'affecter la valeur recouvrable n'est intervenu dans le courant du second semestre.

La baisse de la valeur comptable des UGT (question strictement comptable) a un effet sur la comparaison avec la valeur recouvrable des UGT et aurait pu conduire à une reprise potentielle au 31 mars 2006 d'une partie de la dépréciation des actifs (pertes de valeur).

Néanmoins, les incertitudes liées aux résultats futurs utilisés pour déterminer la valeur recouvrable des UGT relatives :

- au niveau d'activité prévisionnel,
- à la réussite du plan d'adaptation des coûts,
- au maintien des financements externes dans la durée et le risque de liquidité lors du remboursement de la dette OCEANE,

associées à la forte sensibilité de la valeur recouvrable des UGT aux principaux paramètres de valorisation (WACC et taux de croissance à l'infini) qui font varier la valeur du Groupe de 4,8M€ en moyenne par ½ point de variation du taux de WACC et de 2,1 M€ en moyenne par ½ point de variation du taux de croissance à l'infini, ont conduit à conclure qu'une reprise de dépréciation des actifs n'était pas encore justifiée au 31 mars 2006.

20.6.2.5.24. Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**381**	**170**
Coût de l'endettement financier brut	**(2 260)**	**(1 543)**
Dont :		
Charges financières sur emprunts	(163)	-
Charges financières des contrats de location financement	(44)	(24)
Charges financières de l'Océane	(2 052)	(1 519)
Coût de l'endettement financier Net	**(1 879)**	**(1 373)**
Autres Produits et charges financières	**(620)**	**(538)**
Dont :		
Gains (pertes) de change (non affectables)	32	-
Gain (perte) de juste valeur sur instruments dérivés	(32)	-
Produits (charges) sur cession de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financiers	(620)	(538)
Total	**(2 499)**	**(1 911)**

20.6.2.5.25. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(En milliers d'euros, sauf chiffres par action)	
Résultat net - part du Groupe avant pertes de valeur des actifs	(28 986)
Pertes de valeur des actifs (norme IAS 36)	(22 534)
Résultat net – part du Groupe	**(51 520)**
Nombre moyen d'actions en circulation	6 226 724
Résultat net par action	**(8,27)**

Le résultat par action avant pertes de valeur étant négatif, le résultat dilué par action avant pertes de valeur est identique à ce résultat, soit – 4,66 euro par action. De même, le résultat par action étant négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat, soit – 8,27 euro par action.

20.6.2.5.26. Transactions avec des parties liées

(En milliers d'euros)	Nature des transactions	Montant des transactions de la période (charges)/produits	Montant bilantiel débit/(crédit)
D and D International B.V.	Avance c/c actionnaire	(74)	(7 000)
Bondwood Investments	Redevances	1 801	704
	Autres	(233)	
Dickson Concept LTD	Loyers	(54)	(2)
	Autres	(27)	
Dickson Concept LTD Retail division	Services	(140)	
Dickson Concept LTD Wholesale division	Services	(264)	(23)
Dickson Warehousing LTD	Services (entrepôt)	(79)	
Ever Sucess Management LTD	Services	(121)	(34)
Hong Kong Seibu	Ventes nettes	906	24
	Loyers	(336)	
	Autres	(30)	
Dickson Communication LTD	Dépenses Publicitaires	(142)	(3)
Golden Creation (Retail division)	Autres	(10)	
Dickson Interior design Ltd	Services	(12)	
Hinkley Retail Division	Services	(160)	
Dickson Stores Pte LTD	Ventes nettes	35	
Leading Way Apparel Shangai Ltd	Ventes	872	289
	Achats	(506)	
Shenzen Seibu Dpt Store Cy Ltd	Ventes	617	43
	Autres	(76)	
Orfarlabo	Ventes	2 720	314
Autres	Ventes, Achats, Services	125	3
Total		**4 812**	**(5 685)**

Il n'existe aucune partie liée avec des personnes physiques.

20.6.2.5.27. Engagements hors bilan

Engagements reçus

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Lettres d'intention	10 396	10 003
Autres engagements reçus	304	420
Total engagements reçus	**10 700**	**10 423**

Les établissements bancaires avec lesquels le Groupe a contracté des lignes de crédit ont reçu de BroadGain Investment Ltd des lettres d'intention en garantie des facilités accordées à S.T.Dupont S.A. (France) à hauteur de 8 788 milliers d'euros. Par ailleurs, la filiale de Taïwan a reçu de BroadGain Investment Ltd une lettre d'intention en garantie de facilités à hauteur de 50 000 milliers de Taïwan Dollars, soit 1 258 milliers d'euros au 31 mars 2006.
Les autres engagements reçus correspondent essentiellement à des dépôts de garantie (loyers) à hauteur de 221 milliers d'euros et à des garanties de bonne fin de règlement pour 143 milliers d'euros.

Engagements donnés

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Cautions bancaires filiales	11 277	9 598
Commandes fermes d'immobilisations	380	131
Autres engagements donnés	221	348
Total engagements donnés	**11 878**	**10 077**

Les cautions bancaires correspondent aux cautions bancaires délivrées par la société mère aux principales banques de ses filiales.
Par ailleurs, le Groupe a, au 31 mars 2006, des contrats de vente à terme de devises pour un montant total de 428 milliers d'euros et des contrats optionnels.

20.6.2.5.28. Charges opérationnelles par nature

(Détail par nature du coût des ventes, des frais de communication, des frais commerciaux ainsi que des frais généraux et administratifs)

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Charges liées aux avantages du Personnel	**36 289**	**37 419**
dont :		
Traitements et salaires	*24 654*	*25 564*
Charges Sociales	*10 736*	*11 180*
Charges de retraite	*723*	*675*
Frais de Marketing	**5 225**	**7 261**
Matières premières	**20 771**	**20 415**
Dotation aux amortissements des immobilisations	**3 152**	**4 472**
Provisions	**2 508**	**445**
Autres charges	**22 131**	**24 429**
Total	**89 900**	**94 441**

Des commentaires sur le coût des ventes, les frais commerciaux et généraux sont intégrés dans le rapport de gestion au paragraphe 20.6.1.4.2 ;.

20.6.2.5.29. Autres Produits et Charges

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005
Charges résultant de la mise en œuvre du plan d'affaires	(17 533)	-
Reprise de la provision pour retraites pour l'effectif concerné par le plan d'affaires	1 365	-
Gestion de crise	(1 966)	-
Provision pour Risque	1 116	(304)
Résultat sur cession immobilisations	(756)	(71)
Perte sur change	(508)	767
Autres	(700)	(92)
TOTAL	**(18 982)**	**300**

Les autres produits & charges ressortent à 18 982 milliers d'euros.
La principale composante concerne l'ensemble des coûts nets liés à la mise en œuvre du plan d'affaires (réduction d'effectifs en France et dans les filiales, fermeture de boutiques, etc...) Ces coûts ont été comptabilisés au bilan principalement en provision pour charges (16 872 milliers d'euros) et le solde réparti dans les autres dettes pour 661 milliers d'euros dans la mesure où le processus de restructuration était plus avancé dans les filiales étrangères, permettant de comptabiliser ces coûts en dettes sociales.
En ce qui concerne la rubrique gestion de crise, elle incorpore les dépenses qui ont été engagées par le Groupe en termes de conseil et d'indemnités pour solutionner la crise de trésorerie du second semestre de l'exercice.

20.6.2.6. Transition aux normes IFRS

La date de première application du référentiel IAS/IFRS (« date de transition ») au Groupe S.T.Dupont, arrêtant ses comptes au 31 mars, se situe au 1er avril 2004. Les impacts liés à cette transition et affectant rétrospectivement les résultats antérieurs sont enregistrés par imputation sur les capitaux propres d'ouverture au 1er avril 2004, hors normes IAS 32 et 39 (instruments financiers) adoptées tardivement, dont l'impact est appréhendé au 1er avril 2005.
Les notes ci-après présentent l'incidence du passage au nouveau référentiel sur le bilan et les capitaux propres au 1er avril 2004, sur le compte de résultat au 31 Mars 2005, ainsi que sur les états financiers (compte de résultat, bilan, capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) de l'exercice clos le 31 mars 2005.

20.6.2.6.1. Options de première application

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe S.T.Dupont a retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs selon les normes IFRS :

20.6.2.6.1.1. Regroupements d'entreprises

Le Groupe S.T.Dupont a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 31 mars 2004. Pour mémoire, le Groupe appliquait déjà la méthode de l'acquisition aux regroupements.

20.6.2.6.1.2. Engagements de retraite

Le Groupe S.T.Dupont a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser les écarts actuariels non reconnus par contrepartie en capitaux propres au 1er avril 2004.

20.6.2.6.1.3. Évaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur

Le Groupe S.T.Dupont n'a pas retenu l'option permettant d'évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles à la juste valeur.

20.6.2.6.1.4. Réserves de conversion

Le Groupe S.T.Dupont a choisi de remettre à zéro, par transfert en réserves de résultats cumulés, les réserves de conversion au 1er avril 2004, générées par la consolidation des sociétés étrangères ; cette option est sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture.

20.6.2.6.1.5. Paiements en actions

La norme IFRS 2 prévoit le retraitement des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005. Chez S.T.Dupont, ce retraitement ne concerne qu'un seul plan d'options autorisé le 4 janvier 2005 ; il ne s'applique donc pas à la date de transition.

20.6.2.6.1.6. Instruments financiers

Le Groupe S.T.Dupont a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter pour l'exercice 2004-2005 les informations relatives aux instruments financiers selon les normes IAS 32 et IAS 39.

20.6.2.6.2. Impacts de la transition aux IFRS sur les états financiers consolides

20.6.2.6.2.1. Méthodologie retenue pour l'application des normes

20.6.2.6.2.1.1. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise antérieurs au 1er avril 2004 étaient traités selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe a maintenu les écarts d'acquisition ainsi reconnus, ainsi que les amortissements pratiqués jusqu'à cette date.
Conformément à la norme IFRS 3, ces écarts d'acquisition, ramenés à une valeur brute égale à leur valeur nette au 31 mars 2004, ont été reclassés au niveau des entités en monnaie locale auxquelles ils se rattachent.

20.6.2.6.2.1.2. Immobilisations corporelles

Le parc des immobilisations corporelles existantes a fait l'objet d'une revue exhaustive de ses durées d'utilité. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations prévue par le référentiel IFRS. Il privilégie le maintien des immobilisations au coût d'acquisition.
Deux grandes catégories d'immobilisations ont été distinguées :

- les immobilisations supérieures à 50 milliers d'euros auxquelles l'approche par composants a été appliquée ; dans ce cadre, un calcul rétrospectif a été effectué ainsi que le recalcul des amortissements théoriques compte tenu des durées d'utilité de chaque composant ;
- les autres immobilisations, d'un montant inférieur à 50 milliers d'euros ou non décomposables ; pour ces immobilisations, seule la durée d'utilité a été revue et les amortissements ont été calculés rétrospectivement.

20.6.2.6.2.1.3. Contrats de location

Le Groupe S.T.Dupont a retraité rétrospectivement les contrats de location répondant aux caractéristiques d'une opération de location-financement. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité prévue qui coïncide avec la durée du contrat.
Les contrats concernés sont les contrats de location mobilière portant sur le matériel informatique et sur le parc de véhicules de société.

20.6.2.6.2.1.4. Frais de recherche et développement

Le Groupe a inscrit à l'actif de son bilan les frais de moules et empreintes engagés en vue de la production de nouvelles gammes de produits ainsi que les frais de collection de prêt-à-porter. Ces frais figuraient auparavant en « charges à répartir.

20.6.2.6.2.1.5. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Suivant la norme IFRS-1, le Groupe a opté pour la prise en compte des écarts actuariels non reconnus au 31 mars 2004.

20.6.2.6.2.1.6. Constatation des produits

En IFRS, le chiffre d'affaires comprend désormais en plus du chiffre d'affaires produits et des royalties, les remises, les escomptes de règlements, les déductions pour retours.
La marge quant à elle comprend désormais, en plus du coût des produits vendus, les charges et produits du service après-vente, les variations de provisions sur stocks, le coût des mises au rebut et le coût des retours.

20.6.2.6.2.1.7. Impôts sur les résultats

Les impôts différés ont été ajustés, lorsque nécessaire, au niveau de chaque entité consolidée pour tenir compte de l'incidence des retraitements IFRS affectant les réserves ou les résultats.

20.6.2.6.2.1.8. Emprunts obligataires convertibles

Suivant la norme IAS 32, les instruments financiers composés s'analysent en une composante passif et une composante capital. A la date de l'émission, la juste valeur de la composante passif est déterminée par application du taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires.
La différence entre les produits de l'émission des emprunts convertibles et la juste valeur attribuée à la composante passif, qui représente l'option incorporée de conversion du passif en capitaux propres du Groupe, est incluse dans les capitaux propres. La valeur attribuée à l'option de conversion ne peut être modifiée dans les arrêtés ultérieurs. La composante passif est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les charges d'intérêts de la composante passifs sont calculées en appliquant le taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires à l'instrument financier.

20.6.2.6.2.1.9. Tableau des flux de trésorerie

Le passage aux normes IFRS a entraîné une redéfinition partielle du contenu des agrégats :

- les charges et produits financiers liés à l'exploitation sont distingués de ceux liés aux opérations de financement. Les charges et produits payés ou encaissés apparaissent sur des lignes spécifiques. Cette présentation fait ressortir une amélioration de la capacité d'autofinancement et des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, tandis que les versements d'intérêts viennent impacter les flux provenant des opérations de financement.
- la prise en compte des locations-financements engendre des flux d'investissement et de désinvestissement et des flux d'augmentation et de diminution des dettes financières.
- les mouvements relatifs aux emprunts à court terme, aux découverts bancaires permanents et aux instruments de financement assimilés apparaissent dans les opérations de financement sous l'intitulé « autres flux liés aux opérations de financement ».

20.6.2.6.2.2. Impacts sur le bilan d'ouverture au 1er avril 2004

20.6.2.6.2.2.1. Tableau de passage du bilan consolidé au 1er avril 2004

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/04 normes françaises	Reclass. Courant / non courant	31/03/04 normes françaises	Reclassements et ajustements IFRS		01/04/2004 normes IFRS
		publié		format IFRS	Reclass.	Ajust.	
Actif non courant							
Ecarts d'acquisition	(3)	3 165		3 165		180	3 345
Immobilisations incorporelles (nettes)	(1), (4)	5 530		5 530	526	(3 035)	3 021
Immobilisations corporelles (nettes)	(5)	11 439		11 439		6 079	17 518
Actifs financiers		950		950			950
Participations dans les entreprises associées		822		822			822
Impôts différés		1 147		1 147			1 147
Total de l'actif non courant		**23 053**	**-**	**23 053**	**526**	**3 224**	**26 803**
Actifs non courants disponibles à la vente		-	-	-	-	-	-
Actif courant							
Stocks et en-cours		21 588		21 588			21 588
Créances clients		19 492		19 492			19 492
Autres créances	(1), (7)	6 651	(2 317)	4 334	(526)	(9)	3 799
Impôts courants			2 317	2 317			2 317
Actifs financiers				-			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2)	21 285		21 285		(52)	21 233
Total de l'actif courant		**69 016**	**-**	**69 016**	**(526)**	**(61)**	**68 429**
Total de l'actif		**92 069**	**-**	**92 069**	**-**	**3 163**	**95 232**

Notes :

(1) Reclassement des charges à répartir (dont : frais de collection 252, moules et empreintes 274).

(2) Actions auto détenues (52) : reclassées en diminution des capitaux propres.

(3) Ecart de change (180) lié au reclassement des écarts d'acquisition au niveau des entités en devises étrangères.

(4) Dépréciation des droits au bail (- 3 639), des frais de dépôt des marques (- 103) et retraitement des plans d'amortissements des logiciels (+ 707)

(5) Retraitement des plans d'amortissements (+ 5 573) et prise en compte des matériels en location-financement (+ 506).

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/04 normes françaises publié	Reclass. Courant / non courant	31/03/04 normes françaises format IFRS	Reclassements et ajustements IFRS		01/04/04 normes IFRS
					Reclass.	Ajust.	
Capitaux propres – Part du Groupe							
Capital		9 962		9 962			9 962
Primes		1 021		1 021			1 021
Actions propres	(2)			-		(52)	(52)
Composante capital des emprunts convertibles				-			-
Juste valeur des instruments de couverture				-			-
Réserves		27 911		27 911	(218)	581	28 274
Réserves de conversion		(218)		(218)	218		-
Résultat net – Part du Groupe		**(5 294)**		**(5 294)**			**(5 294)**
Total capitaux propres part du Groupe		**33 382**		**33 382**	**0**	**529**	**33 911**
Total capitaux propres part des minoritaires		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes non courantes							
Emprunts obligataires convertibles	(7)	12 513	(524)	11 989		(9)	11 980
Emprunts et dettes financières		43	5	48			48
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	(6)			-		281	281
Instruments financiers (à plus d'un an)				-			-
Impôts différés	(8)	12		12		24	36
Provisions pour risques et charges				-			-
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	(9)	4 366		4 366		2 092	6 458
Total des dettes non courantes		**16 934**	**(519)**	**16 415**		**2 388**	**18 803**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes courantes							
Fournisseurs		7 065		7 065			7 065
Autres dettes		10 992	(95)	10 897			10 897
Impôts courants			95	95			95
Provisions pour risques et charges		5 318		5 318			5 318
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages				-			-
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)			524	524			524
Emprunts et dettes financières		18 378	(5)	18 373			18 373
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	(6)			-		246	246
Instruments financiers (à moins d'1 an)				-			-
Total des dettes courantes		**41 753**	**519**	**42 272**		**246**	**42 518**
Total du passif		**92 069**	**-**	**92 069**	**-**	**3 163**	**95 232**

Notes :

(6) Retraitement des contrats de location-financement

(7) Frais d'émission reclassés de charges à étaler en diminution de l'emprunt

(8) Incidence de la fiscalité différée sur les retraitements IFRS.

(9) Prise en compte des écarts actuariels non reconnus au 31-03-2004.

20.6.2.6.2.2.2. Tableau de variation des capitaux propres au 1er avril 2004

(en milliers d'euros)	Normes	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Capitaux propres consolidés
Au 31/03/2004 en normes françaises		**6 226 413**	**9 962**	**1 021**	**22 617**	**(218)**		**33 382**
Ecarts de conversion	IFRS 1				(218)	218		-
Ecarts d'acquisition	IFRS 3				180			180
Immobilisations corporelles et incorporelles	IAS 16, IAS 38				2 538			2 538
Contrats de location financement	IAS 17				(21)			(21)
Avantages au personnel et assimilés	IAS 19				(2 092)			(2 092)
Actions propres							(52)	(52)
Total des ajustements IFRS avant impôt					**387**	**218**	**(52)**	**553**
Effet d'impôt sur les ajustements IFRS	IAS 12				(24)			(24)
Total des ajustements IFRS après impôt					**363**	**218**	**(52)**	**529**
Au 01/04/2004 en normes IFRS		**6 226 413**	**9 962**	**1 021**	**22 980**	**-**	**(52)**	**33 911**

20.6.2.6.2.3. Impacts sur les états financiers de l'exercice 2004-2005 (au 31 mars 2005)

20.6.2.6.2.3.1. Tableau de passage du résultat consolidé au 31 mars 2005

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/05 normes françaises (publié)	Reclassements au format IFRS	31/03/05 normes françaises au format IFRS	Reclassements et ajustements IFRS	31/03/05 normes IFRS
Chiffre d'affaires net « produits »	(1)	86 936	(353)	86 583	-	86 583
Autres produits des activités ordinaires		4 573	-	4 573	-	4 573
Produits des activités ordinaires		**91 509**	**(353)**	**91 156**	**-**	**91 156**
Coûts des ventes	(2), (3)	(47 201)	(1 944)	(49 145)	(104)	(49 249)
Marge brute		**44 308**	**(2 297)**	**42 011**	**(104)**	**41 907**
Frais de communication	(2), (3)	(7 394)		(7 394)	11	(7 383)
Frais commerciaux	(2), (3)	(19 317)	1 205	(18 112)	20	(18 092)
Frais généraux et administratifs	(2), (3)	(20 953)	1 015	(19 938)	221	(19 717)
Autres produits et charges d'exploitation	(1), (2), (4)	-	(179)	(179)	479	300
Résultat opérationnel		**(3 356)**	**(256)**	**(3 612)**	**627**	**(2 985)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		170	-	170	-	170
Coût de l'endettement financier brut		(1 519)	-	(1 519)	(24)	(1 543)
Coût de l'endettement financier net		**(1 349)**	**-**	**(1 349)**	**(24)**	**(1 373)**
Autres produits et charges financiers	(1)	(123)	(415)	(538)	-	(538)
Résultat financier		**(1 472)**	**(415)**	**(1 887)**	**(24)**	**(1 911)**
Éléments inhabituels des activités ordinaires	(2)	(349)	349	-	-	-
Résultat courant		**(5 177)**	**(322)**	**(5 499)**	**603**	**(4 896)**
Charges d'impôt sur le résultat		(410)	-	(410)	-	(410)
Résultat des entreprises associées		(54)	-	(54)	-	(54)
Résultat des sociétés intégrées		**(5 641)**	**(322)**	**(5 963)**	**603**	**(5 360)**
Amortissement des écarts d'acquisition	(4)	(322)	322	-	-	-
Résultats nets avant arrêts ou cessions d'activités		**(5 963)**	**-**	**(5 963)**	**603**	**(5 360)**
Résultat net des arrêts ou cessions d'activités		-	-	-	-	-
Résultat net des entreprises intégrées		**(5 963)**	**-**	**(5 963)**	**603**	**(5 360)**
Résultat net – part du Groupe		**(5 963)**	**-**	**(5 963)**	**603**	**(5 360)**
Résultat net – intérêts minoritaires		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat net par action (en euros)		(0.96)	-	(0.96)	0.10	(0.86)
Résultats dilué par action (en euros)		(0.96)	-	(0.96)	0.10	(0.86)

Notes :

(1) Reclassement des escomptes de règlement en moins du chiffre d'affaires (353) reclassement des effets de change en autres produits et charges d'exploitation (- 768).

(2) Reclassement des coûts d'après-vente (1 238) dans le coût des ventes, reclassement d'autres charges diverses d'exploitation (- 276) de « frais administratifs » vers « autres produits et charges », reclassement de produits et charges non récurrents (- 349) des « éléments inhabituels des activités ordinaires » vers « autres produits et charges opérationnels »

(3) Réaffectation au coût des ventes des variations de provisions sur stocks (- 707), retraitement des immobilisations (+ 92), retraitement des locations-financements (+ 5)

(4) Reclassement puis annulation de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (322).

Les incidences du passage aux IFRS sur le « résultat net de l'ensemble consolidé » (part du Groupe et part des minoritaires) pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 se résument comme suit :

(en milliers d'euros)		**Exercice 2004/2005**
Résultat normes françaises exercice 2004-2005		**(5 963)**
Ecarts d'acquisition	IFRS 3	322
Immobilisations incorporelles	IAS 38	47
Immobilisations corporelles	IAS 16, IAS 36	359
Contrats de location financement	IAS 17	5
Indemnités de fin de carrière (écarts actuariels)	IAS 19	165
Obligations convertibles (OCEANE)	IAS 32, IAS 39	-
Instruments de couverture	IAS 32, IAS 39	-
Plans d'options de souscriptions ou d'achats d'actions	IFRS 2	(295)
Impôts différés	IAS 12	-
Total des ajustements IFRS		**603**
Résultat normes IFRS exercice 2004-2005		**(5 360)**

20.6.2.6.2.3.2. Tableau de passage du bilan consolidé au 31 mars 2005

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/05 normes françaises (publié)	Reclassements au format IFRS	31/03/05 normes françaises au format IFRS	Reclassements et ajustements IFRS		31/03/2005 normes IFRS
Actif non courant							
Ecarts d'acquisition	(6)	2 842		2 842		320	3 162
Immobilisations incorporelles (nettes)	(2),(7)	5 974		5 974	445	(2 988)	3 431
Immobilisations corporelles (nettes)	(8)	14 126		14 126		6 212	20 338
Actifs financiers		1 551		1 551			1 551
Participations dans les entreprises associées		768		768			768
Impôts différés	(1)	903		903			903
Total de l'actif non courant		**26 164**	**-**	**26 164**	**445**	**3 544**	**30 153**
Actifs non courants disponibles à la vente							
Actif courant							
Stocks et en-cours		29 533		29 533			29 533
Créances clients		19 505		19 505			19 505
Autres créances	(1),(2),(3)	7 136	(1 782)	5 354	(445)	(709)	4 200
Impôts courants	(1)		1 782	1 782			1 782
Actifs financiers	(4)					74	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5)	14 643		14 643	(844)	(45)	13 754
Total de l'actif courant		**70 817**	-	**70 817**	**(1 289)**	**(680)**	**68 848**
Total de l'actif		**96 981**	**-**	**96 981**	**(844)**	**2 864**	**99 001**

Notes :

(1) Reclassement des impôts

(2) Reclassement des charges à répartir (frais de collection, moules et empreintes)

(3) Reclassement des frais d'émission d'emprunt

(4) Instruments de couverture

(5) Reclassement des actions propres

(6) Effet de change (- 2) et annulation des amortissements (322)

(7) Retraitement des marques, frais de dépôt, droits au bail et frais de recherche et développement

(8) Retraitement des amortissements (revue des durées d'utilité)

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/05 normes françaises (publié)	Reclassements au format IFRS	31/03/05 normes françaises au format IFRS	Reclassements et ajustements IFRS		31/03/2005 normes IFRS
Capitaux propres – Part du Groupe							
Capital		9 963		9 963			9 963
Primes		1 013		1 013		295	1 308
Actions propres						(45)	(45)
Composante capital des emprunts convertibles						1 943	1 943
Juste valeur des instruments de couverture						(27)	(27)
Réserves		22 617		22 617	(218)	230	22 629
Réserves de conversion		(948)		(948)	218	(186)	(916)
Résultat net – Part du Groupe		(5 963)		(5 963)		603	(5 360)
Total capitaux propres part du Groupe		**26 682**		**26 682**	**-**	**2 813**	**29 495**
Total capitaux propres part des minoritaires		-		-	-	-	-
Dettes non courantes							
Emprunts obligataires convertibles		22 499		22 499		(2 223)	20 276
Emprunts et dettes financières		38	8	46		-	46
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	(10)					134	134
Instruments financiers (à plus d'un an)	(11)					40	40
Impôts différés	(12)	19		19		24	43
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	(13)	4 811		4 811		1 931	6 742
Total des dettes non courantes		**27 367**	**8**	**27 375**		**(94)**	**27 281**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes courantes							
Fournisseurs		11 451		11 451			11 451
Autres dettes	(9)	11 011		11 011		(42)	10 969
Impôts courants				-			-
Provisions pour risques et charges		4 109		4 109			4 109
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages							
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)		1 519		1 519			1 519
Emprunts et dettes financières		14 842	(8)	14 834	(844)		13 990
Emprunts sur location finance-ments (moins d'1 an)	(10)					163	163
Instruments financiers (à moins d'1 an)	(11)					24	24
Total des dettes courantes		**42 932**	**(8)**	**42 924**	**(844)**	**145**	**42 225**
Total du passif		**96 981**	**-**	**96 981**	**(844)**	**2 864**	**99 001**

Notes :

(9) Écart de conversion passif

(10) Contrats de location-financement

(11) Instruments de couverture

(12) Impôt différé

(13) Écarts actuariels sur engagements de retraite

20.6.2.6.2.3.3. Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2005 :

(en milliers d'euros)	Normes	Nombre d'actions	Capital	Primes	Composante capital emprunt obligataire	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Juste valeur des instruments de couverture	Actions propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés
Au 31/03/2004		**6 226 413**	**9 962**	**1 021**		**22 617**	**(218)**				**33 382**
Conversion d'obligations		311	1	(8)							(7)
Résultat de l'exercice										(5 963)	(5 963)
Réserve de conversion							(730)				(730)
Au 31/03/2005 avant ajustements IFRS		**6 226 724**	**9 963**	**1 013**	**-**	**22 617**	**(948)**	**-**		**(5 963)**	**26 682**
Ecarts de conversion	IFRS 1					(218)	218				-
Ecarts d'acquisition	IFRS 3					180	(182)			322	320
Eléments incorporels	IAS 38					(3 035)				47	(2 988)
Immobilisations corporelles	IAS 16					5 573				359	5 932
Contrats de location	IAS 17					(21)				5	(16)
Avantages au personnel	IAS 19					(2 092)	(4)			165	(1 931)
Impôts différés	IAS 12					(24)					(24)
Actions propres									(45)		(45)
Instruments financiers hybrides	IAS 32, IAS 39				1 943	(430)					1 513
Instruments de couverture	IAS 39					79		(27)			52
Plans de stocks options	IFRS 2			295						(295)	-
Total des ajustements IFRS				**295**	**1 943**	**12**	**32**	**(27)**	**(45)**	**603**	**2 813**
Au 31/03/2005 après ajustements IFRS		**6 226 724**	**9 963**	**1 308**	**1 943**	**22 629**	**(916)**	**(27)**	**(45)**	**(5 360)**	**29 495**

20.6.2.6.2.3.4. Tableau des flux de trésorerie au 31 mars 2005 :

(en milliers d'euros)	2004-2005 Normes françaises CRC 99-02	Reclassements IFRS	Ajustements IFRS	2004-2005 normes IFRS
I - Activités Opérationnelles				
Résultat net avant impôt	(5 963)	-	603	(5 360)
Dotations aux amortissements	3 691	-	550	4 241
Amortissements des écarts d'acquisition	322	-	(322)	-
Charges (produits) liés aux stock-options	-	-	295	295
Variation des provisions	(658)	-	(165)	(823)
Charge nette d'intérêts	-	1 887	24	1 911
Plus ou moins-values de cessions	283	-	(271)	12
Charge (produit) d'impôt	211	199	-	410
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, net des dividendes versés	54	-	-	54
Capacité d'autofinancement	**(2 060)**	**2 086**	**714**	**740**
Variation des stocks et en-cours	(8 281)	-	-	(8 281)
Variation des clients et comptes rattachés	(464)	-	-	(464)
Variation des autres créances	(1 420)	(529)	574	(1 375)
Variation des dettes Fournisseurs	4 472	-	-	4 472
Variation des autres dettes	91	76	-	167
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	**(5 602)**	**(453)**	**574**	**(5 481)**
Intérêts payés	-	(522)	-	(522)
Intérêts encaissés	-	167	-	167
Impôts sur les résultats payés	-	241	-	241
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**(7 662)**	**1 519**	**1 288**	**(4 855)**
II – Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors dépenses de développement)	(1 121)	384	(330)	(1 067)
Dépenses de développement	-	(384)	-	(384)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 318)	-	(49)	(6 367)
Acquisition d'autres immobilisations financières	-	-	(664)	(664)
Besoin de trésorerie (investissements)	**(7 439)**	**-**	**(1 043)**	**(8 482)**
Cessions d'immobilisations incorporelles	330	-	-	330
Cessions d'immobilisations corporelles	217	-	-	217
Cessions d'autres immobilisations financières	-	-	-	-
Désinvestissements	**547**	**-**	**-**	**547**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**(6 892)**	**-**	**(1 043)**	**(7 935)**
III – Activités de financement				
Augmentation (diminution) de capital	(23)	-	-	(23)
Rachat d'actions propres		-	7	7
Emissions d'emprunts et dettes financières	31 893	4 257	58	36 208
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(26 168)	-	(279)	(26 447)
Intérêts payés	-	(1 519)	(24)	(1 543)
Autres flux liés aux opérations de financement		(2 864)	-	(2 864)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**5 702**	**(126)**	**(238)**	**5 338**
Effets de la variation des cours de change sur la trésorerie	(29)	2	-	(27)
Variation nette de la trésorerie	**(8 881)**	**1 395**	**7**	**(7 479)**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	18 554	2 731	(52)	21 233
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 673	4 126	(45)	13 754
Variation nette de la trésorerie	**(8 881)**	**1 395**	**7**	**(7 479)**

20.6.2.6.3. Impact des tests de valeur sur les résultats

Dans le cadre du passage aux IFRS, des tests de valeurs ont été effectués sur la base des résultats au 31 mars 2004 et au 31 mars 2005.

Les résultats de ces tests ont montré qu'il n'y avait pas matière à remettre en cause les valeurs figurant à l'actif pour les exercices se terminant les 31 mars 2004 et 2005. Ces tests ont été faits sur la base du dernier budget 2004-2005 élaboré par la direction ainsi que sur le Plan Stratégique 2005-2008 élaboré en janvier 2004 dans le cadre de l'émission des OCEANE en avril 2004, actualisé pour tenir compte des résultats réels de 2004-2005 et les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes concernés.

20.6.2.7. Évènements postérieurs à la clôture

20.6.2.7.1. Assemblée Générale Mixte

En vu de permettre la recapitalisation de la société, une assemblée générale mixte s'est tenue le 4 avril 2006 et a notamment décidé d'apurer les capitaux propres, en réduisant le capital social d'un montant de 9 651 422,20 euros pour le ramener de 9 962 758,40 euros à 311 336,20 euros en réduisant la valeur nominale des actions de 1,6 euro à 0,05 euro par affectation à un compte de réserves indisponibles, et par affectation des réserves disponibles d'un montant de 10 031710,58 euros à ce même compte de réserves indisponibles qui est ainsi porté à 19 683 132,78 euros. Ce compte sera affecté à l'apurement des pertes de l'exercice 2005-2006 à due concurrence lorsque celles-ci auront été définitivement constatées dans le bilan de l'exercice clos le 31 mars 2006 lors de l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle devant se tenir en septembre 2006.

20.6.2.7.2. Augmentation de Capital

Afin de faire face à la crise de trésorerie constatée sur le second semestre de l'exercice 2005-2006, la société a initié une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 42 341 723,2 euros, prime d'émission comprise, par émission de 423 417 232 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,10 euro à raison de 68 actions nouvelles pour 1 action existante. Cette augmentation de capital a été garantie par l'actionnaire majoritaire à concurrence de 41,8 millions d'euros.

L'augmentation de capital, qui s'est déroulée du 6 au 16 juin 2006, est devenue effective le 29 juin 2006, s'élève à 41,8 millions d'euros et, compte-tenu de la garantie donnée, l'actionaire majoritaire D and D International B.V., a vu sa participation au capital passer de 55,5 % à 68,9 %.

20.6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires
S.T. DUPONT S.A.
92 boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société S.T. DUPONT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er avril 2005.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 20.6.2.5.23 et 20.6.2.5.29 aux états financiers relatives à la constitution d'une part de provisions pour dépréciation des actifs (pertes de valeur) de 22,5 millions d'euros et d'autre part d'une provision pour charges liées à la restructuration de 17,5 millions enregistrées sur l'exercice

- la note 20.6.2.7 aux états financiers qui donne des informations sur l'augmentation de capital de 41,8 millions d'euros réalisée après la clôture de l'exercice et qui, avec le maintien des concours bancaires jusqu'au 30 juin 2007 et la mise en œuvre effective du plan d'affaires décrits dans la note 20.6.2.5.1.2, permet d'assurer la continuité de l'exploitation.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs, constitués des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et détermine également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 20.6.2.5.1.9, 20.6.2.5.1.22 et 20.6.2.5.23 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses retenues pour les opérations d'évaluation. Nous avons également vérifié que la note 20.6.2.5.23 donne une information appropriée.

Comme précisé dans la note 20.6.2.5.1.17 et 20.6.2.5.14 aux états financiers, votre société constitue une provision pour charges liées à la restructuration. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à apprécier le caractère raisonnable de ces estimations.

Comme indiqué dans la note 20.6.2.5.1.1 aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport d'activité du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 juillet 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés

représenté par
Gilles de Courcel

20.6.4. Compte sociaux simplifiés

L'intégralité des comptes de la société mère peut être demandée à l'adresse suivante :

S.T.Dupont S.A.
92, boulevard du Montparnasse
75685 Paris Cedex 14
France

20.6.4.1. Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	60 722	72 617	64 277
Autres produits d'exploitation	8 191	16 873	9 581
Total produits d'exploitation	**68 913**	**89 490**	**73 858**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières Premières	(18 434)	(26 292)	(20 002)
Autres achats et charges externes	(18 585)	(24 422)	(19 175)
Impôts, taxes et versements assimilés	(2 096)	(1 930)	(1 908)
Salaires et charges sociales	(29 868)	(31 714)	(29 767)
Dotations aux amortissements et provisions	(32 279)	(11 592)	(10 922)
Autres charges	(59)	(800)	(223)
Total charges d'exploitation	**(101 321)**	**(96 750)**	**(81 997)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(32 408)**	**(7 260)**	**(8 139)**
Produits financiers	6 132	4 991	6 500
Charges financières	(4 705)	(3 613)	(3 081)
RÉSULTAT FINANCIER	**1 427**	**1 378**	**3 419**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(30 981)**	**(5 882)**	**(4 720)**
Produits exceptionnels	2 560	1 874	1 299
Charges exceptionnelles	(19 217)	(1 778)	(1 325)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(16 657)**	**96**	**(26)**
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	33	242	(19)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(47 605)**	**(5 544)**	**(4 765)**

20.6.4.2. Bilan résumé

ACTIF (En milliers d'euros)	Brut	31/03/06 Amortissement Provisions	Net	31/03/05	31/03/04
I. ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles (nettes)	11 631	11 370	261	5 951	5 482
Immobilisations corporelles (nettes)	36 677	36 677	0	12 061	10 824
Immobilisations financières (nettes)	18 290	7 273	11 017	11 439	11 613
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**66 598**	**55 320**	**11 278**	**29 451**	**27 919**
II. ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours (nets)	22 281	7 170	15 111	23 175	17 034
Créances clients et comptes rattachés (nets)	20 762	6 464	14 298	16 987	15 345
Autres créances (nettes)	3 467	150	3 317	3 914	4 089
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	11 232	98	11 134	4 569	12 780
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**57 742**	**13 882**	**43 860**	**48 645**	**49 248**
Comptes de régularisation actif	1 155		1 155	1 855	1 083
TOTAL DE L'ACTIF	**125 495**	**69 202**	**56 293**	**79 951**	**78 250**

PASSIF (En milliers d'euros)	31/03/06	31/03/05	31/03/04
III. CAPITAUX PROPRES			
Capital	9 963	9 963	9 962
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 013	1 013	1 021
Réserves	11 992	14 594	19 399
Résultat de l'exercice	(47 605)	(5 544)	(4 765)
Subventions d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	0	1 331	1 180
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(24 637)**	**21 357**	**26 797**
IV. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	21 433	6 304	6 993
V. DETTES À PLUS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	22 533	22 538	43
Fournisseurs et comptes rattachés	146	34	0
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN	**22 679**	**22 572**	**43**
VI. DETTES A MOINS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	16 477	10 674	30 029
Fournisseurs et comptes rattachés	5 665	9 982	6 328
Dettes fiscales et sociales	6 027	6 880	6 307
Autres dettes	8 612	2 053	1 529
TOTAL DES DETTES À MOINS D'UN AN	**36 781**	**29 589**	**44 193**
Comptes de régularisation passif	37	129	224
TOTAL DU PASSIF	**56 293**	**79 951**	**78 250**

20.6.4.3. Tableau des flux de trésorerie résumés

(En milliers d'euros)	31/03/06	31/03/05	31/03/04
I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Capacité d'autofinancement	(10 552)	(2 578)	(1 809)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	7 774	(2 333)	1 230
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	**(2 778)**	**(4 911)**	**(579)**
II. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(745)	(4 219)	(3 630)
Acquisitions d'autres immobilisations	(1 109)	(1 175)	(870)
BESOIN DE TRÉSORERIE (INVESTISSEMENTS)	**(1 854)**	**(5 394)**	**(4 500)**
Cessions d'immobilisations corporelles	110	197	53
Cessions d'autres immobilisations	47	375	17
DÉSINVESTISSEMENTS	**157**	**572**	**70**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(1 697)**	**(4 822)**	**(4 430)**
III. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(1 523)	(26 168)	(524)
Emprunts contractés sur l'exercice	10 300	23 500	12 600
Variation des concours bancaires courants	2 363	4 252	4 015
Dividendes versés dans l'exercice par S.T. Dupont S.A.	0	0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**11 140**	**1 584**	**16 091**
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	6 665	(8 149)	11 082
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 571	12 720	1 638
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 236	4 571	12 720

20.6.4.4. Évolution des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/06	31/03/05	31/03/04
Capitaux propres à l'ouverture	21 357	26 797	31 731
Dividendes distribués	0	0	0
Opérations liées à l'Emprunt Obligataire Convertible	0	(7)	2
Autres Mouvements	2 942	(40)	0
Résultat de l'exercice	(47 605)	(5 544)	(4 765)
Variation Subvention d'investissement	0	0	(7)
Variation provisions réglementées	(1 331)	151	(164)
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	(24 637)	21 357	26 797

(*) L'impact du changement de méthode lié à l'application du règlement CRC n°2002-10 s'élève à 2 942 milliers d'euros de variation nette dont 2 970 milliers d'euros venant minorer les capitaux propres pour les immobilisations incorporelles et 5 912 milliers d'euros venant majorer les capitaux propres pour les immobilisations corporelles.

20.6.4.5. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
Titres de Participation	18 102	18 102	18 102
Créances rattachées à des Participations	0	0	0
Autres immobilisations financières	188	158	138
TOTAL VALEUR BRUTE	**18 290**	**18 260**	**18 240**
Titres de Participation	(7 273)	(6 821)	(6 627)
Créances rattachées à des Participations	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	**(7 273)**	**(6 821)**	**(6 627)**
Titres de Participation	10 829	11 281	11 475
Créances rattachées à des Participations	0	0	0
Autres immobilisations financières	188	158	138
TOTAL VALEUR NETTE	**11 017**	**11 439**	**11 613**

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31 mars 2006 à 7 273 milliers d'euros, dont 2 292 milliers d'euros pour STD Investment Pte Ltd, 1 353 milliers d'euros pour S.T.Dupont Inc., 513 milliers d'euros pour S.T.Dupont Benelux, 375 milliers d'euros pour S.T.Dupont U.K., 157 milliers d'euros pour S.T.Dupont Italie, 2 080 milliers d'euros pour S.T.Dupont Deutschland GmbH, 235 milliers d'euros pour S.T.Dupont Malaysia Sdn Bhd et 268 milliers d'euros pour STD Singapour.

La variation, au titre de l'exercice, s'élève à 452 milliers d'euros.

Actions auto-détenues

En vue d'assurer l'animation du marché boursier, ainsi qu'une liquidité suffisante du titre S.T.Dupont, une convention d'animation a été conclue auprès d'une société de bourse dans la limite de 305 milliers d'euros.

Au 31 mars 2006, cette convention a permis de détenir 11 908 actions S.T.Dupont pour 60 milliers d'euros. La variation sur l'exercice 2005-2006 représente une augmentation de 3 640 actions se justifiant par des achats cumulés de 7 995 actions et des ventes cumulées de 4 355 actions.

Une provision de 36 milliers d'euros a été constituée afin de ramener les titres auto détenues à leur valeur de marché au 31 mars 06 qui s'élève à 24 milliers d'euros.
Cette valeur de marché a été déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de mars 2006.

20.6.4.6. Extrait des Notes annexes aux comptes sociaux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des nouvelles règles relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- Indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2004/2005 à l'exception de la comptabilisation et de la dépréciation des actifs pour lesquelles les méthodes ont été revues en application du règlement CRC n° 2004-6 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

L'impact de ce changement de méthode se traduit par :

- une minoration des capitaux propres de 2.970 K€ concernant les immobilisations incorporelles ;
- une majoration des capitaux propres de 5.912 K€ concernant les immobilisations corporelles.

La préparation des comptes sociaux nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année.

20.6.5. Résultat des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31/03/06	31/03/05	31/03/04	31/03/03	31/03/02
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 963	9 963	9 962	9 962	9 962
Nombre d'actions					
- ordinaires	6 226 724	6 226 724	6 226 413	6 226 182	6 226 182
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	4 756 664	4 756 664	1 163 983	1 164 204	1 164 204
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	60 722	72 617	64 277	62 819	66 660
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(6 998)	(808)	148	579	8 411
Impôts sur les bénéfices	(33)	(242)	19	19	4
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	(40 639)	4 978	4 895	6 483	4 991
Résultat net	(47 605)	(5 544)	(4 765)	(5 923)	3 416
Résultat distribué	0	0	0	0	932
III. RESULTAT PAR ACTION (en Euro)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements et provisions	(1,12)	(0,09)	0,02	0,09	1,35
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	(7,65)	(0,89)	(0,77)	(0,95)	0,55
Dividende attribué	0	0	0	0	0,15
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	623	644	657	648	642
Masse salariale	20 097	21 277	20 176	19 584	18 022
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	9 771	10 437	9 590	9 086	8 066

20.6.6. Rapport du Directoire à l'assemblée Générale Mixte du 8 Septembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire suivantes :

20.6.6.1. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1) COMPTES ANNUELS (PREMIÈRE RÉSOLUTION)

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de la société pour l'exercice 2005-2006, les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir une perte de 47 604 667,13 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 64 857,92 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt hormis l'impôt forfaitaire annuel de 20 500 euros.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société au cours de l'exercice 2005-2006, les comptes annuels de la société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la société au cours de l'exercice 2005-2006 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

2) COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS (DEUXIÈME RÉSOLUTION)

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2005-2006 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir une perte nette consolidée part du Groupe de 51 519 701 euros.

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2005-2006 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

3) AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU (TROISIÈME RÉSOLUTION)

Dans cette troisième résolution, nous vous demandons tout d'abord de constater les opérations effectuées sur le capital et les réserves depuis l'Assemblée Générale Mixte du 4 avril 2006 :

- Imputation de l'intégralité du compte Report à Nouveau déficitaire existant à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 septembre 2005 et d'un montant de (25 893 604,00) euros sur le compte Autres Réserves, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 ;

- Réduction du capital social d'un montant de 9 651 422,20 euros pour le ramener à 311 336,20 euros, par réduction de la valeur nominale des actions de 1,6 à 0,05 euro chacune et affectation de cette réduction de capital au compte Réserves Indisponibles, conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 ;

- Les sommes portées au compte Réserves Indisponibles en vertu de la deuxième, troisième et cinquième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006, soit 19 683 132,78 euros, sont destinées à permettre l'apurement des pertes de l'exercice clos le 31 mars 2006 conformément à la sixième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 ;

- Le capital social a été augmenté par l'émission de 418 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, émises au prix de 0,10 euro, soit avec une prime d'émission de 0,05 euro ; le montant du capital social de la société, après augmentation du capital s'élève à 21 211 336,20 euros, et le montant du compte Prime d'Émission à 20 900 000 euros.

- Augmentation du poste Report à Nouveau de 2 942 107,13 € du fait du changement de méthode sur la durée d'amortissement des immobilisations.

Nous vous proposons ensuite d'affecter le solde du report à nouveau de 2 942 107,13 € diminué de la perte de l'exercice de (47 604 667,13) €, soit un solde de (44 662 560,00) € de la façon suivante :

Imputation sur le compte Réserves Indisponibles	(19 683 132,78) €
Imputation sur le compte Prime d'Émission	(19 600 000,00) €
Imputation sur le compte Autres Réserves	2 942 107,13 €
Affectation du solde au compte Report à Nouveau	(8 321 534,35) €
Total résultat affecté	44 662 560,00 €

Ce qui conduirait à constater que les capitaux propres de la société après affectation du résultat des comptes sociaux seraient répartis ainsi :

Capital Social	21 211 336,20 €
Prime d'Émission	1 300 000,00 €
Réserve Légale	31 133,62 €
Autres Réserves	2 942 107,13 €
Report à Nouveau Déficitaire	(8 321 534,35)€
Total capitaux propres	17 163 042,60 €

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action	Quote part du dividende éligible à la réfaction de 50%
31 mars 2003	6 226 182	-	-	-	NA
31 mars 2004	6 226 413	-	-	-	NA
31 mars 2005	6 226 724	-	NA	-	

4) RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES (QUATRIÈME RÉSOLUTION)

Dans cette quatrième résolution, et en liaison avec la dixième résolution, nous vous demandons de constater que, sous la condition suspensive de l'adoption de la dixième résolution et compte tenu de la réalisation de l'augmentation de capital de 41,8 millions d'euros, les capitaux propres de la société, après affectation du résultat de l'exercice, ressortiraient à 17 163 042,60 euros et seraient donc supérieurs à la moitié du capital social

5) CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE (CINQUIÈME RÉSOLUTIONS)

Les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce et décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sont soumises à votre approbation dans la cinquième résolution.

6) RÉGULARISATION DES CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE (SIXIÈME RÉSOLUTION)

Certaines des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce n'ont pu être approuvées par le Conseil de Surveillance préalablement à leur conclusion, de sorte que nous vous soumettons aujourd'hui ces conventions afin de procéder à leur régularisation conformément à l'article L.225-90 du Code de commerce.

Le détail de ces conventions, et notamment leurs clauses essentielles, ainsi que les circonstances à raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-90 du Code de commerce.

Il vous est demandé, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, d'approuver ces conventions.

7) RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (SEPTIÈME RÉSOLUTION)

Dans la septième résolution, compte tenu de l'expiration du mandat de PriceWaterhouseCoopers Audit SA (commissaire aux comptes titulaire) et de M. Pierre Coll (commissaire aux comptes suppléant) nous vous demandons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PriceWaterhouseCoopers Audit SA et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Mr Etienne Boris pour une période de 6 exercices jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

8) FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (HUITIÈME RÉSOLUTION)

Dans la huitième résolution, il vous est proposé de fixer à 9 150 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours.

9) AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (NEUVIÈME RÉSOLUTION)

Par la neuvième résolution, le Directoire vous demande de bien vouloir lui conférer le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la société S.T. Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 42 422 672 actions à la date de la présente Assemblée Générale. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourraient amener la société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la société et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions gratuites aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou de groupe ;
- de conserver les dites actions, les céder ou généralement les transférer, en procédant à des échanges ou des remises de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la société ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'AMF ;
- et plus généralement, de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5% de son capital.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 0,30 euros.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourraient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

En cas d'offre publique sur les titres de la société réglée intégralement en numéraire, la société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annule et remplace, pour sa partie non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 9 septembre 2005, soit consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

20.6.6.2. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Votre Directoire vous a réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous demander de vous prononce sur la continuation de la société et sur des modifications statutaires.

10) DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE (DIXIÈME RÉSOLUTION)

Par la dixième résolution, votre Directoire vous demande de constater qu'il ressort des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2006, soumises à votre approbation dans le cadre de la première résolution, que les capitaux propres au 31 mars 2006 sont inférieurs à la moitié du capital social.

Bien qu'à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital, les capitaux propres sont de nouveau supérieurs à la moitié du capital social, votre Directoire, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, vous demande de vous prononcer sur la dissolution de la société, et en cas de refus, de décider la poursuite de son activité.

Il vous est proposé, compte tenu de la recapitalisation intervenue, de décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution de la société et de décider de poursuivre l'activité.

11) MODIFICATION DE L'ARTICLE 16.1 DES STATUTS SUR LE FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE (ONZIÈME RÉSOLUTION)

Par la onzième résolution, le Directoire sollicite de votre Assemblée Générale, une modification des statuts afin de permettre au Directoire de se réunir par des moyens de télécommunication permettant l'identification de ses membres et garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participeraient à la réunion par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la loi, seraient réputés présents.

12) MODIFICATION DE L'ARTICLE 25.1 DES STATUTS SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (DOUZIÈME RÉSOLUTION)

Par la douzième résolution, le Directoire sollicite de votre Assemblée Générale, une modification des statuts afin de permettre au Conseil de Surveillance de se réunir par des moyens de télécommunication permettant l'identification de ses membres et

garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, ils ne pourraient participer par ces moyens aux délibérations visées par la loi et mentionnées dans le règlement intérieur.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participeraient à la réunion par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la loi, seraient réputés présents.

13) MODIFICATION DE L'ARTICLE 33 DES STATUTS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES PAR DES MOYENS DE VISIONCONFERENCE OU DE TELECOMMUNICATION (TREIZIÈME RÉSOLUTION)

Par la treizième résolution, le Directoire sollicite de votre Assemblée Générale, une modification des statuts afin de permettre la participation des actionnaires aux assemblées générales, par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la loi, et de soumettre l'usage des moyens de visioconférence et de télécommunication à une décision du directoire publiée dans l'avis de convocation.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participeraient à la réunion par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions prévues par la loi, seraient réputés présents.

14) MODIFICATION DU QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE- MISE EN HARMONIE AVEC LA LOI N° 2005-842 DU 26 JUILLET 2005 (QUATORZIÈME RÉSOLUTION)

Par la quatorzième résolution, afin de mettre les statuts de la société en harmonie avec la loi numéro 2005-842 du 26 juillet 2005, le Directoire sollicite de votre Assemblée Générale la modification des statuts en ce qui concerne le quorum des assemblées générales ordinaires, de sorte que sur première convocation, l'assemblée générale ordinaire serait valablement réunie si un quorum de 20 % des actions ayant le droit de vote était atteint.

15) MODIFICATION DU QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE- MISE EN HARMONIE AVEC LA LOI N° 2005-842 DU 26 JUILLET 2005 (QUINZIÈME RÉSOLUTION)

Dans cette quinzième résolution, afin de mettre les statuts de la société en harmonie avec la loi numéro 2005-842 du 26 juillet 2005, le Directoire sollicite de votre Assemblée Générale la modification des statuts en ce qui concerne le quorum des assemblées générales extraordinaires, de sorte que sur première convocation, l'assemblée générale extraordinaire serait valablement réunie si un quorum de 25 % des actions ayant le droits de vote était atteint, et si un quorum de 20 % des actions ayant le droit de vote était atteint sur deuxième convocation, à défaut de ce dernier quorum, l'Assemblée pourrait être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

16) POUVOIRS POUR FORMALITÉS (16EME RÉSOLUTION)

Nous vous demandons enfin de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant vos délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous trouverez dans le rapport de gestion les informations sur la marche des affaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 et au cours des premiers mois de l'exercice 2006-2007.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

20.6.7. Résolutions-assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2006

20.6.7.1. Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION *(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2005/2006 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance :

Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir une perte de 47 604 667,13 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 64 857,92 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt, hormis l'impôt forfaitaire annuel de 20 500 euros.

L'Assemblée donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION *(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005/2006 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance :

Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir une perte consolidée part du Groupe de 51 519 701 euros.

L'Assemblée donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉSOLUTION (*AFFECTATION DU RESULTAT ET DU REPORT À NOUVEAU DES COMPTES SOCIAUX*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

i) constate :

- que l'intégralité du compte Report à Nouveau déficitaire existant à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 septembre 2005 et d'un montant de (25 893 604,00) euros a été imputé sur le compte Autres Réserves et a ainsi été ramené à zéro euro, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 ;
- que le capital social a été réduit d'un montant de 9 651 422,20 euros pour le ramener de 9 962 758,40 euros, son montant à la date du 4 avril 2006, à 311 336,20 euros, par réduction de la valeur nominale des 6 226 724 actions composant le capital social de 1,6 à 0,05 euro chacune, le montant de cette réduction de capital ayant été affecté au compte Réserves Indisponibles, conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 ;
- que les sommes portées au compte Réserves Indisponibles en vertu de la deuxième, troisième et cinquième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006, soit 19 683 132,78 euros, sont destinées à permettre l'apurement des pertes de l'exercice clos le 31 mars 2006 telles que constatées par la présente Assemblée Générale, conformément à la sixième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 ;
- que conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 4 avril 2006 dans sa septième résolution, et en vertu des décisions du Directoire du 30 mai 2006 et du 26 juin 2006, le capital social a été augmenté par l'émission de 418 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, émises au prix de 0,10 euro, soit avec une prime d'émission de 0,05 euro ; qu'il en résulte que le montant du capital social de la société, après augmentation du capital s'élève à 21 211 336,20 euros, et le montant du compte Prime d'Émission à 20 900 000 euros ;
- que le compte Report à Nouveau a été augmenté de 2 942 107,13 euros du fait du changement de méthode sur la durée d'amortissement des immobilisations.

décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à (47 604 667,13) euros en vertu de la première résolution, diminuée de 2 942 107,13 euros de Report à Nouveau généré par le passage aux IFRS, soit un solde de (44 662 560,00) euros, de la façon suivante :

- par imputation à concurrence de 19 683 132,78 euros sur le compte Réserves Indisponibles qui s'élève à 19 683 132,78 euros ; le montant du compte Réserves Indisponibles étant ainsi ramené de 19 683 132,78 euros à zéro euro ;
- par imputation à concurrence de 19 600 000 euros sur le compte Prime d'Émission qui passe ainsi de 20 900 000 euros à 1 300 000 euros correspondant aux frais estimés de l'augmentation de capital ;
- Par affectation à un compte Autres Réserves pour un montant de 2 942 107,13 euros ;
- par affectation du solde résiduel, soit 8 321 534,35 euros, au compte Report à Nouveau qui passe ainsi de zéro euro à un solde négatif de (8 321 534,35) euros.

iii) Constate ainsi que :

Les capitaux propres de la société après affectation du résultat des comptes sociaux se répartissent de la façon suivante :

Capital social	21 211 336,20 €
Prime d'émission	1 300 000,00 €
Réserve légale	31 133,62 €
Autres Réserves	2 942 107,13 €
Report à nouveau déficitaire	(8 321 534,35) €
Total capitaux propres	17 163 042,60 €

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action	Quote part du dividende éligible à la réfaction de 50%
31 mars 2003	6 226 182	-	-	-	NA
31 mars 2004	6 226 413	-	-	-	NA
31 mars 2005	6 226 724	-	NA	-	

QUATRIÈME RÉSOLUTION *(RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Constate conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, et sous la condition suspensive de l'adoption de la dixième résolution, qu'en vertu de l'augmentation de capital intervenue pour un montant brut prime incluse de 41,8 millions d'euros, les capitaux propres de la société, après l'affectation du résultat de l'exercice réalisée dans le cadre de la troisième résolution, ressortent à 17 163 042,60 euros soit un montant supérieur à la moitié du capital social.

CINQUIÈME RÉSOLUTION *(CONVENTIONS DE L'ARTICLE* L.225-*86 DU CODE DE COMMERCE)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et du rapport du Directoire :

Approuve expressément chacune des conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce et relatées dans le rapport spécial susvisé.

SIXIÈME RÉSOLUTION (*APPROBATION DES CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.225-90 DU CODE DE COMMERCE*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et du rapport du Directoire :

Approuve expressément chacune des conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce et relatées dans le rapport spécial susvisé, qui n'ont pas été autorisées par le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

SEPTIÈME RÉSOLUTION (*RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLÉANT***)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, et celui de Commissaire aux comptes suppléant de Pierre Coll, conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2003 viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée :

Renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA et nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant M. Etienne Boris, pour une période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

HUITIÈME RÉSOLUTION *(JETONS DE PRESENCE)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide de fixer à 9 150 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours.

NEUVIÈME RÉSOLUTION (*AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 9 septembre 2005, par le vote de sa septième résolution, d'acheter des actions de la société, pour sa partie non utilisée ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social de la société au jour de la présente Assemblée, soit 42 422 672 actions étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Au jour de la présente Assemblée, la société détenait 11 908 actions, sur les 424 226 724 actions composant le capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants de la société et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer des actions gratuites aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la société,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la société.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'Assemblée décide que :

- l'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 0,30 euros par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la société et sur le montant nominal des actions.
- la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la société réglée intégralement en numéraire.

Compte tenu du nombre d'actions auto détenues par la société au 26 juin 2006, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées, calculé sur la base du capital social au jour du dépôt du document de référence, est de 42 410 764, ce montant pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée

Compte tenu du prix maximum d'acquisition visé ci-dessus, le montant des fonds que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 12 723 229 euros, ce montant pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de la décision de rachat.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le Directoire informera l'Assemblée Générale annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation et notamment les rachats, transferts, cessions ou annulations d'actions ainsi réalisés.

20.6.7.2. Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

DIXIÈME RÉSOLUTION *(DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

i) constate qu'il ressort des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2006, approuvés dans le cadre de la première résolution, qu'au 31 mars 2006 les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social ;

ii) décide conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution de la société et décide, en conséquence, de poursuivre l'activité.

ONZIÈME RÉSOLUTION *(MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 PARAGRAPHE 1 DES STATUTS EN VUE DE PERMETTRE AU DIRECTOIRE DE SE RÉUNIR PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide de conforter la possibilité pour les membres du Directoire de se réunir et de délibérer par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi.

En conséquence, les deux derniers alinéas de l'article 16 paragraphe 1 des statuts relatif aux délibérations du Directoire, sont supprimés et remplacés par les deux alinéas suivants :

« Les décisions du Directoire peuvent être prises par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Directoire et garantissant leur participation effective, dans les conditions et limites prévues par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les membres du Directoire qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi. »

Les autres dispositions de l'article 16 paragraphe 1 restent inchangées.

DOUZIÈME RÉSOLUTION *(MODIFICATION DE L'ARTICLE 25 PARAGRAPHE 1 DES STATUTS EN VUE DE PERMETTRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SE RÉUNIR PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide de faire usage de la faculté offerte par l'article L.225-82 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, pour permettre aux membres du Conseil de Surveillance de participer aux réunions du Conseil de Surveillance par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi, et en conséquence décide :

i) de supprimer le septième alinéa de l'article 25 paragraphe 1 des statuts relatif aux délibérations du Conseil de Surveillance et de le remplacer par l'alinéa suivant :

« Dans les conditions fixées par le règlement intérieur arrêté par le Conseil de Surveillance, ses membres peuvent participer, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi, aux réunions du Conseil de Surveillance ; toutefois, ils ne peuvent participer par ces moyens aux délibérations visées par la loi et mentionnées par le règlement intérieur. »

ii) de supprimer les dixième à douzième alinéas du même article 25 paragraphe 1 des statuts, et de les remplacer par les alinéas suivants :

« La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations, étant précisé que les membres du Conseil de Surveillance qui participent aux réunions du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi sont réputés présents pour le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir étant précisé que les membres du Conseil de Surveillance qui participent aux réunions du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi sont réputés présents pour le calcul de la majorité. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, le cas échéant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi, les décisions doivent être prises à l'unanimité. »

Les autres dispositions de l'article 25 paragraphe 1 restent inchangées.

TREIZIÈME RÉSOLUTION *(MODIFICATION DE L'ARTICLE 33 DES STATUTS EN VUE DE PERMETTRE AUX ACTIONNAIRES DE SE RÉUNIR PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide que sur décision du Directoire publiée dans l'avis de convocation, il sera permis aux actionnaires de participer aux assemblées générales par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi et décide en conséquence de supprimer le paragraphe 7 de l'article 33 des statuts relatif aux admissions et pouvoirs aux assemblées, et de le remplacer par le paragraphe 7 suivant :

« Les décisions des assemblées générales peuvent être prises, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de convocation, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et les limites fixées par la loi. »

Les autres dispositions de l'article 33 restent inchangées.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION (*MODIFICATION DU QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE- MISE EN HARMONIE AVEC LA LOI N° 2005-842 DU 26 JUILLET 2005*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide, conformément à l'article L. 225-98 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 de modifier le quorum des assemblées générales ordinaires et en conséquence de modifier le troisième alinéa de l'article 36 relatif aux assemblées générales ordinaires comme suit :

« Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. »

Les autres dispositions de l'article 36 restent inchangées.

QUINZIÈME RÉSOLUTION *(MODIFICATION DU QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – MISE EN HARMONIE AVEC LA LOI N° 2005-842 DU 26 JUILLET 2005)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide, conformément à l'article L. 225-96 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, de modifier le quorum des assemblées générales extraordinaires et en conséquence de modifier le second alinéa de l'article 37 relatif aux assemblées générales extraordinaires comme suit :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Les autres dispositions de l'article 37 restent inchangées.

SEIZIÈME RÉSOLUTION *(POUVOIRS POUR FORMALITÉS)*

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires :

Donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi, et généralement faire le nécessaire.

20.6.8. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur les rapports du Directoire, ainsi que sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006.

1. SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi.
Les comptes sociaux présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

2. SUR LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur le rapport sur la gestion du Groupe, ni sur les comptes consolidés.

Le Conseil de Surveillance

20.6.9. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

En application des dispositions de l'article 225-37 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la Loi n° 2003-706 du 1er août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la société et les éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire.

20.6.9.1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

20.6.9.1.1. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend quatre membres dont l'un est indépendant au sens des recommandations du rapport Bouton. Les membres du Conseil de Surveillance disposent de compétences variées et complémentaires, adaptées à l'activité de la société. Notamment, un des membres du conseil dispose d'une expertise reconnue en matière financière, par sa formation et par son expérience professionnelle et apporte au conseil sa compétence sur l'ensemble des questions comptables et financières.

Afin d'être en mesure de mettre en place dans le futur des comités spécialisés (comité d'audit, comité de rémunération), la société, au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 janvier 2005, a modifié ses statuts pour permettre la nomination de censeurs.

Depuis la dernière Assemblée Générale du 9 septembre 2005, le Conseil de Surveillance a nommé au Directoire Monsieur Marc Lelandais en septembre 2005 en remplacement de Monsieur William Christie. Du fait de divergences stratégiques, Monsieur Marc Lelandais a quitté ses fonctions en janvier 2006. Il a été remplacé par Monsieur William Christie qui a accepté de reprendre ses fonctions, le temps pour le Conseil de Surveillance de rechercher un nouveau Président du Directoire.

Durant la même période, le Directoire a enregistré les mouvements suivants :

- Démission de Monsieur Charles Jayson
- Démission de Madame Catherine Py-Leducq
- Démission de Madame Jessie Lau
- Nomination de Monsieur Bernard Rony, directeur industriel
- Nomination de Monsieur Michel Suhard, directeur financier

20.6.9.1.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice 2005-2006, le Conseil de Surveillance a tenu, sur convocation du Président, quinze réunions.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2005 ainsi que les comptes semestriels. Il a consacré l'une des premières sessions de l'exercice 2005-2006 à l'examen du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2005. Conformément à la loi et aux statuts, il a revu et approuvé les rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion du Directoire. Il a revu et approuvé le renouvellement des cautions, avals et garanties ainsi que les conventions de prestations de services intra-groupe.

En outre, le Conseil de Surveillance a été impliqué de façon significative dans la crise de trésorerie afin d'aider le Directoire à trouver les solutions adaptées. Il a notamment examiné les projets de plan d'affaires présentés par le Directoire et demandé les informations détaillées nécessaires à une bonne compréhension de la stratégie proposée. C'est sur ces bases que le Conseil a été en mesure d'émettre un avis favorable sur le plan d'affaires arrêté par le Directoire le 14 février 2006.

Les procès-verbaux font l'objet d'une approbation formelle lors de la réunion suivante.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, sans autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un million d'euros.
Le Conseil de Surveillance autorise de Directoire à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société et sans limite de montant.
L'autorisation du Conseil de Surveillance est requise sur l'ensemble des dispositions autres que celles qui précèdent.

Les convocations et ordres du jour sont envoyés au moins trois jours à l'avance conformément aux statuts, avec éventuellement des documents préparatoires devant permettre aux membres du Conseil de Surveillance de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, si besoin, de la formation nécessaire à l'exercice de son mandat.

20.6.9.1.3. Procédures de contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société. Les informations présentées ont été rassemblées lors de réunions préparatoires organisées à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance avec le Président du Directoire et chacun des membres du Comité Exécutif.

20.6.9.1.3.1. Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe S.T.Dupont ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

20.6.9.1.3.2. La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels

Le contrôle interne au sein de S.T.Dupont est mis en œuvre par l'ensemble des salariés du Groupe, organisés en six directions opérationnelles et fonctionnelles. Il s'appuie en outre de façon permanente sur les acteurs majeurs suivants :

Le Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A ce titre, il peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire

Le Directoire est responsable collégialement de l'administration et de la direction exécutive du Groupe. Le Comité Exécutif l'assiste dans sa mission.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé des responsables de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle de l'entreprise. La mission du Comité Exécutif est de mettre en oeuvre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le Directoire.

Afin de mener à bien ses missions, le Comité Exécutif se réunit au moins deux fois par mois pour le suivi de l'activité. Par ailleurs, le Comité Exécutif organise une fois par mois des réunions élargies aux fonctions opérationnelles majeures pour assurer un suivi du chiffre d'affaires, des résultats et de la production (prévisions commerciales, logistique, direction de la production, marketing).

Les parcours professionnels variés et la compétence dans le secteur du luxe de chacun des membres apportent au Comité Exécutif l'expertise nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Audit interne

Compte tenu de la transition vers les normes IFRS, l'audit interne a été fortement impliqué dans l'assistance et le contrôle de la transposition, l'application et le contrôle de ces nouvelles normes qui ont représenté un chantier important pour S.T.Dupont.

20.6.9.1.4. Descriptif des procédures de contrôle interne relatives a l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures relatives à l'information comptable et financière et l'organisation qui en découle ont pour objet de sécuriser la qualité de l'information remontée par l'ensemble des filiales du Groupe, de prévenir les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou omissions dans les états financiers du Groupe et d'assurer une communication financière de qualité.

20.6.9.1.4.1. Organisation générale de la fonction comptable et financière

La fonction financière du Groupe est structurée autour des pôles suivants :

- Le service Consolidation du Groupe établit les comptes consolidés du Groupe sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle et conçoit la communication financière du Groupe sous la responsabilité du Président du Directoire.

  Le service Consolidation Groupe réalise la consolidation des prévisions de résultats, bilan, indicateurs clés et cash-flows du Groupe et leur révision. Il définit en relation avec les membres du Directoire, les indicateurs clés au service de la stratégie du Groupe et analyse les résultats du Groupe.

  Par ailleurs, il est en charge des relations avec les actionnaires, investisseurs et les analystes financiers et gère l'ensemble des publications liées à la communication financière. Le service participe, aux côtés du Président du Directoire, aux opérations sur le capital.
- Le service Contrôle de Gestion est responsable de l'élaboration du processus budgétaire et de ses révisions, de la validation des résultats et du reporting mensuel, conformément aux principes comptables en vigueur.

  Le Contrôle de Gestion du Groupe assure le suivi des différentes entités juridiques en relation avec les responsables opérationnels du Groupe. Le Contrôle de Gestion met en place des indicateurs de gestion fiables et contrôle la remontée des informations financières.

  Dans chaque filiale un responsable financier a en charge le contrôle de gestion. Il assure chaque mois le reporting Groupe.
- Le service Trésorerie du Groupe assure la gestion de la trésorerie de la société mère et le suivi des filiales du Groupe. Il gère, en coordination avec les membres du Directoire, les problématiques de financement et de couverture, et la définition des règles de suivi et de contrôle des risques liés à ces opérations.
- Le service Comptabilité et Fiscalité de la société mère assume l'ensemble des tâches afférentes. Le directeur comptable assure le suivi de la comptabilité du siège et de l'usine en s'appuyant sur une équipe qui gère au quotidien les problématiques comptables et de gestion inhérentes au milieu industriel. Il assure, en outre, la gestion des problématiques fiscales de la société mère.

  Dans chaque filiale un responsable financier a en charge la comptabilité et la fiscalité locale
- Un Chef de projet finance assure le suivi des projets du département Finance en coordination avec le service informatique.

20.6.9.1.4.2. Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Instructions et orientations relatives au processus de reporting et de consolidation

La Direction financière du siège réunit périodiquement ses équipes afin de les informer et de définir les objectifs et priorités attachés aux événements du moment et aux projets en cours.

Le service de Consolidation transmet les instructions pour l'établissement du reporting et définit les procédures de contrôle des informations financières permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations remontées dans le cadre des différents reportings.

Par ailleurs, le directeur financier réunit périodiquement les financiers du Groupe dans le cadre de programmes de formation et de mise à niveau des principes de publication applicables et des méthodes Groupe.

Processus budgétaire et révision des prévisions

Sur la base d'orientations définies par la Direction, les entités juridiques établissent leurs résultats prévisionnels annuels, les investissements et les effectifs prévisionnels.

Le marketing et la force commerciale sont impliqués en amont du processus budgétaire pour définir les ventes prévisionnelles. Cette étape permet d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, y compris des besoins de production.

Le service de Contrôle de Gestion vérifie la cohérence des informations et des moyens évalués compte tenu des orientations stratégiques.

Ces résultats analysés par le Contrôle de Gestion sont consolidés et présentés au Comité Exécutif qui apporte ses commentaires. Une version définitive est validée ultérieurement puis mensualisée.

En cours d'exercice, le budget fait l'objet de deux révisions formelles et éventuellement d'autres révisions pour tenir compte d'évènements particulièrement significatifs pour le Groupe.

Compte tenu de la crise de trésorerie et de la nécessité de recapitaliser la société, un plan d'affaires a été élaboré durant le second semestre de l'exercice. Ce plan d'affaires a permis de définir les perspectives à court et moyen terme du Groupe et d'appréhender les besoins de financement nécessaires au redressement des résultats économiques et financiers du Groupe. Ce plan d'affaires définit le tableau de marche du Groupe pour les cinq années à venir.

Processus de reporting et de consolidation du Groupe

Le Groupe consolide ses états financiers sur une base mensuelle dans le cadre d'un reporting interne.

- Le reporting mensuel :

Le reporting mensuel des comptes du Groupe est réalisé par chaque entité juridique sous l'autorité du responsable financier local puis transmis via l'outil de reporting et de consolidation au Contrôle de Gestion.

Le Contrôle de Gestion contrôle la remontée des informations, effectue une revue critique des résultats et assure l'exhaustivité et la pertinence des retraitements, conformément aux normes en vigueur. A cet effet, des contrôles clés ont été modélisés directement dans l'outil de reporting et de consolidation.

- La consolidation mensuelle :

Les informations sont ensuite validées, consolidées et synthétisées par la cellule consolidation du Groupe.

La consolidation du Groupe enregistre les écritures de retraitement intragroupe et contrôle la correcte déclaration des intragroupe générant les éliminations automatiques.

Par ailleurs, elle procède à l'analyse contributive des résultats, du bilan et du cash-flow du Groupe et prépare la synthèse à l'attention du Comité Exécutif.
Une analyse des effets de change est réalisée systématiquement compte tenu de la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Les comptes consolidés sont présentés chaque mois par le Directeur Financier au Comité Exécutif. Cette réunion est précédée d'une réunion au centre industriel sur les résultats de l'usine.

- La consolidation semestrielle et annuelle :

Pour répondre aux exigences d'une société cotée, un reporting spécifique est préparé à partir des comptes internes en vue de la publication des chiffres d'affaires trimestriels et des résultats semestriels et annuels.

Dans le cadre de ce reporting, des instructions complémentaires sont transmises aux sociétés du Groupe pour répondre aux obligations imposées par les réglementations comptable et boursière.

Lorsque des événements significatifs surviennent, le Groupe procède à l'actualisation de son document de référence pour maintenir informés actionnaires et investisseurs.

Par ailleurs, le contrôle des informations comptables et financières est assuré grâce à un outil de reporting et de consolidation Groupe performant et sécurisé. L'audit interne et son équipe contribuent au travers du dispositif de contrôle à la fiabilité de la remontée des données financières.

- Relations avec les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont informés des événements importants de la vie du Groupe et consultés régulièrement pour valider les options comptables.

Afin de faciliter le déroulement de la clôture annuelle et anticiper les problématiques complexes, des travaux de pré-clôture sont réalisés sur la base des comptes de février permettant de prendre en compte rapidement l'avis des Commissaires aux Comptes.

20.6.9.1.4.3. Organisation des travaux menés par S.T.Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2006-2007

Le Président du Conseil de Surveillance a chargé le Directoire de rassembler les informations relatives au dispositif de contrôle interne existant au sein du Groupe qui étaient nécessaires à la préparation du présent rapport.

Le Directoire s'est appuyé notamment sur la cartographie des risques majeurs établie au 31 mars 2004 pour définir les actions de contrôle interne à mettre en œuvre dans le Groupe pour couvrir ces risques.

Les enjeux de cette démarche sont, d'une part, d'améliorer encore l'efficacité des opérations, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe S.T.Dupont et, d'autre part, de préciser les responsabilités des opérationnels en matière de contrôle interne.

Les principales actions réalisées en 2005-2006 concernent :

- la poursuite de la structuration d'une fonction d'audit interne axée cette année sur la mise en œuvre des normes IFRS et l'encadrement financier des filiales du Groupe et de la société mère dans le cadre de cette mise en oeuvre ;
- la mise en œuvre de procédures liées au passage aux normes IFRS (retours de marchandises, provision, test de valeur,...) ;
- la mise à jour du guide utilisateur du logiciel de reporting et de consolidation (HFM user guide) tenant compte de la mise en œuvre des normes IFRS
- l'enrichissement de la documentation actuelle des procédures et des contrôles,
- la mise en place d'un contrôle de gestion spécifique pour l'activité Retail.

Les actions en cours concernent :

- le renforcement des tests sur le contrôle interne,
- la finalisation du manuel des procédures comptables tenant compte des principes de publication en Normes IFRS,
- la finalisation d'une charte d'audit interne et d'un manuel d'audit interne du Groupe.

L'avancement des travaux sera communiqué régulièrement au Conseil de Surveillance et les principales conclusions viendront chaque année à l'appui du présent rapport.

M. Walter Wuest,
Président du Conseil de Surveillance

20.6.10. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux Actionnaires
S.T. DUPONT S.A.
92 boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société S.T. DUPONT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 juillet 2006

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés

représenté par
Gilles de Courcel

20.7. Politique de distribution des dividendes

Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les informations relatives au présent paragraphe figurent aux pages 63 et 66 du Document de Référence 2004-2005.

Ces informations sont actualisées aux paragraphes 4 « Facteurs de risque », 20.6.2.5.10 « Autres créances » et 20.6.2.5.14 « Provisions pour risques et charges ».

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Ces informations sont détaillées au paragraphe 20.6.1.7 « Évènements postérieurs à la clôture ».

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Capital social émis au 31 mars 2006

Au 31 mars 2006, le capital social de la société mère s'élève à 9 962 758,40 euros, divisé en 6 226 724 actions de 1,6 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

L'évolution du capital social depuis le 31 mars 2006 est détaillé dans le paragraphe 20.6.1.7 « Évènements postérieurs à la clôture ».

21.1.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la société ou pour son compte

Ces éléments sont détaillés aux paragraphes 4.7 « Risque sur actions » et 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

Conditions de modification du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

21.1.3. Capital social autorisé, mais non émis

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations permettant au Directoire d'augmenter le capital social[1]:

Objet de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation
Résolution n° 7 de l'AG du 04/04/2006 Augmentation du capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société*[2]	€ 41 800 000[3]	26 mois à compter du 04/04/2006
Résolution n° 8 de l'AG du 04/04/2006 Augmentation du capital social avec suppression du DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société*	€ 41 800 000[3]	26 mois à compter du 04/04/2006
Résolution n° 9 de l'AG du 04/04/2006 Augmentation du capital social par l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise*	€ 920 000	26 mois à compter du 04/04/2006
Résolution n° 11 de l'AG du 09/09/2005 Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices, primes d'émission, de fusion ou d'apport	€ 2 000 000	26 mois à compter du 09/09/2005
Résolution n° 14 de l'AG du 09/09/2005 Augmentation de capital par émission de titres de capital, valeurs mobilières en rémunération d'offres publiques d'échange initiées par la société	€ 9 200 000	26 mois à compter du 09/09/2005
Résolution n° 15 de l'AG du 09/09/2005 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social et maximum de € 9 200 000	26 mois à compter du 09/09/2005
Résolution n° 16 de l'AG du 09/09/2005 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par les filiales de valeurs mobilières	€ 2 000 000	26 mois à compter du 09/09/2005

21.1.4. Évolution du capital social

Au 31 mars 2006, le capital social de la société s'élève à 9 962 758,40 euros et est divisé en 6 226 724 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,6 euro chacune, entièrement libérées.

Il convient de préciser que l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 4 avril 2006 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 9 651 422,20 euros par imputation des pertes de l'exercice en cours, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1,6 à 0,05 euro, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers pendant une durée de vingt jours calendaires ou, le cas échéant, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce.

En l'absence d'opposition des créanciers, le capital social a été ainsi ramené de 9 962 758,40 euros à 311 336,20 euros.

L'augmentation de capital détaillée au paragraphe 20.6.1.7 « Évènements postérieurs à la clôture » l'a porté à 21 211 336,20€.

[1]L'assemblée du 4 avril 2006 a modifié les statuts de la Société et ainsi soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital.
[2]Les autorisations financières suivies d'un astérisque ont été votées par l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 4 avril 2006 et annuleront les autorisations financières de l'assemblée générale du 9 septembre 2005 ayant le même objet.
[3]Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, susceptible de résulter des deux premières délégations présentées dans ce tableau (augmentation avec ou sans DPS) ne pourra excéder 41,8 millions d'euros.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Année fiscale	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission et de conversion	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
31 mars 2000		**1,6**	**10 662,00**	**9 773 838,40**		**6 108 649**
	29 septembre 2000 - conversion d'obligations en actions		7 391,68	1 382,40	864	
	16 mars 2001 - conversion d'obligations en actions		738 711,27	137 870,40	86 169	
31 mars 2001		**1,6**	**756 764,95**	**9 913 091,20**		**6 195 682**
	30 septembre 2001 - conversion d'obligations en actions		262 219,338	48 800,00	30 500	
31 mars 2002		**1,6**	**1 018 984,28**	**9 961 891,20**	**0**	**6 226 182**
	Néant					
31 mars 2003		**1,6**	**1 018 984,28**	**9 961 891,20**		**6 226 182**
	25 mars 2004 - conversion d'obligations en actions		1 896,40	369,60	231	
31 mars 2004		**1,6**	**1 020 836,68**	**9 962 260,80**		**6 226 413**
	16 avril 2004 - conversion d'obligations en actions			116,80	73*	
	6 octobre 2004 - conversion d'obligations en actions			348,80	218	
	5 janvier 2005 conversion d'obligations en actions**			32,00	20	
31 mars 2005		**1,6**	.....	**9 962 758,40**		**6 226 724**
4 avril 2006	**Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale de 1,6 € à 0,05 €**	**0,05**		**311 336,20**		**6 226 724**

Suite à la distribution de réserves en espèces faite au titre de l'exercice clos le 31 mars 2002, et pour maintenir les droits des porteurs d'obligations, la société S.T.Dupont, conformément au contrat d'émission des obligations convertibles en actions 4,50 % mai 1999/avril 2004 (code Sicovam 18075) qui a reçu le visa COB n° 99-536 en date du 4 mai 1999, est conduite à ajuster les bases de conversion.*
La nouvelle base de conversion est la suivante :

• 1,05 action de 1,6 euro de nominal pour 1 obligation convertible en action de 10,10 euros de nominal.

** émission du 19 mars 2004 (1 action pour 1 obligation)

Ces informations sont complétées, en ce qui concerne l'accès au capital de la société, au paragraphe 18.3 « Contrôle de la société » du présent document.

Déclarations de franchissement de seuil

En dehors de l'obligation légale d'informer la société et le Conseil des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

21.1.5. Capital faisant l'objet d'une option

Ces informations sont détaillées au paragraphe 17.2 « Participations et stock-options ».

21.2. Acte constitutif et statuts

Organes de Direction et de Contrôle

Directoire

La société est dirigée par un directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance.
Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 70 ans.
Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.
En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoires qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.
Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Assemblées Générales

Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, par le Conseil de Surveillance soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régies par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Admission aux Assemblées – Pouvoirs (article 33 des statuts)

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.
2. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.
3. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
4. Le droit de participer aux assemblées ou de voter par correspondance est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant la tenue de l'assemblée.
5. Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.
   L'accès de l'assemblée est ouvert à ses membres sur simple justification de leur qualité. Le Directoire peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.
6. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions légales et règlementaires.
   L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.
7. Les décisions des assemblées générales peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication, dans les conditions et limites prévues par la loi.
   Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi.

Droit de vote (article 35 des statuts)

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la société à la cote du Second Marché d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Autres

Les statuts ne contiennent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la modification des droits des actionnaires, le changement du contrôle de la société ou les modifications du capital.

Modifications statutaires

Trois modifications statutaires visant à modifier les pouvoirs du Conseil de Surveillance ont été décidées par l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 4 avril 2006.

La première modification statutaire soumet désormais à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société.

A cet effet, les statuts de la société ont été modifiés et après le paragraphe 3 de l'article 26, un paragraphe 4 rédigé comme suit a été inséré : « Les émissions de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance ».

La deuxième modification statutaire permet au Conseil de Surveillance de réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

En conséquence, l'article 14 paragraphe 1 a été modifié dans les termes suivants : « La société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance ; le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir toutefois excéder le chiffre de sept. Le Conseil de Surveillance pourra, à tout moment au cours du mandat des membres du Directoire, désigner un ou plusieurs membres supplémentaire dans la limite du nombre maximum fixé par la loi ou décider de réduire le nombre de membres du Directoire en s'abstenant de pourvoir un siège vacant. ».

La troisième modification statutaire a clarifié que les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance comme le permet la loi. L'Assemblée Générale mixte du 4 janvier 2005, dans sa cinquième résolution avait clairement posé ce principe en indiquant que : « Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation peut être prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance ».

Il y avait lieu dès lors, de supprimer l'alinéa 3 de l'article 17 qui prévoyait que « La Présidence et la Direction Générale de la société ne peuvent être retirés à ceux qui en sont investis que par l'Assemblée Générale Ordinaire », et d'y substituer une disposition qui rappelle que « Les fonctions de Président et, le cas échéant, le pouvoir de représentation, attribués à un membre du Directoire peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance .», ce qui n'est que l'application du parallélisme des formes puisque le Conseil de Surveillance est compétent pour attribuer à un membre du Directoire le pouvoir de représentation.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Les informations relatives au présent paragraphe figurent à la page 74 du Document de Référence 2004-2005.

Ces informations sont actualisées par les éléments suivants :

Contrats de licence

Pour certaines lignes de produits qui complètent ses propres fabrications, la société a concédé des contrats de licence dont les caractéristiques sont les suivantes :

Produits	Zones géographiques	Durée	Renouvellement	Autres informations
Plusieurs lignes de produits	Chine continentale	5 ans	2011	Filiale de Hong-Kong
Lunetterie	Monde entier	5 ans	2009	Prorogé en 2006
Parfums	Monde entier	10 ans	2011	Filiale Suisse Prorogé en 2006
Cigares	Etranger	2006	2007	Prorogé jusqu'en 2007
Cigarettes	Monde entier sauf UE et Amérique du Nord	10 ans	2009	
Accessoires	Japon	10 ans	2006	Filiale du Japon
Cravates	Europe	3 ans	2006	
Prêt-à-porter	Japon	3 ans	2007	
Prêt-à-Porter	Corée du Sud	3 ans	2007	Prorogé jusqu'en 2007

Ces contrats comportent d'une manière générale un droit d'entrée ou de renouvellement, des engagements de dépenses promotionnelles et une redevance annuelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé avec un versement minimum. Le taux de redevance se situe entre 5 et 10 % du chiffre d'affaires. Les redevances comptabilisées par la société se sont élevées à 6,0 millions d'euros au 31 mars 2006.

Engagements sur dettes financières :

Identification dette concernée	Description des conditions	Montants concernés (milliers d'euros)		Date de départ	Date d'expiration	Situation actuelle	Risque total (en milliers d'euros)
		28/02/2006	31/03/2005				
Convention de crédit amortissable avec le CCF	Niveau des capitaux propres et ratio capitaux propres / endettement	Néant	500	4 août 2000	4 août 2005	Ligne non reconduite	néant
Ligne de crédit court terme HSBC Hong Kong	Ratio d'endettement net consolidé	3 000	3 000	Avril 2004	Avril 2006	Octroyée à STD Marketing	3 000
Total		**3 000**	**3 500**				**3 000**

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert ne sont reproduits dans le présent document.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établis par un expert à la demande de la société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la société.
Par ailleurs, la société a publié, depuis le 1er avril 2005, les communiqués suivants qui peuvent être consultés sur son site internet :

Date	Contenu du communiqué
1er juin 2005	Résultats de l'exercice 2004-2005
2 août 2005	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005-2006
17 août 2005	Programme d'achat d'actions
24 août 2005	Nomination de Marc Lelandais aux fonctions de Président du Directoire
6 octobre 2005	Point sur l'activité à fin septembre 2005
17 octobre 2005	M. Charles Jayson quitte ses fonctions au sein du Groupe S.T.Dupont
25 octobre 2005	Avertissement sur les résultats et la trésorerie
9 novembre 2005	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2005-2006
24 novembre 2005	Accord de principe d'une recapitalisation d'environ 42 millions d'euros
7 décembre 2005	Nomination de Mme Caroline Leborgne aux fonctions de Directeur Financier
12 décembre 2005	Nomination de M. Daniel Perel à la Président de S.T.Dupont Japan
20 décembre 2005	Nomination de M. Paul-André Vacheron aux fonctions de Directeur de la division Luxury Goods
22 décembre 2005	Engagement irrévocable de l'actionnaire majoritaire de recapitaliser l'entreprise à hauteur de 41,8 millions d'euros
10 janvier 2006	M. Marc Lelandais quitte ses fonctions de Président du Directoire
11 janvier 2006	Nomination de M. William Christie aux fonctions de Président du Directoire
31 janvier 2006	Nomination de M. Michel Suhard aux fonctions de Directeur Financier
14 février 2006	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice 2005-2006
1er mars 2006	Rapport semestriel 2005-2006
1er mars 2006	Annonce d'un plan de recapitalisation, résultats du 1er semestre de l'exercice 2005/2006, estimation de résultats au 31 mars 2006, reprise des cotations
7 avril 2006	Mise à jour du document de référence (visa AMF n° D.05-1014-A01)
21 avril 2006	Avis aux titulaires d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises en avril 2004 (Suspension de l'exercice du droit d'attribution)
15 mai 2006	Chiffre d'affaires net de l'exercice 2005-2006
31 mai 2006	Prospectus (visa AMF n° 06-160)
1er juin 2006	Résumé du Prospectus
2 juin 2006	Annonce du lancement d'une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription pour un montant de 42.341.723,2 euros
9 juin 2006	La société attire l'attention des investisseurs sur le niveau anormalement élevé de son cours de bourse compte tenu de sa situation financière dégradée et de l'opération de recapitalisation en cours
26 juin 2006	Avis aux titulaires d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes émises en avril 2004
27 juin 2006	Annonce des résultats de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
30 juin 2006	Résultats de l'exercice 2005-2006
25 juillet 2006	Nomination de M. Alain Crevet en qualité de Président du Directoire
31 juillet 2006	Honoraires d'audit pour l'exercice 2005-2006

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2006

Filiales et Participations Etrangéres	Capital	Réserves après retraitement (débit) / crédit	Quote-part du capital détenue en %	Valeur brute d'inventaire des titres détenus (en euros)	Valeur nette d'inventaire des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en euros)	Montant des cautions et avals donnés par la société (en euros)	Chiffre d'affaires de la période (en euros)	Résultats de la période (en euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de la période (en euros)
I- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de ST Dupont S.A.										
1) Filiales (50% au moins du capital détenu ar ST Dupont S.A.)										
S.T. Dupont SpA ITALIE – Milan	120 000 Euros	289 814 Euros	100 %	156 697	0		1 213 674	3 088 675	(743 470)	
S.T. Dupont KK JAPON – Tokyo	50 000 000 JPY	363 787 415 JPY	100 %	128 248	128 248		1 891 836	11 589 936	(2 585 105)	
	350 340 Euros	2 548 986 Euros	100 %	374 695	0		-	180 348	(235 249)	
S.T. Dupont LTD ENGLAND – Oxon	300 000 GBP	(543 384) GBP	100 %	374 695	0		-	180 348	(235 249)	
	431 024 Euros	(780 704) Euros								
S.T. Dupont GmbH ALLEMAGNE - Cologne	102 300 Euros	(961 601) Euros	100 %	2 080 148	0		2 024 110	5 617 985	91 029	
S.T. Dupont Benelux BELGIQUE – Bruxelles	513 000 Euros	(1 659 422) Euros	100 %	512 925	0		160 299	1 146 368	(414 343)	
S.T. Dupont Marketing Ltd HONG KONG – Kowloon	12 780 000 HKD	69 132 344 HKD	100 %	9 892 848	9 892 848		3 000 000	14 026 714	3 411 734	3 675 296
	1 354 101 Euros	7 324 897 Euros								
STD Singapour Pte SINGAPOUR – Singapour	3 834 884 SGD	(231 266) SGD	100 %	2 292 026	0		2 758 210	-	(18 820)	
	1 949 948 Euros	(117 953) Euros								
ST Dupont Inc USA- New York	1 630 648 USD	(1 439 890) USD	100 %	1 498 057	144 483		-	-	(12 359)	-
	1 340 732 Euros	((1 183 889) Euros								
STD Dupont DistributionPte SINGAPOUR – Singapour	1 385 000 SGD	(951 137) SGD	100 %	347 188	79 235		228 814	903 621	(110 529)	
	704 240 Euros	((483 631) Euros								
ST Dupont Malaisia SDN BHD MALAISIE – Malaisie	2 MYR	1 349 449 MYR	100 %	435 583	200 821		-	436 135	(66 669)	
	0 Euros	300 688 Euros								

S.T. Dupont PARIS

26. SOMMAIRE

Une table de concordance figure au paragraphe 27, pour faciliter la lecture par rapport aux paragraphes de l'annexe I du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

1. PERSONNES RESPONSABLES ---- 2
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le présent Document de Référence ---- 2
1.2. Attestation des personnes responsables des informations contenues dans le présent Document de Référence ---- 2

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ---- 2
2.1. Commissaires aux comptes titulaires ---- 2
2.2. Commissaires aux Comptes suppléants ---- 2

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES ---- 3
3.1. Chiffres clés ---- 3
3.2. Carnet de l'actionnaire ---- 6

4. FACTEURS DE RISQUE ---- 7
4.1. Risque lié à la réalisation du Plan d'Affaires ---- 7
4.2. Risque de liquidité ---- 8
4.3. Risques sur les lignes de crédit ---- 9
4.4. Risque de taux d'intérêt ---- 9
4.5. Risque de change ---- 10
4.6. Risque de contrepartie ---- 12
4.7. Risque sur actions ---- 12
4.8. Risques liés à la réglementation et à son évolution ---- 12
4.9. Risques juridiques ---- 13
4.10. Risques industriels et liés à l'environnement ---- 13
4.11. Autres facteurs de risque ---- 14
4.12. Assurances ---- 14

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ---- 16
5.1. Historique et évolution de la société ---- 16
5.2. Investissements ---- 17

6. APERÇU DES ACTIVITÉS ---- 17
6.1. Principales activités ---- 18
6.2. Principaux marchés ---- 18
6.3. Faits marquants ---- 18
6.4. Dépendance éventuelle ---- 18
6.5. Source des déclarations de l'émetteur sur sa position concurrentielle ---- 19

7. ORGANIGRAMME ---- 20
7.1. Description sommaire ---- 20
7.2. Liste des filiales importantes ---- 21

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS ---- 21
8.1. Immobilisations corporelles ---- 21
8.2. Incidences environnementales sur l'utilisation des immobilisations ---- 22

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT ---- 22
9.1. Situation financière ---- 22
9.2. Résultat d'exploitation ---- 22

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX ---- 22
10.1. Capitaux de la société ---- 22
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la société ---- 22
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de la société ---- 23
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ---- 23
10.5. Source de financement additionnelle obtenue ---- 23
10.5.1. Opérations de reconstitution des capitaux propres ---- 23
10.5.2. Protocole d'accord avec les banques ---- 24

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES ---- 24

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES ---- 24
12.1. Principales tendances ayant affecté l'exploitation ---- 24

12.2. Existence de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la société ---- 24

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE ---- 24
13.1. Prévisions ---- 24
13.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions ---- 25

14. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ---- 25
14.1. Organes de direction et de surveillance ---- 25
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance ---- 25

15. REMUNERATION ET AVANTAGES ---- 25
15.1. Rémunération des dirigeants sociaux ---- 25
15.2. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages ---- 25

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ---- 25
16.1. Date d'expiration des mandats actuels ---- 25
16.2. Contrat de services liant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat ---- 26
16.3. Comités d'audit et de rémunération ---- 26
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise ---- 26
16.5. Modifications des pouvoirs des organes de direction et de surveillance ---- 26
16.5.1. Limitation des pouvoirs du Directoire ---- 26
16.5.2. Nomination et révocation des membres du Directoire ---- 26

17. SALARIES ---- 27
17.1. Nombre de salariés ---- 27
17.2. Participation et stock-options. ---- 27
17.3. Participation des salariés au capital ---- 28

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ---- 28
18.1. Actionnariat de la société ---- 28
18.2. Existence de droits de vote différents ---- 28
18.3. Contrôle de la société ---- 29
18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle ---- 30

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉS ---- 30
19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées ---- 31

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR ---- 34
20.1. Informations financières historiques ---- 34
20.2. Informations financières pro-forma ---- 34
20.3. États financiers ---- 34
20.4. Vérification des informations historiques annuelles ---- 34
20.4.1. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux ---- 34
20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux ---- 34
20.5. Date des dernières informations financières ---- 34
20.6. Informations financières annuelles ---- 35
20.6.1. Rapport d'activité de l'exercice 2005-2006 ---- 35
20.6.1.1. Activité et résultats consolidés de l'exercice 2005-2006 ---- 35
20.6.1.2. Faits marquants ---- 35
20.6.1.3. Évolution de l'activité ---- 37
20.6.1.4. Évolution des résultats ---- 39
20.6.1.4.1. Situation financière ---- 39
20.6.1.4.2. Résultat d'exploitation ---- 39
20.6.1.4.2.1. Marge Brute ---- 39
20.6.1.4.2.2. Résultat opérationnel ---- 40
20.6.1.4.2.3. Résultat financier ---- 40
20.6.1.5. Perspectives ---- 40
20.6.1.6. Informations concernant la société mère S.T.Dupont SA ---- 41
20.6.1.6.1. Activité de la société mère S.T.Dupont SA ---- 41
20.6.1.6.2. Organes de direction et de surveillance ---- 42
20.6.1.6.3. Rémunération et Avantages ---- 43
20.6.1.6.3.1. Rémunération des dirigeants sociaux ---- 43
20.6.1.6.3.2. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages ---- 44
20.6.1.6.4. Actionnariat de la société ---- 44

20.6.1.7. Évènements postérieurs à la clôture ---- 45
20.6.1.7.1. Assemblée Générale Mixte ---- 45
20.6.1.7.2. Augmentation de Capital ---- 45
20.6.1.8. Développement Durable ---- 45
20.6.1.8.1. Informations sociales et environnementales ---- 46
20.6.1.8.1.1. Informations sociales ---- 46
20.6.1.8.1.2. Informations environnementales ---- 49
20.6.2. Compte annuels consolidés ---- 51
20.6.2.1. Comptes de résultats ---- 51
20.6.2.2. Bilan actif et passif ---- 52
20.6.2.3. Tableau des flux de trésorerie ---- 54
20.6.2.4. Tableau de variation des capitaux propres ---- 55
20.6.2.5. Notes annexes aux comptes consolidés ---- 56
20.6.2.5.1. Principes comptables ---- 56
20.6.2.5.1.1. Base de préparation des états financiers ---- 56
20.6.2.5.1.2. Continuité de l'exploitation ---- 56
20.6.2.5.1.3. Méthodes de consolidation ---- 56
20.6.2.5.1.4. Date d'arrêté des comptes ---- 57
20.6.2.5.1.5. Éliminations de consolidation ---- 57
20.6.2.5.1.6. Conversion des états financiers ---- 57
20.6.2.5.1.7. Instruments financiers ---- 58
20.6.2.5.1.8. Immobilisations incorporelles ---- 58
20.6.2.5.1.9. Écarts d'acquisition (Goodwill) ---- 58
20.6.2.5.1.10. Immobilisations corporelles ---- 59
20.6.2.5.1.11. Contrats de location ---- 59
20.6.2.5.1.12. Frais de recherche et développement ---- 59
20.6.2.5.1.13. Stocks et en-cours ---- 59
20.6.2.5.1.14. Créances clients et comptes rattachés ---- 59
20.6.2.5.1.15. Trésorerie et équivalent de trésorerie ---- 60
20.6.2.5.1.16. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi ---- 60
20.6.2.5.1.17. Autres provisions ---- 60
20.6.2.5.1.18. Emprunts obligataires convertibles ---- 60
20.6.2.5.1.19. Constatation des produits ---- 61
20.6.2.5.1.20. Impôts sur les résultats ---- 61
20.6.2.5.1.21. Résultat par action ---- 61
20.6.2.5.1.22. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur) ---- 61
20.6.2.5.1.23. Information sectorielle ---- 61
20.6.2.5.1.24. Tableau des flux de trésorerie ---- 61
20.6.2.5.1.25. Stock-options ---- 61
20.6.2.5.1.26. Capital ---- 62
20.6.2.5.2. Périmètre de consolidation ---- 63
20.6.2.5.3. Information sectorielle ---- 64
20.6.2.5.3.1. Information 1er secteur : par zone géographique ---- 64
20.6.2.5.3.1.1. Compte de résultat ---- 64
20.6.2.5.3.1.2. Bilan ---- 66
20.6.2.5.3.2. Information 2eme Secteur : par activités ---- 68
20.6.2.5.4. Écarts d'acquisition ---- 69
20.6.2.5.5. Immobilisations incorporelles ---- 70
20.6.2.5.6. Immobilisations corporelles ---- 72
20.6.2.5.7. Participations dans les entreprises associées ---- 74
20.6.2.5.8. Stocks et en cours ---- 74
20.6.2.5.9. Créances clients et comptes rattachés ---- 75
20.6.2.5.10. Autres Créances ---- 75
20.6.2.5.11. Actifs financiers ---- 76
20.6.2.5.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 76
20.6.2.5.13. Capitaux propres ---- 76
20.6.2.5.14. Provisions pour risques et charges ---- 77
20.6.2.5.15. Régimes d'avantages salariaux offerts aux employés ---- 78
20.6.2.5.16. Plans de stock-options ---- 79
20.6.2.5.17. Emprunt obligataire convertible ---- 79
20.6.2.5.18. Emprunts et dettes financières ---- 81
20.6.2.5.19. Fournisseurs ---- 81
20.6.2.5.20. Autres dettes ---- 82
20.6.2.5.21. Impôts sur les sociétés et impôts différés ---- 82
20.6.2.5.22. Instruments financiers dérivés ---- 84
20.6.2.5.23. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur) ---- 84
20.6.2.5.24. Coût de l'endettement financier ---- 86
20.6.2.5.25. Résultat par action ---- 86

20.6.2.5.26. Transactions avec des parties liées ---- 87
20.6.2.5.27. Engagements hors bilan ---- 88
20.6.2.5.28. Charges opérationnelles par nature ---- 88
20.6.2.5.29. Autres Produits et Charges ---- 89
20.6.2.6. Transition aux normes IFRS ---- 89
20.6.2.6.1. Options de première application ---- 89
20.6.2.6.1.1. Regroupements d'entreprises ---- 89
20.6.2.6.1.2. Engagements de retraite ---- 89
20.6.2.6.1.3. Évaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur ---- 89
20.6.2.6.1.4. Réserves de conversion ---- 89
20.6.2.6.1.5. Paiements en actions ---- 90
20.6.2.6.1.6. Instruments financiers ---- 90
20.6.2.6.2. Impacts de la transition aux IFRS sur les états financiers consolides ---- 91
20.6.2.6.2.1. Méthodologie retenue pour l'application des normes ---- 91
20.6.2.6.2.1.1. Écarts d'acquisition ---- 91
20.6.2.6.2.1.2. Immobilisations corporelles ---- 91
20.6.2.6.2.1.3. Contrats de location ---- 91
20.6.2.6.2.1.4. Frais de recherche et développement ---- 91
20.6.2.6.2.1.5. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi ---- 91
20.6.2.6.2.1.6. Constatation des produits ---- 91
20.6.2.6.2.1.7. Impôts sur les résultats ---- 91
20.6.2.6.2.1.8. Emprunts obligataires convertibles ---- 91
20.6.2.6.2.1.9. Tableau des flux de trésorerie ---- 92
20.6.2.6.2.2. Impacts sur le bilan d'ouverture au 1er avril 2004 ---- 93
20.6.2.6.2.2.1. Tableau de passage du bilan consolidé au 1er avril 2004 ---- 93
20.6.2.6.2.2.2. Tableau de variation des capitaux propres au 1er avril 2004 ---- 95
20.6.2.6.2.3. Impacts sur les états financiers de l'exercice 2004-2005 (au 31 mars 2005) ---- 96
20.6.2.6.2.3.1. Tableau de passage du résultat consolidé au 31 mars 2005 ---- 96
20.6.2.6.2.3.2. Tableau de passage du bilan consolidé au 31 mars 2005 ---- 98
20.6.2.6.2.3.3. Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2005 : ---- 101
20.6.2.6.2.3.4. Tableau des flux de trésorerie au 31 mars 2005 : ---- 102
20.6.2.6.3. Impact des tests de valeur sur les résultats ---- 103
20.6.2.7. Évènements postérieurs à la clôture ---- 103
20.6.2.7.1. Assemblée Générale Mixte ---- 103
20.6.2.7.2. Augmentation de Capital ---- 103
20.6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ---- 104
20.6.4. Compte sociaux simplifiés ---- 106
20.6.4.1. Compte de résultat ---- 106
20.6.4.2. Bilan résumé ---- 107
20.6.4.3. Tableau des flux de trésorerie résumés ---- 109
20.6.4.4. Évolution des capitaux propres ---- 110
20.6.4.5. Immobilisations financières ---- 110
20.6.4.6. Extrait des Notes annexes aux comptes sociaux ---- 111
20.6.5. Résultat des cinq derniers exercices ---- 112
20.6.6. Rapport du Directoire à l'assemblée Générale Mixte du 8 Septembre 2006 ---- 113
20.6.6.1. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ---- 113
20.6.6.2. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire ---- 115
20.6.7. Résolutions-assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2006 ---- 117
20.6.7.1. Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire ---- 117
20.6.7.2. Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire ---- 120
20.6.8. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés ---- 123
20.6.9. Rapport du Président du Conseil de Surveillance ---- 124
20.6.9.1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance ---- 124
20.6.9.1.1. Composition du Conseil de Surveillance ---- 124
20.6.9.1.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance ---- 124
20.6.9.1.3. Procédures de contrôle interne ---- 125
20.6.9.1.3.1. Rappel des objectifs du contrôle interne ---- 125
20.6.9.1.3.2. La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels ---- 125
20.6.9.1.4. Descriptif des procédures de contrôle interne relatives a l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ---- 125
20.6.9.1.4.1. Organisation générale de la fonction comptable et financière ---- 126
20.6.9.1.4.2. Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière ---- 126
20.6.9.1.4.3. Organisation des travaux menés par S.T.Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2006-2007 ---- 127

20.6.10. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ---- 129
20.7. Politique de distribution des dividendes ---- 130
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage ---- 130
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale ---- 130

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ---- 130
21.1. Capital social ---- 130
21.1.1. Capital social émis au 31 mars 2006 ---- 130
21.1.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la société ou pour son compte ---- 131
21.1.3. Capital social autorisé, mais non émis ---- 131
21.1.4. Évolution du capital social ---- 131
21.1.5. Capital faisant l'objet d'une option ---- 133
21.2. Acte constitutif et statuts ---- 133

22. CONTRATS IMPORTANTS ---- 135

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS ---- 135

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ---- 136

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2006 ---- 137

26. SOMMAIRE ---- 138

27. TABLE DE CONCORDANCE ET DE REFERENCE ---- 143

27. TABLE DE CONCORDANCE ET DE REFERENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principaux paragraphes du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

PLAN DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1 . PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	1.1	2
1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence	1.2	2
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes	2.1 2.2	2
2.2. Si des contrôleurs légaux ont démissionné	N/A	
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	3.1	3 à 5
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A	
4. FACTEURS DE RISQUE	4.1 à 4.11	7 à 14
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la société	5.1	16 à 17
5.1.1. Indiquer: la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur;	5.1	16 à 17
5.1.2. le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur;	5.1	16 à 17
5.1.3. la date de constitution et la durée de vie de	5.1	16 à 17
5.1.4. Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire);	5.1	16 à 17
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	5.1	17
5.2. Investissements		
5.2.1. Principaux investissements réalisés	5.2	17
5.2.2. décrire les principaux investissements en cours	5.2	17
5.2.3. Principaux investissements à avenir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	5.2	17
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1. Principales activités		
6.1.1. Nature des opérations effectuées et principales activités	6.1 20.6.1.3	18 37 à 39
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché	6.1	18
6.2. Principaux marchés	6.2 20.6.1.3	18 37-38
6.3. Événements exceptionnels influant les activités ou marchés	20.6.1.2	35 à 37
6.4. degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	6.4	18
6.5. Fondement de la déclaration de position concurrentielle.	6.5	19
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du Groupe	7.1	20
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	7.2	21
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	8.1	21
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	8.2 20.6.1.8.1.2	22 50
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1. Situation financière	9.1 20.1 20.6	22 34 35 à 105

9.2. Résultat d'exploitation	9.2	22
9.2.1. Facteurs importants et événements inhabituels influant sur le revenu d'exploitation	20.6.1.2	35 à 37
9.2.2. Motif des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	
9.2.3. Stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	N/A	
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Informations sur les capitaux	10.1	22
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	10.2 20.6.1.5 20.6.2.3 20.6.2.5.1.24 20.6.2.6.2.3.4	22 40-41 54-55 61 102
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	10.3	23
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	N/A	
10.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	10.5	23-24
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	24
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	NA	
12.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives, au moins pour l'exercice en cours.	4 20.6.1.5	7 à 15 40-41
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		
13.1. Hypothèses sur lesquelles sont fondées la prévision ou l'estimation.	13.1 (actualisation du DDR D.05-1014-A01	21-22
13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur la conformité de méthode d'établissement des prévisions	13.2 (actualisation du DDR D.05-1014-A01	23-24
13.3. Affirmation que la prévision ou l'estimation du bénéfice est élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	13.1 (actualisation du DDR D.05-1014-A01	21-22
13.4. déclaration indiquant si une prévision du bénéfice incluse dans un prospectus toujours pendant est, ou non, encore valable à la date du document de référence	13.1	24
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	25
14.1. Nom, adresse professionnelle, fonction dans la société des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale	20.6.1.6.2	42-43
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	14.2	25
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	20.6.1.6.3	43-44
15.1. Montant de la rémunération versée aux dirigeants	20.6.1.6.3.1	43-44
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	20.6.1.6.3.2	44
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	16.1	25
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	16.2	26
16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération	16.3	26
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine	16.4	26
17. SALARIÉS		
17.1. Nombre de salariés et répartition par site	17.1	27
17.2. Participations et stock options	17.2	27-28
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	17.3 21.1.3	28 131

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Personnes (hors organes de direction) détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote	18.1 20.6.1.6.4 20.6.1.7.2	28 44 45
18.2. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents	18.2	28
18.3. Contrôle, direct ou indirect, de la société	18.3	29
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	18.4	30
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	19 20.6.2.5.9 20.6.2.5.19 20.6.2.5.20 20.6.2.5.26	30 75 81 82 87
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1. Informations financières historiques	20.1 20.6.2.1 20.6.2.2 20.6.2.3 20.6.2.4 20.6.2.5.1	34 51 52-53 54-55 55 56 à 62
20.2. Informations financières pro forma	N/A	
20.3. États financiers	20.3 20.6.2	34 51 à 105
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	20.4 20.6.3	34 104-105
20.4.1. Attestation que les informations financières historiques ont été vérifiées.	20.4.1	34
20.4.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux.	N/A	
20.4.3. Informations financières figurant dans le document de référence n'ayant pas été vérifiées.	N/A	
20.5. Date des dernières informations financières	20.5	34
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.7. Politique de distribution des dividendes	20.6.7.1 20.7	118 130
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.6.2.5.10 20.6.2.5.14 20.8	75-76 77 130
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6.1.7 20.9	45 130
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1. Capital social	21.1	130 à133
21.1.1. Montant du capital souscrit	21.1.1	130
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A	
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur	21.1.2	131
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	18.3 20.6.2.5.17 21.1.3	29 79-80 131
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;	N/A	
21.1.6. Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	17.2 20.6.2.5.16	27-28 79
21.1.7. Historique du capital social	21.1.4	131-132
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Objet social de la société	5.1	16-17
21.2.2. Dispositions concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	21.2	133
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	21.2	133-134
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	21.2	133-134

21.2.5. Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées	21.2	133-134
21.2.6. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	21.2	133-134
21.2.7. Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	21.1.4	131-132
21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital	21.2	133-134
22. CONTRATS IMPORTANTS	22	135
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	23	135
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	136
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	137

S.T. Dupont
PARIS